

santé

COLLECTION POLITIQUES PUBLIQUES ET

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Relation entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines



Relation entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines

Direction de la santé environnementale
et de la toxicologie

Septembre 2010

AUTEURES

Geneviève Brisson, LL.B., Ph. D., anthropologue et coordonnatrice scientifique du projet
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, Institut national de santé publique du Québec

Mary Richardson, Ph. D., anthropologue
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, Institut national de santé publique du Québec

Dominique Gagné, M.A., conseillère scientifique
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, Institut national de santé publique du Québec

AVEC LA COLLABORATION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Christopher D. Bryant, professeur Département de géographie, Université de Montréal	Stéphane P. Lemay, chercheur Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)
Stéphane Godbout, chercheur Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)	Guy Mercier, directeur Département de géographie, Université Laval
Bruno Jean, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement rural Université du Québec à Rimouski	Diane Parent, professeur Département d'agronomie, Université Laval

MISE EN PAGES

Manon Dussault, technicienne en administration
Vice-présidence aux affaires scientifiques, Institut national de santé publique du Québec

SECRÉTARIAT

Diane Bizier Blanchette, agente administrative
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, Institut national de santé publique du Québec

REMERCIEMENTS

L'équipe de rédaction tient à remercier le ministère de la Santé et des Services sociaux pour le soutien financier accordé à la réalisation de cet avis. Elle désire en outre remercier les membres de l'Équipe Politiques publiques de l'INSPQ pour leur soutien et leurs conseils, et tout particulièrement Geneviève Lapointe, Maude Chapados et Roseline Lambert.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

DÉPÔT LÉGAL – 4^e TRIMESTRE 2010
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA
ISSN : 1919-1731 (VERSION IMPRIMÉE)
ISSN : 1919-174X (PDF)
ISBN : 978-2-550-60453-2 (VERSION IMPRIMÉE)
ISBN : 978-2-550-60454-9 (PDF)

©Gouvernement du Québec (2010)

AVANT-PROPOS

Cet avis s'inscrit dans l'offre de services que l'Institut national de santé publique du Québec a présentée au ministère de la Santé et des Services sociaux pour le soutenir dans la mise en œuvre de l'article 54 de la *Loi sur la santé publique du Québec*. En vertu de cet article, le ministre de la Santé « est d'office le conseiller du gouvernement sur toute question de santé publique. Il donne aux autres ministres tout avis qu'il estime opportun pour promouvoir la santé et adopter des politiques aptes à favoriser une amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population. À ce titre, il doit être consulté lors de l'élaboration des mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur la santé de la population ».

C'est donc en lien avec cette mission de soutien de l'INSPQ que la Table de coordination nationale de santé publique (TCNSP) a proposé, à la suite du dépôt en février 2008 du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), la mise en chantier d'un avis scientifique portant sur la question de l'impact des politiques agroalimentaires sur la santé. Cet avis devait alors alimenter la réflexion du gouvernement québécois dans sa volonté de renouveler ses politiques publiques du secteur agroalimentaire en 2010. Étant donné l'intérêt et la diversité des sujets à couvrir ainsi que l'expertise disponible à l'INSPQ, les travaux lancés ont finalement conduit à la production d'une collection de six rapports traitant d'enjeux distincts de santé publique en lien avec le secteur agroalimentaire.

Des six rapports proposés, quatre sont des avis qui exploitent la littérature scientifique et les meilleures données disponibles. Ces quatre avis couvrent respectivement les volets suivants : les blessures à la ferme, les impacts de l'agriculture sur la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines, les saines habitudes de vie et l'obésité, et l'usage de pesticides dans la production d'aliments agricoles. Les deux autres rapports constituent quant à eux des portraits des positions scientifiques et politiques divergentes eu égard à des pratiques agricoles précises, soit l'usage d'antibiotiques et d'hormones dans la production d'aliments.

RÉSUMÉ

Portant sur la relation entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines, cet avis est déposé au ministre de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de l'application de l'article 54 de la Loi sur la santé publique. Le document s'inscrit dans une collection de six rapports publiés par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) portant sur la politique agricole et agroalimentaire et traitant d'enjeux distincts de santé publique en lien avec le secteur agroalimentaire. À partir d'une synthèse rigoureuse des écrits et avec l'appui d'un comité scientifique multidisciplinaire, cet avis a plus particulièrement pour objectif de permettre aux autorités concernées de connaître les meilleures options permettant de maintenir ou d'améliorer la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines en présence d'activités agricoles.

La production agricole a des impacts démontrés, positifs et négatifs, sur la qualité de vie, les liens sociaux et le bien-être des individus et des communautés. Le contexte contemporain de production agricole semble étroitement lié à certains effets négatifs, par exemple des conflits sociaux, des inégalités sociales et une baisse de la confiance accordée au gouvernement. Les spécificités du Québec quant aux modes de production et d'occupation du territoire peuvent entraîner des impacts psychosociaux, et ce, même si la production agricole ne représente plus l'activité principale en milieu rural et périurbain.

Au Québec, quelques politiques publiques mettent en relation l'agriculture et la qualité de vie. Il n'existe pas de politique publique visant explicitement ce thème. Par contre, certaines politiques laissent percevoir une préoccupation pour les impacts sociaux de l'agriculture et la cohabitation harmonieuse. Notons par exemple :

- Le Plan concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse;
- La Politique nationale de la ruralité;
- Les consultations publiques sur l'implantation des projets porcins.

Ces politiques sont réparties dans plusieurs ministères et demandent plus de cohérence entre elles afin d'avoir leurs pleins effets. Les évaluations de certaines politiques confirment leur intérêt, mais également leur portée limitée, surtout en raison de la dominance de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, de l'ambiguïté des outils démocratiques mis en place ainsi que des ressources limitées des ministères et des acteurs concernés en la matière, dont ceux de la santé publique.

Un éventail de solutions politiques semble permettre d'améliorer les relations entre l'agriculture et les communautés. Dans le cadre de cet avis, la recherche documentaire a mis au jour plusieurs politiques publiques canadiennes, fédérales et provinciales, ainsi que les politiques de certains pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comparables à la situation québécoise.

Ces politiques visent principalement à :

- Soutenir la multifonctionnalité agricole et les modes de production plus respectueux des milieux écologique et humain;
- Développer le milieu rural;
- Résoudre les conflits et établir une cohabitation plus harmonieuse.

Une seconde phase de recension des écrits permet de présenter de façon plus détaillée certaines approches démontrées efficaces pour renforcer la relation entre la production agricole et la qualité de vie des communautés, et qui pourraient faire l'objet de politiques publiques québécoises. Notons à ce titre :

- Les outils de concertation des usages et des usagers;
- L'agriculture durable et l'agriculture biologique;
- L'évaluation d'impacts;
- La gouvernance locale.

En conclusion, l'avis propose plusieurs pistes d'action pour améliorer les politiques publiques actuelles afin de mieux protéger la qualité de vie en milieu rural et périurbain :

- Mieux évaluer les impacts sociaux et les impacts sur la santé et la qualité de vie;
- Accroître la cohérence entre les politiques agroalimentaires et rurales actuelles;
- Proposer de réelles modalités de cohabitation harmonieuse;
- Adopter une vision commune et globale de l'agriculture au moyen d'une orientation gouvernementale tournée vers l'agriculture durable;
- Poursuivre des recherches sur la qualité de vie en milieu rural.

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) a suggéré des pistes pour remédier aux conséquences sociales de la production agricole et pour accroître ses retombées bénéfiques au plan communautaire. Les pistes d'action suggérées par le présent avis devraient y être ajoutées.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES FIGURES.....	VII
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	IX
LISTE DES TERMES COURAMMENT UTILISÉS	XI
1 INTRODUCTION	1
2 L'AGRICULTURE ET SES LIENS AVEC LA QUALITÉ DE VIE.....	3
2.1 Ruralité et agriculture	3
2.2 Production agricole et qualité de vie des communautés	4
2.2.1 Impacts sur la santé et la qualité de vie globale	5
2.2.2 Impacts sur le bien-être communautaire et les liens sociaux	6
3 L'AGRICULTURE AU QUÉBEC.....	9
3.1 Portrait québécois.....	9
3.2 Ruralité québécoise.....	9
3.3 Qualité de vie et agriculture : récents développements.....	10
4 PROBLÉMATIQUE	13
4.1 Objectifs.....	13
4.2 Question de recherche	13
5 MÉTHODE.....	15
5.1 Termes de recherche	15
5.2 Ressources consultées	16
5.3 Sélection des écrits	17
5.4 Comité scientifique	17
6 RÉSULTATS	19
6.1 Aperçu des politiques publiques mises au jour.....	19
6.2 Politiques publiques québécoises	21
6.2.1 MAPAQ.....	23
6.2.2 MDDEP.....	28
6.2.3 MAMROT.....	29
6.2.4 Autres partenaires du gouvernement du Québec.....	32
6.2.5 En résumé	36
6.3 Politiques publiques existantes dans des contextes comparables	37
6.3.1 Politiques publiques canadiennes (provinciales et fédérales) associées à des implications sociales de l'agriculture	37
6.3.2 Politiques publiques dans d'autres pays comparables	44

6.4	Pistes prometteuses pour les relations entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés	51
6.4.1	L'agriculture durable et l'agriculture biologique	52
6.4.2	L'évaluation des impacts	56
6.4.3	La gouvernance locale	59
6.4.4	Améliorer la relation de confiance	61
7	CONCLUSION ET PISTES D'ACTION.....	63
7.1	Résumé des résultats.....	63
7.2	Pistes d'action	65
7.2.1	Évaluer les impacts et les prendre en charge	65
7.2.2	Améliorer les politiques publiques québécoises actuelles	66
7.2.3	Se doter d'une vision commune pour une agriculture durable	67
7.2.4	Développer la recherche et l'information	68
	BIBLIOGRAPHIE	71

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Implications de la production agricole pour la qualité de vie des communautés dans la littérature consultée.....	5
Tableau 2	Termes de recherche pour la qualité de vie et l'agriculture	15
Tableau 3	Termes de recherche pour les technologies sociales et l'agriculture.....	16
Tableau 4	Bases de données retenues	16
Tableau 5	Secteurs de politiques mis au jour par la recension d'écrits	20
Tableau 6	Liste des politiques publiques québécoises abordant la relation entre agriculture et qualité de vie	22
Tableau 7	Domaines et technologies sociales mettant en relation l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines.....	52

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Composantes de la Politique agricole commune	45
----------	--	----

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AOC	Appellation d'origine contrôlée
BAPE	Bureau des audiences publiques sur l'environnement (Québec)
CAD	Contrats d'agriculture durable (France)
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
DEFRA	Department for Environment, Food and Rural Affairs (Royaume-Uni)
ÉIS	Évaluation d'impact sur la santé
INRA	Institut national de la recherche agronomique (France)
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Québec)
LGÉN	Loi sur la gestion des éléments nutritifs (Ontario)
LPAPA	Loi sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire (Ontario)
LPTA	Loi sur la protection du territoire agricole (Québec)
MAAARO	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions (Québec). Ancienne appellation du MAMROT.
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire (Québec)
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Québec)
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Québec)
MRC	Municipalité régionale de comté
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PAC	Politique agricole commune (Union européenne)
PNR	Politique nationale de ruralité (Québec)
REA	Règlement sur les exploitations agricoles (Québec)
SQAP	Stratégie québécoise pour les aires protégées
SRQ	Solidarité rurale du Québec
UE	Union européenne
UPA	Union des producteurs agricoles

LISTE DES TERMES COURAMMENT UTILISÉS

Appartenance	Réfère à l'adéquation entre les membres d'une communauté et aux particularités sous-jacentes à la structure sociale du groupe (Gurwitz, 2004).
Capital social	Liens sociaux faisant appel au partage et à la capacité de travailler dans une optique commune pour le bien de la communauté. Fait appel au partage et à la capacité de travailler dans une optique commune pour le bien de la communauté (Wright et collab., 2001).
Cohabitation	À la fois idéal et condition de fait, la cohabitation souligne le fait que différentes fonctions se côtoient, et parfois entrent en compétition, sur un territoire rural (Nicourt, 2006; Mathieu, 2007). Cette notion réfère au « vivre ensemble », c'est-à-dire, comment les citoyens vivent ensemble sans nécessairement partager les mêmes visions d'une activité sur leur territoire.
Communauté	Forme d'organisation sociale réunissant des individus liés entre eux par des relations d'interdépendance et de solidarité, ainsi que des règles, des valeurs et des enjeux communs.
Communautés rurale et périurbaine	La communauté rurale désigne la campagne, espace caractérisé par une faible densité de population, les activités liées au sol et la présence d'éléments naturels et des espaces ouverts (champs) ou boisés (Grawitz, 2004). Ce terme se trouve en opposition aux villes et au milieu urbain quant à la densité de population, aux activités et aux aménagements. La communauté périurbaine, aussi appelée conurbation, correspond à des zones géographiques en périphérie de noyaux urbains, et dont le développement (démographique, social et économique) est maintenant lié à ceux-ci (idem).
Controverse	Ce terme désigne « des séquences de discussion et d'affrontement entre points de vue divergents sur un sujet » (Boussaguet et collab., 2004 : 124). L'opposition et les tensions entre groupes sociaux accompagnent ces manifestations.
Écoconditionnalité	Instrument économique de mise en conformité qui consiste à subordonner à des critères environnementaux - ou à l'observation d'exigences à caractère environnemental - l'accès à divers programmes gouvernementaux de soutien financier, afin d'influencer le plus efficacement possible le comportement des producteurs agricoles (Provençal, 2005).
<i>Empowerment</i>	Compétence des citoyens à décider ce qui est bien et souhaitable et à définir leurs propres priorités (R. Massé, dans INSPQ, 2003).

Impacts psychosociaux	L'impact est un effet produit sur un individu ou une situation par un événement ou une action. Ce terme est synonyme d'effet, mais a un sens plus fort que le mot « influence » (Grawitz, 2004). Les impacts <u>sociaux</u> se réfèrent aux liens qui s'établissent entre les individus et à l'organisation de ces liens (Latour, 2007 : 63; Grawitz, 2004). Au sens large, le mot « social » recouvre aussi sans distinction les mondes économique, politique et les conditions de vie humaine, ainsi que toutes les structures affiliées à ces milieux. Des éléments aussi variés que la confiance, la réciprocité, l'identité collective, le bien commun, la démocratie, la participation, la gouvernance, les luttes sociales, etc. peuvent se retrouver inclus dans le terme social. Les éléments suivants sont habituellement considérés par le terme <u>psychologique</u> : les comportements (attitudes, personnalité, développement, motivations, manifestations neurobiologiques), l'autonomie, les capacités de résilience, les perceptions sensorielles, les modalités d'apprentissage, de connaissance et de mémorisation, le jugement, le raisonnement, les affects (émotions, humeurs, sentiments).
Inégalités sociales	Écarts évitables entre groupes ou entre territoires, et qui affectent la santé ou le bien-être des populations (Frohlich et collab., 2008).
Multifonctionnalité	Reconnaissance du fait que l'agriculture remplit plusieurs fonctions différentes, dont un rôle économique et productif, un rôle résidentiel et récréatif, et un rôle de conservation (protection de la biodiversité, du patrimoine naturel, culturel et paysager). Ainsi, l'agriculture comporte des effets variés dans son milieu (Mora, 2008). Notamment, les impacts positifs sur l'économie, l'emploi et le tourisme.
Périurbain	Zones géographiques en périphérie de noyaux urbains, et dont le développement (démographique, social et économique) est maintenant lié à ceux-ci.
Politiques publiques	Les politiques publiques sont axées vers la solution de problèmes collectifs. Elles constituent des « activités orientées vers la solution de problèmes publics dans l'environnement, et ce, par des acteurs politiques dont les relations sont structurées, le tout évoluant dans le temps » (Lemieux, 2002 : 6).
Qualité de vie	En lien avec la définition de la santé proposée par l'OMS, ce concept peut inclure la santé générale, les fonctions et les symptômes physiques et psychologiques; les fonctions émotives, cognitives, identitaires et sociales, sexuelles et spirituelles ainsi que le bien-être et la satisfaction.

Les aspects généraux de la qualité de vie sont reliés aux perceptions des individus quant aux choix offerts pour réaliser leur vie quotidienne et quant au sentiment de respect des membres importants de leur famille et de leur communauté. Ont de l'importance : le sentiment de bien-être, la pleine jouissance du milieu de vie et l'absence de désagréments ou de nuisances (Kleiner, 2004; Fayers et Machin, 2000).

Revitalisation

Pratiques actives permettant des retombées positives à la collectivité afin d'améliorer la qualité de vie et le milieu de vie (Sénécal et collab., 2002).

Technologies
sociales

Méthodes sociales faisant appel à l'échange et à l'évaluation entre scientifiques, décideurs et société civile, et qui permettent d'éclairer la prise de décision (Callon et collab., 2001; Hubert Blanc dans Simard et collab., 2006, p. 59). Les modalités imaginées pour réaliser cette ouverture du débat et de la consultation, sont nombreuses et variables selon les pays et « se concrétisent dans des procédures qui visent à élargir le cercle des acteurs ». Les plus significatives de ces technologies sont les enquêtes et les auditions publiques, les groupes de discussion (*focus groups*), les comités locaux d'information et les conférences de consensus ou citoyennes.

1 INTRODUCTION

Pourquoi implanter des politiques publiques se préoccupant de la relation entre la production agricole et la qualité de vie des communautés? D'une part pour maintenir et consolider les effets positifs que l'agriculture peut procurer à un milieu de vie, et d'autre part pour atténuer les impacts négatifs de certaines formes d'agriculture¹. En effet, l'agriculture n'est pas sans impacts sur la santé des communautés rurales et périurbaines. Ses différentes productions peuvent entraîner des conséquences sur les populations avoisinantes tout comme sur les agriculteurs. Récemment, une recension systématique des écrits a permis de conclure que, dans un contexte semblable au Québec, les fermes d'élevage animal, notamment de type porcin, peuvent entraîner des impacts sur la santé psychosociale (Brisson et collab., 2009). Ces impacts se traduisent en termes de qualité de vie globale et de bien-être communautaire. Des facteurs autres que la ferme contribuent aussi à ces effets sociosanitaires. La perception du risque sanitaire lié à l'environnement ajoute aussi aux impacts sociaux et psychologiques ressentis, par exemple dans le cas de situations de controverse telles les zoonoses (Miller, 1999; Reilly, 2000; Adam, 2000; Lanska, 1998; Beck et collab., 2005), les OGM et les biotechnologies (Boy et collab., 2000; Montpetit et Rouillard, 2008; Henderson et collab., 2007; Nisbet et Huges, 2006; Kurzer et Cooper, 2007; Walls et collab., 2005). L'ensemble de ces effets psychologiques et sociaux motive des interventions sanitaires, d'autant plus que l'insertion de l'activité agricole dans le développement durable demande de prendre en compte les aspects sociaux au même titre que les dimensions environnementale et économique. Or, pour l'instant ces actions pour la santé publique demeurent timides.

Cette étude présente les politiques publiques existant actuellement, au Québec et dans des contextes comparables qui établissent des liens entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines. Même si aucune politique publique visant explicitement cette problématique ne semble exister, certaines politiques générales pour le milieu agricole ou pour la ruralité contiennent des mesures sociosanitaires pertinentes. Cette étude permettra de les dégager, ainsi que les bilans ou les évaluations liées à leur efficacité, lorsque disponibles. Nous documenterons aussi certains moyens d'intervention sociale qui ne sont pas présentement des stratégies gouvernementales, mais qui éventuellement pourraient en faire l'objet. Le présent document présentera d'abord la problématique sociale de l'agriculture actuelle, dont ses impacts sociosanitaires et la situation propre au Québec. Puis seront énoncés les objectifs et la question à l'étude. Ensuite, la méthode de recension des écrits ayant donné lieu à cet avis sera explicitée. Par la suite, les politiques publiques recensées au Québec, au Canada et dans le monde seront détaillées, ainsi que d'autres moyens d'action sociale pertinents. La conclusion sera suivie de pistes d'action pour raffiner les politiques québécoises actuelles.

¹ Dans les pays comparables au Québec, ces impacts ont été mis au jour dans le cadre d'une recension systématique des écrits réalisée récemment (Brisson et collab., 2009). Même si les études consultées documentaient très peu les contextes de recherche, y compris le nombre d'unités animales composant la ferme, les résultats peuvent indiquer les « pires scénarios » pouvant être rencontrés en milieu rural : les impacts recensés peuvent se produire, mais ne surviendront pas nécessairement.

2 L'AGRICULTURE ET SES LIENS AVEC LA QUALITÉ DE VIE

De nombreuses études montrent les liens qui peuvent être tracés entre le milieu agricole et la santé définie au sens large, soit comme bien-être physique, psychologique et communautaire. Les aspects généraux de la qualité de vie permettent d'aborder cette question. Ils sont associés aux perceptions et aux sentiments des individus quant à leur bien-être, à la pleine jouissance du milieu de vie et à l'absence de désagréments ou de nuisances.

Les effets psychologiques et sociaux de la production agricole ne peuvent se concevoir sans comprendre les rapports entre les communautés et leur milieu. D'ailleurs, plusieurs politiques mises au jour par la démarche de l'avis sont associées à ce lien territorial. La première section de cette mise en contexte décrira donc le territoire rural où prennent place les activités agricoles à l'étude. Les types d'effets psychologiques et sociaux sur la qualité de vie pouvant être associés à l'agriculture seront ensuite présentés, puis un aperçu des réponses récentes que le gouvernement du Québec entend y apporter.

2.1 RURALITÉ ET AGRICULTURE

L'agriculture ne peut être confondue avec le milieu rural. Pourtant, le paysage agricole est souvent assimilé au milieu rural dans l'esprit de nombreux observateurs. De même, l'idée du « rural » évoque souvent un paysage agricole. Par le passé, cette association était raisonnable, car la population rurale vivait en majorité sur une ferme² (Bollman, 2006). Cependant, l'emploi dans d'autres secteurs que l'agriculture a crû dans les régions rurales au fil du temps et les familles agricoles travaillent de plus en plus dans les villes. Un bon nombre de familles agricoles sont loin d'être aussi « rurales » que jadis et une grande partie de la production agricole se fait désormais dans des régions urbaines ou périurbaines³.

Ces tendances valent en général pour tous les pays de l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE)⁴. La proportion de la population des régions à prédominance rurale qui travaille en agriculture est en baisse dans presque tous les pays de l'OCDE⁵. Ces observations indiquent que la vaste majorité des résidents ruraux ne sont pas touchés par la politique agricole (Bollman, 2007: 97-98). Il n'en demeure pas moins que l'agriculture constitue une activité économique et un usage important des terres dans presque toutes les régions rurales. Cette activité agricole a des impacts encore plus particuliers dans les zones plus près des villes, là où une portion significative de la production agricole a lieu. Dans ces zones mitoyennes, la valeur esthétique du paysage agricole est importante, les politiques agroenvironnementales y ont plus d'influence, et la forme d'agriculture qui y est pratiquée forme l'image que les résidents urbains se font de la production agricole (Freshwater, 2006). Par ailleurs, les agriculteurs sont devenus des

² Par exemple, en 1931 la proportion était de 67 % au Canada (Bollman, 2006).

³ Citons par exemple qu'en 1996 environ 20 % de la production agricole canadienne provenait des « grands centres urbains » (Lonmo, 1999, dans Bollman, 2007: 96).

⁴ Par exemple, en 2001, seulement 9 % de la population active des régions à prédominance rurale travaillait en agriculture. Autrement dit, 91 % de la population à prédominance rurale n'est pas directement touchée par la mise en œuvre des politiques agricoles, mais peut l'être indirectement.

⁵ Au Canada, cette proportion est passée de 13 % en 1981 à 9 % en 2001.

résidents minoritaires en milieu rural. La campagne est de plus en plus habitée par des personnes qui ne pratiquent pas l'agriculture, dont certains (mais pas une majorité) sont de néoruraux. Un renversement migratoire s'observe⁶. Ces évolutions dans l'occupation du territoire mettent sans doute agriculteurs et non-agriculteurs davantage en contact. Plusieurs estiment que cette situation pourrait avoir comme résultat une augmentation des conflits d'usage et des tensions sociales plus aiguës, quoique les données à cet effet soient peu nombreuses. Enfin, notons aussi la modification du territoire de rencontre entre les milieux urbains et ruraux. Ces espaces, dits périurbains, forment une trame complexe dans les usages et les fonctions, tout en les amenant à des processus de transformation plus rapides (Tacoli, 2006). La qualité des terres est souvent reconnue pour ces zones.

2.2 PRODUCTION AGRICOLE ET QUALITÉ DE VIE DES COMMUNAUTÉS

D'entrée de jeu, une évidence s'impose : l'agriculture est une activité humaine qui existe depuis des millénaires, et qui procure aux êtres humains une grande part de leurs besoins en alimentation. Les activités agricoles sont nécessaires. Les types d'activités, leur ampleur, leur organisation, etc., de même que les modes de cohabitation avec les autres usages du milieu sont cependant des éléments à moduler et à discuter afin de mieux comprendre les effets de l'agriculture pour les différentes communautés.

Par ailleurs, la présence de production agricole n'est pas sans implications sur la qualité de vie des communautés avoisinantes (tableau 1). Ces impacts, autant négatifs que positifs, sont vécus par les citoyens et se traduisent de façon globale, entre autres, en termes de jouissance des lieux et de qualité du milieu. Ils peuvent aussi se formuler de façon plus spécifique en termes de santé sociale, en visant les liens sociaux et leurs manifestations. Ces effets et les retombées de l'agriculture dans son milieu sont analysés à partir de plusieurs cadres théoriques, tels ceux de l'épidémiologie, de l'économie rurale, de la justice environnementale, de l'anthropologie politique ou du développement territorial. Plusieurs de ces études demeurent liées à un contexte précis, et compte tenu de l'importante diversité des facteurs influant sur les résultats, la généralisation des conclusions doit en être prudente. Des constats peuvent toutefois être dégagés. Ici, nous nous attarderons aux constats en termes de qualité de vie et des dimensions sociales du bien-être des communautés.

⁶ Par exemple : en France, plus de la moitié des municipalités rurales ont vécu une croissance nette de la population entre 1990-1999, une tendance qui s'est consolidée depuis, même dans les régions isolées (OCDE, 2006a : 37).

Tableau 1 Implications de la production agricole pour la qualité de vie des communautés dans la littérature consultée

Classe d'effets	Types de manifestations
Qualité de vie en général	Diminution de la jouissance des lieux et des activités quotidiennes Dévaluation de la propriété Contamination du milieu (eau, etc.)
Effets positifs sur le bien-être communautaire	Multifonctionnalité (externalités positives) Revitalisation
Effets négatifs sur le bien-être communautaire	Controverses Perte de capital social (confiance et engagement social) Diminution de la sociabilité Diminution de l'appartenance Transformation des valeurs sociales Perte de contrôle politique et d'appropriation (<i>empowerment</i>) Inégalités sociales

2.2.1 Impacts sur la santé et la qualité de vie globale

La question de la qualité de vie permet de tracer un lien direct avec l'état de santé et de bien-être des individus. Elle désigne l'ensemble des fonctions émotives, cognitives, sociales, psychologiques, ainsi que le bien-être et la satisfaction. Il s'agit de la catégorie qui reçoit la plus grande part d'attention des études portant sur les impacts psychosociaux causés par les fermes d'élevage auprès des populations avoisinantes (tel que recensé dans Brisson et collab., 2009). Il nous paraît possible de généraliser ces résultats à tous les types de production agricole, avec quelques adaptations. En effet, la production porcine semble représenter le type de production soulevant le plus de questionnements de cohabitation.

Pour les fermes d'élevage, plusieurs études décrivent un déclin marqué de la qualité de vie mesurée et perçue au sein des communautés où de grandes fermes de production animale⁷, particulièrement porc et poulet, sont présentes ou passent à des modes de production intensifs et industrialisés (Brisson et collab., 2009). Les résidants vivant sur ou à proximité des élevages à grande échelle seraient les plus affectés. Ils seraient significativement plus à risque que les autres pour l'ensemble des symptômes physiques et psychologiques, y compris la qualité de vie, ainsi que pour les problèmes environnementaux. Les installations de production animale extensive peuvent alors nuire à la qualité de vie, en lien avec l'augmentation des problèmes de santé, la diminution de la qualité de l'eau potable, et surtout des limites accrues à la jouissance de la propriété et des lieux publics, ainsi qu'aux

⁷ Sauf exception, la taille des fermes n'était pas spécifiée dans les articles consultés. Généralement, on s'entend pour nommer ainsi des fermes supérieures à 600 unités animales.

activités quotidiennes (*ibidem*). Des impacts semblables peuvent aussi être constatés dans le cas des grandes cultures et des cultures maraîchères (Ministry of Agriculture and Lands, British Columbia, 2006).

Les impacts à la qualité de vie liés à l'agriculture ne seraient pas uniquement attribuables aux odeurs; d'autres nuisances associées aux fermes (la poussière, les insectes, le bruit, la circulation), des impacts sociaux (conflits) ainsi que des impacts économiques (dévaluation des propriétés), pourraient être contributifs (Brisson et collab., 2009). La perception du risque peut aussi influencer sur la qualité de vie et serait aussi dépendante de la relation à la ferme, en termes de distance et de rapport socioéconomique, puisque le fait de vivre ou de travailler à la ferme est fortement associé à un plus bas niveau de désagrément déclaré. Un faible sentiment de contrôle des émanations augmenterait la nuisance perçue. Par ailleurs, une communication efficace des risques contribuerait à l'amélioration de la perception des résidents quant à leur qualité de vie (*ibidem*).

Outre ces impacts, les agriculteurs rapportent aussi des enjeux qui leur sont propres, et également liés à la qualité de vie de leur famille. Des dommages sont causés à leurs propriétés et à leurs productions par les activités non agricoles (Ministry of Agriculture and Lands, British Columbia, 2006). Ces effets peuvent être produits par la densité résidentielle, les institutions et les activités commerciales, industrielles et récréatives. Des intrusions et des dommages aux cultures et aux équipements causés par les humains ou les animaux domestiques (chiens errants, etc.), des ordures répandues ainsi que des vols sont rapportés.

2.2.2 Impacts sur le bien-être communautaire et les liens sociaux

La production agricole comporte des effets positifs sur son milieu. Pour les décrire, le concept de multifonctionnalité de l'agriculture tend à s'imposer et mène à la reconnaissance du fait que l'agriculture remplit plusieurs fonctions différentes, dont un rôle économique et productif, un rôle résidentiel et récréatif, et un rôle de conservation (protection de la biodiversité, du patrimoine naturel, culturel et paysager) (Mora, 2008; Mollard, 2003). Le lien entre l'activité agricole et la communauté est ainsi reconnu, et peut prendre la forme d'externalités variées. Ces effets peuvent se situer dans les domaines du tourisme, de l'emploi, de l'économie locale, etc., mais également aux plans des liens sociaux et de la revitalisation rurale.

L'agriculture peut aussi avoir des effets sur les liens sociaux, tels la cohésion communautaire, le sentiment d'appartenance et d'identité, ainsi que sur la prise en charge communautaire (*empowerment*). Ces effets peuvent être de tous ordres, positifs comme négatifs. Certaines études, y compris celles réalisées au Québec, montrent que l'activité agricole devient un vecteur important de vitalité des milieux et de leur revitalisation (Jean, 2003). La mise en valeur du patrimoine agricole régional et « la réappropriation des liens profonds unissant agriculture et alimentation » (*idem* : 12) sont des axes privilégiés de revitalisation. D'autres études montrent cependant des effets plus négatifs. La synthèse de recherches portant sur les liens sociaux en présence de fermes d'élevage (Brisson et collab., 2009) propose que, dans certains cas, l'implantation ou la transformation des fermes, surtout de production animale à grande échelle, puisse affecter les relations dans la communauté et entre ses membres, dont la plupart ont une expérience prolongée de la vie rurale. Les autres

types de production semblent également susceptibles à ces effets (Ministry of Agriculture and Lands, British Columbia, 2006). Des controverses sont plus présentes et exprimées publiquement dans les communautés productrices, augmentant l'hostilité et les tensions locales (Brisson et collab., 2009). Ces controverses ne sont pas systématiques ni constantes, mais leur présence entraîne des effets négatifs à long terme. Ils peuvent polariser les acteurs et perturber les liens familiaux et amicaux. Ils influencent également à la négative le sentiment d'appartenance et les valeurs communautaires. Les controverses peuvent aussi modifier le sens conféré aux institutions démocratiques, et entraîner des sentiments de perte de prise en charge communautaire (*empowerment*) et de gouvernance locale. Cependant, les actions d'opposition amènent aussi un renforcement des sous-groupes et un fort sentiment de solidarité entre les personnes de même opinion. Les controverses peuvent aussi avoir des effets sur l'état psychologique des citoyens, augmentant les craintes personnelles et le sentiment d'insécurité, la colère et l'anxiété (*ibidem*). Rappelons que ces tensions sociales sont vécues à la fois par les agriculteurs et les non-agriculteurs; il s'agit donc d'un impact pour tous les membres d'une communauté. Des études soulignent d'ailleurs que des tensions et du harcèlement sont vécus par les agriculteurs, par exemple au sujet des épandages et de la gestion de la circulation (Ministry of Agriculture and Lands, British Columbia 2006; Lafleur et Allard, 2006).

Les études portant sur les préoccupations sociales liées à l'agriculture font état de la dominance de l'approche « *top-down* » de gestion, et de plusieurs situations où citoyens et groupes d'intérêts sont exclus du processus décisionnel. Des éléments semblent toutefois propices à diminuer les controverses et à maintenir les liens sociaux. Les fermes d'élevage existantes seraient plus acceptées que les projets, les avantages étant tangibles dans le premier cas, et le statu quo demeurant toujours plus accepté. La confiance envers les agriculteurs peut constituer une ressource de capital social utile pour diminuer ou modérer les inquiétudes civiles ou les conflits. Les éléments suivants seraient aussi positifs : obtenir de l'information concernant la finalité des discussions sur le projet, avoir des retombées économiques locales et, pour le promoteur, s'engager personnellement dans son milieu. D'autres résultats permettent de penser que la modernité des installations et leur éloignement auraient un impact positif, la distance variant de pair avec l'acceptabilité et particulièrement pour les fermes porcines projetées. Les résultats ne sont pas concluants quant aux méthodes d'élevage (biologique, intensive, *animal-friendly*) et au type de propriété. Ils sont contradictoires au sujet de la taille des élevages (au-delà de 600 unités animales). Ces études suggèrent ainsi que des politiques publiques soucieuses de tels facteurs pourraient contribuer à améliorer les effets de l'agriculture sur la qualité de vie dans les communautés rurales et périurbaines.

3 L'AGRICULTURE AU QUÉBEC

3.1 PORTRAIT QUÉBÉCOIS

Les entreprises agricoles occupent une place importante dans la culture et l'histoire du Québec. Comme dans les autres pays industrialisés, elles ont pris de l'expansion et se sont spécialisées au cours des 50 dernières années à la suite de différents phénomènes tels l'ouverture des marchés, le souci de productivité, l'industrialisation, le développement technologique, et les normes et valeurs environnementales. Notamment depuis les années 1970, la production s'est considérablement transformée, les changements se traduisant par une réduction du nombre de producteurs et une augmentation de la production. Les systèmes de production sont maintenant spécialisés et régis par différents paramètres tels que l'aspect sanitaire, le contrôle des maladies, la rentabilité et l'organisation du travail. Par ailleurs, les systèmes sont aujourd'hui divisés selon la structure et les besoins de production, ce qui favorise l'émergence de différents types de producteurs. Le développement de la production agricole ne s'est pas réalisé uniformément, au fil des ans, sur l'ensemble du territoire québécois, et des zones de concentration sont apparues (Gilbert, Pigeon et Morisset, 1998).

À l'instar de pays ou de provinces comparables, le nombre d'exploitations agricoles est en déclin. Ainsi, le nombre de fermes québécoises est passé de 95 777 en 1961 à 30 675 en 2006, et le nombre de petites fermes a considérablement diminué. La superficie totale occupée par les fermes sur le territoire québécois décline également, quoique la taille des fermes augmente. L'activité agricole a produit en 2006 des ventes de plus de 5 milliards de dollars, alors que les dépenses d'exploitation représentent un milliard de dollars de plus. Les productions animales représentent à elles seules près de 73 % de ces recettes. Les principales productions de la province dans ce secteur sont les bovins laitiers (35 %), les porcs (16 %) et la volaille, incluant les œufs et les dindons (11 %). Les bovins de boucherie, les moutons et les agneaux constituent le dernier 11 % de la production animale de la province. Par ailleurs, la culture du blé et des autres céréales regroupe 17,2 % des producteurs. La province détient plus du tiers des vaches laitières du Canada, et occupe le premier rang pour les élevages porcins et la superficie en production de fruits (CAAAQ, 2008).

En 2006, plus de 42 000 producteurs sont propriétaires de leur exploitation. Près de 60 % des exploitants déclarent que l'agriculture est leur principale occupation. La main-d'œuvre provient de la famille, de travailleurs saisonniers et de travailleurs immigrants. Des phénomènes de vieillissement des agriculteurs, du manque de relève, de mobilité et de formation de la main-d'œuvre sont présents et constituent autant de défis internes pour la production agricole. Un autre enjeu réside dans l'occupation du territoire rural.

3.2 RURALITÉ QUÉBÉCOISE

Les changements agroalimentaires se reflètent sur l'occupation du territoire québécois. Des données récentes indiquent un certain renversement migratoire par lequel les résidents des régions rurales déménagent moins vers la ville, et les résidents urbains déménagent dans de plus petites municipalités en dehors des grands centres (Institut de la statistique du Québec,

2009)⁸. D'ailleurs, ce point a récemment fait l'objet de plusieurs recommandations dans la cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), notamment en raison des effets sur les conflits ruraux.

Par ailleurs, les zones de mixité que représentent les milieux périurbains sont de plus en plus présentes, et fondent ainsi une hétérogénéité de pratiques agroalimentaires (Bryant et collab., 2003)⁹. Tandis que la superficie agricole a été réduite au Québec entre 1991 et 2001, elle a légèrement augmenté en région périurbaine. Le nombre de fermes a cependant décru. Une intensification de l'agriculture est également notée : de plus grandes superficies cultivées et une plus grande application de pesticides et fertilisants. Par contre, la proximité des marchés, associés aux centres urbains, semble avoir permis une plus grande ouverture aux pratiques agricoles innovantes, et a modifié le type de produits cultivés. Ainsi, les zones périurbaines seraient plus propices à une agriculture soutenue par la communauté et à la certification biologique (*ibidem*).

3.3 QUALITÉ DE VIE ET AGRICULTURE : RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS

Récemment, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) a permis de faire le point sur l'état de la production agricole au Québec, et de tracer des axes pour de futures actions dans ce domaine. Ces travaux servent de point de départ pour la rédaction de cet avis. Les conclusions de la CAAAQ reconnaissent formellement l'influence des dimensions psychosociales quant à l'avenir de la production agricole au Québec, ainsi que l'importance de l'agriculture pour le développement social rural (CAAAQ). De ces propos se dégage aussi clairement le fait que les modes de gestion actuels ne permettent pas une pleine prise en charge des effets psychologiques et sociaux.

Les travaux de la CAAAQ ont aussi constaté des impacts sur la qualité de vie en milieu rural et périurbain. Cependant, beaucoup d'espoir semble mis par la CAAAQ sur des moyens de rendre l'agriculture plus acceptable socialement. Par exemple, la Commission estime que l'acceptabilité sociale de l'agriculture doit être davantage promue, et que les perceptions négatives existant quant à l'agriculture amènent des tensions sociales (*idem* : 18). L'implantation de moyens sociaux et de consultations publiques est également fréquemment mise de l'avant par la Commission. Il est suggéré de reconduire les consultations sur les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC) (*idem*) et des

⁸ Pour 2007-2008, Montréal a perdu un total net de 21 500 résidents, au profit surtout des régions adjacentes, telles la Montérégie, Lanaudière, les Laurentides et Laval. Pour toute la zone intermédiaire entre la métropole et les régions éloignées (Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Outaouais, Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec), le solde migratoire est positif. En contrepartie, les régions éloignées ont moins perdu de population en 2007-2008 qu'au cours des années précédentes. Par exemple, le Saguenay-Lac-Saint-Jean est passé d'un solde migratoire de -2 922 en 2002-2003 à -403 en 2007-2008. L'Abitibi-Témiscamingue a aussi un solde migratoire de -390 en 2007-2008, alors qu'il était de -1 520 en 2002-2003 (Institut de la statistique du Québec, 2009).

⁹ Ainsi, l'équipe de Christopher R. Bryant, professeur-chercheur du Laboratoire de développement durable et dynamique territoriale de l'Université de Montréal (Bryant et collab., 2003), a montré qu'en milieu périurbain québécois se retrouvent plus de fermes maraîchères, céréalières et d'oléagineux, mais une sous-représentation de l'élevage animal. Par ailleurs, la part des fermes bovines était croissante depuis 1991 (il s'agit toutefois d'un petit secteur de production), tandis que les fermes laitières et les autres élevages animaux étaient décroissants, y compris le secteur porcin. Cependant, des secteurs isolés reçoivent une forte concentration de ces élevages (par exemple, la MRC de Rouville en Montérégie pour le porc).

activités de concertation des bassins versants (*idem*), ainsi que d'alléger les évaluations environnementales et d'y inclure un aspect social (*idem* : 211). C'est pourquoi la Commission juge qu'il est important que la société se rallie autour d'une vision de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui reconnaît son rôle socioéconomique et sa contribution à la dynamique de l'occupation des territoires. Entre autres, elle note que des processus plus participatifs pour la planification de l'aménagement et du développement des territoires devraient être mis en œuvre. Les résidents ne vivant pas de l'agriculture doivent, selon la CAAAQ, respecter les spécificités du travail agricole et les agriculteurs doivent se soucier des effets de certaines de leurs activités sur la qualité de vie de leurs voisins (*idem* : 40).

Dans une perspective de santé publique, les recommandations de la CAAAQ quant aux solutions psychologiques et sociales, et les orientations gouvernementales qui y font suite, sont louables, mais soulèvent aussi certaines questions. Notamment, se concentrer sur l'acceptabilité ne permet pas nécessairement l'identification des risques psychologiques et sociaux, ni des mesures pour y répondre. De plus, les modalités d'intervention sociale suggérées, dont celles de démocratie participative, ne sont pas une panacée. Leurs lacunes sont documentées dans le contexte québécois, par exemple quant aux schémas d'aménagement (Schnebelen et collab., 2007) et aux consultations civiles sur les porcheries (Brisson, 2008). Qui plus est, dans certains cas, la différence entre l'idéal de démocratie participative affichée et sa faible résolution entraîne de nouvelles controverses, et aggrave les impacts sociaux ressentis¹⁰ (*idem*; Nicourt et Girault, 2006). Il est donc nécessaire de proposer des pistes de politiques publiques à caractère social qui permettraient le développement rural et l'amélioration de la qualité de vie, ce qui favoriserait l'état de santé et de bien-être de la population.

Par ailleurs, les travaux de la CAAAQ ont mené à la création de chantiers de travail interministériels pour formuler de nouvelles politiques publiques en matière agricole. L'occupation dynamique du territoire a été cernée comme une priorité pour faire suite à la CAAAQ, et est désignée afin d'aborder les dimensions psychosociales de la production agricole (MAPAQ, 2009a). Mais à quelles politiques publiques ce chantier devrait-il mener? Est-ce que donner suite aux recommandations psychosociales du CAAAQ et à sa définition de l'acceptabilité sociale associée au secteur de l'agriculture sera suffisant et efficient pour la santé des populations rurales d'une part? D'autre part, les mesures qui en découleraient permettraient-elles le développement social en milieu rural et seraient-elles celles le plus à même de garantir la qualité de vie des populations locales? C'est à ces questions collectives qu'entend répondre cet avis, qui se concentrera sur les solutions pouvant être mises en œuvre par des acteurs gouvernementaux sous forme de politiques publiques.

¹⁰ Tels les controverses, le désengagement social, la perte de sentiment d'appartenance, etc.

4 PROBLÉMATIQUE

4.1 OBJECTIFS

Compte tenu des impacts positifs et négatifs de l'agriculture sur la qualité de vie des communautés, et de l'intérêt actuel du gouvernement du Québec pour cet aspect, cet avis s'est fixé pour objectifs de :

- Dresser un portrait général de la situation actuelle au Québec en regard des politiques agricoles et rurales actuelles et établissant un lien entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines;
- Trouver des politiques publiques établissant une relation entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés dans des pays comparables au contexte québécois :
 - o Dresser le bilan de ces politiques,
 - o Donner l'évaluation de l'efficacité de ces politiques, s'il y a lieu;
- Documenter des pistes d'intervention jugées prometteuses en ciblant des moyens pour lesquels l'efficacité est soutenue scientifiquement, et qui pourraient faire l'objet de politiques publiques ultérieures.

4.2 QUESTION DE RECHERCHE

L'avis vise à répondre aux questions suivantes :

- Au Québec, quel est l'état actuel de la prise en charge des relations entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines par des politiques publiques?
- Quels sont les politiques publiques et les moyens efficaces ou prometteurs au sujet de la relation entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés?

Dans cet avis, les politiques publiques axées sur la relation entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés sont considérées de deux façons : d'une part les politiques visant à soutenir les effets positifs ou à contrer les impacts négatifs de l'agriculture sur les liens sociaux des communautés rurales et périurbaines, et d'autre part celles utilisant des technologies sociales (définies au tableau 1) pour prendre en compte ces conséquences. Les termes de qualité de vie et de communauté rurale et périurbaine sont compris dans un sens large (tableau 1). Tous les types de production agricole (animale, céréalière, maraîchère, etc.) sont inclus, sans distinction à moins de spécification contraire. De même, les politiques axées sur la ruralité sont également considérées. Les politiques des niveaux municipal, régional et central (national, provincial et fédéral) seront visées. Nous nous concentrerons sur les pays au contexte comparable à celui du Québec, définis en fonction de conditions comparables, qui sont retenues en fonction des critères suivants :

1. Le type d'agriculture existant au Québec, soit celui appliquant un mode de gestion semblable à celui des autres secteurs économiques, y compris l'emploi de technologies, la production à moindre coût et l'adaptabilité aux exigences du marché. L'intégration de plusieurs composantes de l'agriculture et de sa spécialisation en fait aussi partie. La présence de normes de régulation de la production, issues de paliers nationaux, régionaux ou locaux, est aussi un critère pris en compte.

2. Le climat existant au Québec dans les zones agricoles, soit de type continental ou maritime.
3. La société qui doit être de type industrialisé et dotée d'une économie de marché ouverte; pour cette raison, les pays de l'OCDE ont été retenus en priorité.
4. L'État doit fournir un cadre législatif concernant la production agricole.

Au Québec, les producteurs peuvent être autonomes ou être intégrés à un groupe de production plus vaste. Ces deux modes seront considérés.

Cet avis se limite aux relations entre l'agriculture et la qualité de vie. En raison du manque de données probantes au sujet des impacts psychologiques de l'agriculture sur le voisinage (Brisson et collab., 2009), nous nous concentrerons sur les dimensions sociales de la qualité de vie et n'aborderons pas spécifiquement les implications psychologiques de l'agriculture pour la population avoisinante. De plus, le présent avis se concentrera sur des solutions proposées par le domaine des sciences sociales. Compte tenu de l'expertise des auteures, les mesures dites « techniques », soit liées à la taille des productions, à leurs modes de fonctionnement ou à leurs équipements, ont été mises de côté, quoiqu'elles puissent également influencer les impacts psychologiques et sociaux de l'agriculture. Par ailleurs, le présent avis ne couvrira pas les impacts directement liés au producteur agricole et à sa famille puisque des politiques publiques spécifiques y sont associées et amènent l'intervention d'organismes et de ministères distincts. Nous avons enfin exclu la littérature sur l'agriculture urbaine, qui comporte des caractéristiques différentes et qui soulève donc des questions différentes en ce qui concerne la prise en compte des impacts de l'agriculture sur la qualité de vie (Bryant et collab., 2003)¹¹. Cependant, les modalités en milieu périurbain présentent des caractéristiques suffisamment semblables au monde rural pour les intégrer (*idem*).

¹¹ Selon nous, les secteurs exclus pour le présent avis demeurent cependant des sujets prioritaires pour de futurs avis en lien avec les politiques agroenvironnementales.

5 MÉTHODE

Afin de réaliser cette revue de connaissances, des stratégies de recherche ont été formulées. Elles ont déterminé les ressources consultées, les termes ainsi que les critères de recherche. Elles ont aussi défini la façon dont les écrits ont été sélectionnés. Par la suite, la synthèse des résultats s'est faite sous forme d'analyse descriptive du contenu et a fait ressortir les principaux domaines étudiés et les impacts couverts. Un comité scientifique a accompagné l'équipe de recherche tout au long du processus.

5.1 TERMES DE RECHERCHE

Les termes de recherche ont d'abord été déterminés en consultant la revue de littérature effectuée par Brisson et ses collaborateurs sur les impacts psychologiques et sociaux des élevages porcins (Brisson et collab., 2009). Par la suite, les termes de recherche ont été soumis au comité scientifique et aux utilisateurs, pour commentaires et ajouts.

Les termes de recherche retenus se divisent en deux grandes catégories : les impacts sur la qualité de vie associés à l'agriculture (tableau 2) et les moyens sociaux de résoudre ces impacts (tableau 3). Chaque catégorie comprenait plusieurs acceptions considérées pour la recherche documentaire. Au moment de la recherche, ces termes ont été combinés par des indicateurs *booléens* (AND, OR). À la suite de quelques essais, les termes en anglais ont été privilégiés, car les moteurs de recherche consultés incluent d'emblée les textes français.

Tableau 2 Termes de recherche pour la qualité de vie et l'agriculture

Qualité de vie (<i>quality of life</i>)	AND	Agriculture
<i>Social health</i>		Rural
<i>Community health</i>		Agriculture
<i>Social relation</i>		
<i>Social conflict / social tension</i>		
<i>Controversy</i>		
<i>Socioeconomic impact</i>		<i>Sustainable</i>
<i>Socioeconomic linkage</i>		<i>agriculture</i>
<i>Value added</i>		
<i>Neighbour / neighbor</i>		
Relation voisinage		

Tableau 3 Termes de recherche pour les technologies sociales et l'agriculture

Technologies sociales	AND	Agriculture
<i>Short chain</i>		Rural
Diversification		Agriculture
<i>Land use planning</i>		
<i>Impact assessment</i>		<i>Sustainable</i>
<i>Governance AND participation</i>		<i>agriculture</i>

5.2 RESSOURCES CONSULTÉES

Dans le cadre de cette recension des écrits, plusieurs sources ont été consultées (tableau 4). D'abord, certaines bases de données de littérature scientifique ont été sélectionnées pour leur pertinence et les moteurs de recherche appropriés ont été consultés. Ensuite, la recherche s'est étendue à la littérature grise disponible par une recherche générale sur des moteurs de recherche pertinents. Enfin, les membres du comité scientifique ont été invités à fournir des textes pour compléter la recension effectuée.

Tableau 4 Bases de données retenues

Articles scientifiques	Littérature grise et ouvrages
Agricola	Ariane (Bibliothèque de l'Université Laval)
Compendex	Google Scholar ¹²
CSA (BioOne, EconLit, Francis, Pollution, SA)	Sites des ministères provinciaux et fédéraux concernés
Ebsco (ASP, IPSA, Medline, Cinahl, Communication & mass media)	Sites des ministères de l'agriculture des pays pertinents du G20 et des organismes transnationaux (UE, OCDE, FAO)
	Sites des groupes de recherche spécialisés en politiques agricoles ou en agriculture et société

De nombreux sites ont été consultés sans qu'il y ait des renseignements pertinents pour cet avis. Les termes de recherche utilisés étaient les mêmes que pour la recherche dans les banques de données. Enfin, nous avons également fait des appels téléphoniques et/ou écrit des courriels à certains ministères afin de demander de l'information supplémentaire et de vérifier si des évaluations ont été faites de leurs politiques et de leurs programmes. Ces démarches ont été fructueuses dans certains cas, mais dans l'ensemble, nous n'avons pas pu identifier des évaluations de politiques, surtout en ce qui concerne les implications sociales de l'agriculture.

¹² Les termes de recherche utilisés pour la recherche dans les banques de données ne donnant que peu de résultats, nous avons aussi utilisé les termes suivants : *social tension AND agriculture, social conflict AND agriculture, controversy AND agriculture, agriculture AND relation AND neighbor / relation voisinage, rural social tension, rural social conflict, rural controversy*.

5.3 SÉLECTION DES ÉCRITS

La sélection des écrits retenus pour cette revue s'est faite en fonction des critères de pertinence pour tous les types de textes. Pour les articles scientifiques et la littérature grise, deux autres catégories de critères ont été ajoutées, soit la forme et la qualité. Environ le quart (25 %) des documents mis au jour par la recherche documentaire ont été retenus. L'absence de pertinence a été le motif principal de rejet des textes.

- **Critères d'évaluation de la pertinence**

Les résumés des titres sélectionnés selon les critères formels ont été soumis à une évaluation de leur pertinence par rapport à la question posée et aux résultats attendus par cette recension des écrits. Deux personnes ont examiné les textes, soit la coordonnatrice scientifique du projet et une professionnelle de recherche.

- **Critères formels de sélection**

Des critères ont été appliqués aux moteurs de recherche et aux bases de données documentaires afin de sélectionner les textes scientifiques et de littérature grise qui ont ensuite été soumis à l'évaluation de pertinence et de qualité. Les articles rédigés en anglais et en français et publiés entre 1998 et 2009 ont été examinés, et tous les types d'études ont été admis, exception faite des lettres, des éditoriaux et des essais. Un lien entre le titre de l'article et la problématique de recherche devait être démontré¹³.

- **Critères d'évaluation de la qualité**

Les articles scientifiques et les textes de littérature grise retenus ont aussi été évalués de façon globale pour déterminer leur qualité. Cette démarche s'est faite de façon verbale à partir des éléments principaux reconnus habituellement dans ce type d'exercice. Les articles consultés devaient correspondre à des standards de qualité suffisants, soit ceux du National Institute for Care Excellence (NICE). Cet organisme suggère de s'assurer de la pertinence et de la validité des objectifs, de la méthode, de l'analyse et des implications de chaque étude (NICE 2007). Les articles ont été cotés selon les cotes « acceptable » ou « inacceptable ». Les documents cotés inacceptables ont été refusés. Deux personnes ont examiné les textes, soit la coordonnatrice scientifique du projet et une professionnelle de recherche.

5.4 COMITÉ SCIENTIFIQUE

Tout au long du processus, la démarche a été soumise à un comité scientifique réunissant des spécialistes des différents domaines concernés. Ce comité a permis de s'assurer de la pertinence de la qualité des travaux.

Le mandat du comité scientifique créé pour la recension systématique des écrits portant sur les impacts psychologiques et sociaux des porcheries (Brisson et collab., 2009), a été reconduit pour cet avis. D'autres membres se sont ajoutés afin de mieux représenter tous les secteurs couverts par le document, pour un total de sept personnes appartenant au milieu de

¹³ Ont été exclus, par exemple, les articles traitant de l'utilisation du porc dans le cadre de recherches en laboratoire.

la recherche scientifique. Les domaines de l'agriculture, de l'aménagement du territoire, de l'anthropologie, de l'environnement et du développement régional sont représentés.

Consulté principalement par courriel et à quelques reprises en personne, le comité a fourni un avis externe sur la question de recherche afin qu'elle réponde à des standards scientifiques et a soutenu l'équipe de production de l'avis en commentant le devis du projet, les relevés bibliographiques puis les résultats préliminaires de l'exercice. Accessoirement, certains membres ont également fourni des renseignements bibliographiques et/ou documentaires. Le comité agit à titre consultatif et, en tout temps, la responsabilité du contenu et de la production demeure celle de la coordonnatrice du projet.

6 RÉSULTATS

6.1 APERÇU DES POLITIQUES PUBLIQUES MISES AU JOUR

Les politiques publiques qui ont été mises au jour par la recension des écrits sont de deux types : agricoles et de ruralité (tableau 5).

Selon Bollman (2007), les politiques agricoles poursuivent trois types d'objectifs : la production agricole; l'impact paysager et environnemental des activités agricoles; et les impacts humains de l'agriculture :

1. la production agricole : des politiques visant à améliorer la compétitivité de la production des denrées agricoles;
2. l'environnement : des politiques en lien avec l'usage des terres agricoles, d'une part, visant à diminuer les externalités négatives (telles la pollution et la dégradation des terres) et d'autre part, visant à améliorer les externalités positives (telle la multifonctionnalité du paysage agricole);
3. la dimension humaine : des politiques centrées sur les personnes (le bien-être socioéconomique des communautés, des agriculteurs et des travailleurs agricoles, la sécurité des aliments produits pour les consommateurs).

Force est de constater que les dimensions « sociales » de l'agriculture peuvent se retrouver à la marge de telles politiques, et sont surtout conçues comme étant liées soit au bien-être des producteurs agricoles, soit à celui des consommateurs, via la qualité des aliments.

Tableau 5 Secteurs de politiques mis au jour par la recension d'écrits

POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES		
Cibles	Secteurs et acteurs visés	Mesures et politiques envisagées
Impacts environnementaux	Aménagement du territoire	Paysages Occupation du territoire
	Protection de l'environnement	Conservation des ressources
Productivité agricole	Entreprises agricoles	Soutien des prix
		Réduction des superficies
		Support à la production
		Expansion des marchés
		Sécurité agricole
		Soutien au revenu
		Crédit agricole, etc.
Impacts humains	Consommateurs	Sécurité alimentaire Qualité des aliments
	Producteurs agricoles	Bien-être des ménages Sécurité agricole
	Résidants en milieu rural	n.a.
POLITIQUES PUBLIQUES RURALES		
Impacts humains	Communautés	Emploi
		Attractivité
		Logement
		Infrastructures
		Services
		Capital social

Les politiques rurales ont longtemps fait partie intégrante des politiques agricoles, mais une tendance à dissocier les deux est de plus en plus évidente dans de nombreux pays. Ian Matheson résume bien les tensions qui existent entre les politiques de la ruralité et les politiques agricoles, qui prennent leurs origines dans les perspectives et objectifs différents qu'elles poursuivent :

Agriculture focuses at the sector level and does not take into account the broader development issues for the rural community. Agricultural policies, which aim at increased efficiency (in a strict economic sense), have had a detrimental impact on rural communities; the substitution of machinery for labour has been pursued diligently, resulting in the reduction of smaller, often family-owned farms, in favour of large capital-intensive farms, many of which are still family-owned (...) Finally, the focus on international markets and exports may result in product/crop/livestock specialisation that can further affect the economic diversity within rural communities (Matheson, 2006 : 319-320).

Plutôt qu'une politique sectorielle, ancrée dans l'agriculture, la ruralité est abordée à partir d'une approche territoriale multisectorielle et globale. Les politiques de la ruralité s'intéressent principalement au développement économique des régions rurales, aux services en milieu rural, et à la qualité de vie en général (Lucatelli, 2006). Malgré ces différences, une synergie peut être constatée entre les deux types de politiques publiques, ce qui justifie à nos yeux l'inclusion des politiques rurales dans cet avis :

Synergies between agriculture and rural development can be found, both at the policy level and in terms of collaborative approaches. Within the first area, the APF [agricultural policy framework] includes a focus on environmentally responsible agriculture and emphasises the importance of environment as an economic and social good for all rural communities. [...] The second area of strong synergy between agriculture and rural is recognising the importance of collaborative policy-making and implementation processes across and amongst all levels of government. (Matheson, 2006 : 319-320)

Les différentes politiques mises au jour par la recension d'écrits seront maintenant présentées de façon plus détaillée, d'abord en présentant celles du Québec, puis celles associées au territoire canadien. Ensuite, les politiques de pays de l'OCDE comparables au contexte québécois seront présentées. Les politiques abordées ici sont celles recensées par la stratégie de recherche documentaire adoptée pour cet avis. Bien qu'il ne soit pas exclu que d'autres politiques existent, celles-ci n'ont pas été trouvées dans les bases de données et les moteurs de recherche sélectionnés, ni identifiées par la consultation du comité scientifique.

6.2 POLITIQUES PUBLIQUES QUÉBÉCOISES

Il n'existe pas de politique publique au Québec qui vise explicitement les impacts de la production agricole sur la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines, et encore moins qui préconise des technologies sociales pour ces questions. Par contre, certaines politiques, programmes ou orientations générales, laissent percevoir une préoccupation pour les impacts sociaux de l'agriculture et la cohabitation harmonieuse, la plupart du temps en lien avec l'agroenvironnement. Elles seront présentées ici, et classées selon les ministères responsables de leur application (tableau 6).

Tableau 6 Liste des politiques publiques québécoises abordant la relation entre agriculture et qualité de vie

Ministère	Titre de la politique	Faits saillants
MAPAQ	<i>Loi sur la protection du territoire agricole (1978)</i>	- Préséance sur les autres lois concernant le territoire - Objectif de développement durable et d'assurer la cohabitation des usages - Soutien financier pour activités agricoles
	<i>Plan concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse (2007)</i>	- Plan conjoint du MAPAQ/MDDEP/UPA - Sensibilisation et soutien aux pratiques de réduction des odeurs
	<i>Plan stratégique du MAPAQ 2005-2008</i>	- Objectif de développement durable et de développement économique - Mesures techniques et financières pour soutenir la cohabitation
MDDEP	<i>Règlement sur les exploitations agricoles (1981)</i>	- Normes sur la protection des cours d'eau et des lacs avoisinant les exploitations agricoles
	<i>Autres politiques du MDDEP</i> - <i>Politique nationale de l'eau (2002)</i> - <i>Règlement sur le captage des eaux souterraines (2002)</i> - <i>Stratégie québécoise des aires protégées (SQAP) (2002)</i>	- Inscrites dans les politiques agroenvironnementales du Québec - Objectif d'assainir les activités agricoles - Objectif de réduire les impacts néfastes de l'agriculture sur les populations locales
MAMROT	<i>Politique nationale de la ruralité (2007)</i>	- En partenariat avec SRQ, FQM, UMQ et ACLDQ - Objectif d'améliorer le cadre et la qualité de vie des communautés rurales - Pactes ruraux : montants versés aux MRC pour le développement rural
	<i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) (1979)</i>	- Mesures découlant de cette loi : règlements de zonage, schémas d'aménagement régionaux, consultations publiques pour l'implantation de porcheries
	<i>Schémas d'aménagement (révisés à tous les 5 ans)</i>	- En collaboration avec le MSSS et la santé publique - Évaluer les impacts du développement territorial sur les citoyens.
	<i>Consultations publiques sur l'implantation des projets porcins (2000)</i>	- Processus de consultation obligatoire pour chaque projet porcin
Municipalités	<i>Outils municipaux</i>	- Contrôle des usages par le zonage - Évaluation des nuisances

6.2.1 MAPAQ

6.2.1.1 La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTA) est très importante dans les usages et les aménagements du territoire agricole. Cette loi vise à « assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une approche de développement durable, la production et le développement des activités agricoles dans les zones établies »¹⁴ (CPTAQ, 2009 : 7). La LPTA a préséance sur toute autre loi applicable au territoire, et aux mesures prises par les MRC et municipalités (règlements, schémas, etc.). Cette Loi s'accompagne de soutiens financiers variés pour les activités agricoles. De plus, elle demande aux MRC d'aménager la zone agricole de manière à y prioriser l'utilisation du sol à des fins agricoles, et d'y assurer la cohabitation des usages agricoles et non agricoles (MAMR, 2001). Un tribunal administratif, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), a le mandat de faire respecter l'attribution prioritaire de l'utilisation agricole (CPTAQ, 2009). Depuis quelques années, la CPTAQ prend plus particulièrement en compte les particularités des contextes régionaux dans ses orientations, notamment dans le cas de régions dévitalisées.

Depuis 2001, des mesures permettent de favoriser la mise en place de la LPTA au plan régional (MAMR, 2001). Dans chaque MRC, une vision commune de la zone agricole doit être développée par une connaissance accrue du territoire, notamment par un comité consultatif agricole (composé d'acteurs de ce domaine) et les experts concernés par les trois dimensions du développement durable, soit l'environnement, la société et l'économie. Ces constats se traduisent ensuite dans la planification de la MRC, par exemple lors de la révision des schémas d'aménagement. Par ailleurs, les orientations gouvernementales semblent très claires sur la priorisation des activités agricoles. Dans les zones dites dynamiques, les nouveaux usages doivent avoir un caractère exceptionnel; dans les zones agroforestières, un découpage plus fin des usages peut être accepté, mais les activités autres que l'agriculture doivent s'harmoniser avec celle-ci. Quant aux zones dévitalisées, des usages variés y sont plus acceptés. Enfin, des mesures sont également prévues pour favoriser la cohabitation harmonieuse des usages. Ces mesures sont essentiellement techniques : 1) l'adaptation des distances séparatrices si justifiée; 2) le zonage des productions agricoles, qui consiste à limiter l'activité agricole en bordure de milieux urbains, de villégiature ou récréotouristiques. Ces zones doivent être précisées, justifiées et discutées au comité consultatif agricole.

¹⁴ Mentionnons que, en 2009, la zone agricole couvrait plus que 63 500 km² (4 % du territoire québécois).

6.2.1.1.1 Le point de vue de l'OCDE

Très récemment, l'OCDE a dévoilé les résultats préliminaires d'une évaluation du Pacte rural lors de sa 7^e conférence annuelle sur le développement rural¹⁵. Nous reviendrons sur cet exercice dans une section subséquente, mais à cette occasion l'OCDE a également apprécié l'influence de la LPTA sur le développement du milieu rural et périurbain québécois. En effet, l'OCDE considère que la loi actuelle sur la protection du territoire agricole a un effet limitatif sur un aménagement territorial adapté aux réalités actuelles¹⁶ et aux facteurs positifs de croissance rurale. De plus, cette loi n'encourage pas les petites fermes, mais plutôt l'agrandissement des exploitations. Enfin, les mesures de soutien financier aux agriculteurs créent un déséquilibre des revenus en leur faveur par rapport aux autres habitants, et ce, rappelons-le, alors que l'agriculture ne se situe plus en tête des activités associées à la ruralité.

6.2.1.2 Le Plan concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse

En février 2007, le MAPAQ, le MDDEP et l'UPA publient conjointement un *Plan concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse* (MAPAQ, 2007b) qui vise à assurer une meilleure protection de l'environnement et une cohabitation harmonieuse entre les acteurs. Constatant que chacun a fait des réalisations visant la mise en conformité des entreprises agricoles et l'adoption de bonnes pratiques, mais qu'il reste du travail à accomplir notamment pour réduire la pollution diffuse, le MAPAQ, le MDDEP et l'UPA se donnent une vision commune des enjeux prioritaires et coordonnent leurs efforts afin d'optimiser les gains environnementaux. Ces enjeux concernent : la qualité de l'eau, la réduction de l'usage des pesticides, la biodiversité, les changements climatiques et l'efficacité énergétique, et la cohabitation harmonieuse et la valorisation de l'effort agroenvironnemental des agriculteurs.

En ce qui concerne la cohabitation harmonieuse de façon plus particulière, « le secteur doit relever le défi d'établir un consensus avec les autres membres de la société sur la qualité de vie en zone rurale. Les différents usages doivent s'insérer harmonieusement dans le milieu afin de ne pas se faire au détriment du développement de l'agriculture ni de la qualité de vie des collectivités » (*idem* : 18). Les objectifs en ce sens sont de « mettre en valeur l'agriculture en faisant connaître, notamment au grand public et au monde municipal : les réalités de l'agriculture; les réalisations en agroenvironnement; la contribution de l'agriculture au développement socioéconomique des régions » et de « poursuivre l'implantation de pratiques agricoles favorisant la cohabitation harmonieuse » (*ibidem*).

Les moyens à utiliser seraient, selon ce plan, la communication avec les autorités municipales et d'autres acteurs locaux (les agriculteurs, leurs syndicats, les clubs-conseils agroenvironnementaux, etc.) concernant l'enjeu de la cohabitation harmonieuse menant à des initiatives concrètes. Deuxièmement, les pratiques et les technologies qui réduisent les

¹⁵ Tenue à Québec, du 13 au 15 octobre 2009. La présentation des résultats de l'examen du Pacte rural s'est déroulée le 13 octobre dans le cadre d'un atelier réunissant D. Freshwater, M. Berger et R. Trapasso, de l'OCDE, Claire Bolduc, de SRQ, R. Coulombe, UMQ, B. Généreux, FQM, Y. Routhier, MAMROT et C. Fortin, Agriculture Canada. Aucun document n'a été diffusé en raison de l'étape préliminaire de l'évaluation.

¹⁶ Par exemple, la décroissance des activités agricoles, leur concentration en zone périurbaine et la caractérisation des zones agricoles par une majorité d'activités autres que d'agriculture.

odeurs sont développées en réalisant des projets de recherche et en soutenant financièrement l'adoption de ces pratiques. Troisièmement, la communication au grand public est privilégiée par le biais d'initiatives régionales et locales, d'outils d'information et de présence lors d'événements régionaux (MAPAQ, 2007 : 25). Par exemple, l'UPA organise des « journées portes ouvertes » dans de belles fermes qui génèrent peu d'impacts négatifs sur leur milieu immédiat afin de mieux faire connaître l'agriculture aux citoyens. Le plan prévoit aussi des rencontres avec les élus municipaux afin de les sensibiliser à la réalité agricole¹⁷. Quant à la cohabitation, les moyens visent essentiellement à informer les citoyens et les acteurs municipaux, et à favoriser les pratiques qui diminuent les odeurs générées par les élevages, mais ne comportent pas de moyens permettant de recueillir le point de vue des citoyens.

6.2.1.3 Le Plan stratégique 2005-2008

Dans le Plan stratégique 2005-2008 du MAPAQ (MAPAQ 2005), la mission du ministère est basée sur une approche de développement durable qui concilie le développement économique avec les valeurs de la société. Celles-ci sont décrites comme la protection des ressources et de l'environnement, le développement régional ou encore la qualité et la sécurité des aliments. Les principaux enjeux identifiés dans ce plan sont :

1. Développement économique et régional;
2. Sécurité des aliments et santé animale;
3. Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse;
4. Relations fédérales/provinciales et commerciales;
5. Modernisation et qualité des services.

Le troisième enjeu concerne la protection de l'environnement et la cohabitation harmonieuse. Il nous concerne plus particulièrement et fait l'énoncé suivant :

Les citoyens des milieux ruraux veulent vivre dans un environnement sain, propice au développement régional et à une cohabitation harmonieuse des diverses activités sur le territoire. Au regard des pratiques agricoles, certains sujets ont fait l'objet d'une attention publique particulière, notamment la pollution de l'eau et les inconvénients associés aux odeurs affectant la qualité de vie en zone rurale. Ces préoccupations ont également émergé des discussions entourant les travaux de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec. Dans l'ensemble, la pression populaire a amené le gouvernement à resserrer les règles environnementales pour les secteurs agricole et aquacole. (MAPAQ, 2005 : 22)

Ce document souligne que « le défi qui se pose est celui d'amener les producteurs agricoles et aquacoles à mieux tenir compte des la question environnementale et à améliorer leur performance à cet égard, et ainsi de favoriser la cohabitation harmonieuse sur le territoire tout en s'assurant du maintien de la compétitivité du secteur » (*idem* : 23). Suivent ensuite des stratégies et des priorités d'action variées. Ils consistent en des mesures pour la mise en place de mesures agroenvironnementales (par exemple, appui financier, services-conseils spécialisés, recherche et développement sur le traitement des fumiers) de même que

¹⁷ Communication personnelle de Serge Bouchard, MDDEP.

l'écoconditionnalité. La cohabitation harmonieuse repose donc sur des stratégies agroenvironnementales qui se traduisent par des actions et des mesures techniques ou financières.

6.2.1.4 *Les bonnes pratiques environnementales*

Dans les documents du MAPAQ de façon générale, les « bonnes pratiques environnementales » sont associées à la cohabitation entre résidents ruraux et agriculteurs. Un guide à l'intention des agriculteurs est d'ailleurs publié depuis 2001 (mis à jour en 2005) dans le but de sensibiliser les producteurs agricoles à cette question et aux actions qu'ils peuvent poser. Il s'agit de *bonnes pratiques environnementales pour votre entreprise agricole* (MAPAQ, 2005a), un outil de sensibilisation qui tient compte :

- du Règlement sur les exploitations agricoles (REA);
- du Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- du Code de gestion des pesticides;
- des plus récentes avancées technologiques en matière de traitement de fumier;
- des Cahiers d'autoévaluation en lutte intégrée de la Stratégie phytosanitaire.

On y parle de la gestion des fumiers, de la fertilisation, de la conservation des sols et de la protection des cours d'eau, et de la gestion des ennemis des cultures. Chacun de ces grands thèmes est associé à plusieurs bonnes pratiques (par exemple, ouvrages de stockage de fumiers, modes d'épandage, semis directs, brise-vents naturels, gestion intégrée des ennemis de cultures), pour lesquelles on fournit des informations sur les principes, les avantages, la planification, la mise en place et le suivi. Sont repérés les impacts favorables sur la biodiversité, les changements climatiques, la santé des sols, la productivité, le bon voisinage et la qualité de l'eau. Ici encore, on peut donc noter le lien qui est fait entre agroenvironnement et cohabitation harmonieuse.

6.2.1.5 *La cohabitation harmonieuse*

Le MAPAQ diffuse dans ce contexte quelques courts documents sur la cohabitation harmonieuse dans lequel on en identifie deux dimensions : 1) le partage de l'espace rural et 2) la multifonctionnalité de l'agriculture dans ses fonctions environnementales, socioéconomiques, culturelles, éducatives et touristiques. La cohabitation harmonieuse fait donc partie du développement équilibré de l'espace rural, et se fonde sur des « règles de bon voisinage ». Celles-ci consistent en des moyens techniques à utiliser pour diminuer les inconvénients des activités agricoles pour les voisins : la réduction des odeurs, l'atténuation du bruit, la circulation « consciencieuse » du matériel agricole, l'application de produits phytosanitaires (pesticides) et l'observation des lois et règlements. À ce titre, le Comité multipartite sur la gestion des fumiers et l'agriculture durable en Chaudière-Appalaches publie un dépliant à l'intention des agriculteurs et des citoyens expliquant les rôles et les responsabilités de chacun dans le bon voisinage (Comité multipartite, 2009). Par exemple, on y suggère que l'agriculteur fasse les épandages principalement le printemps et l'été, et qu'il favorise la diminution des désagréments que peuvent engendrer les activités agricoles; le citoyen doit, quant à lui, identifier son puits d'eau potable, informer son voisin agriculteur des activités spéciales chez lui, et respecter le travail de l'agriculteur.

6.2.1.6 *Les suites de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*

La tenue de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), aussi connue sous le nom de « Commission Pronovost », a donné lieu à une nouvelle vision du secteur agricole et agroalimentaire intitulée « La fierté d'en vivre, Le plaisir de s'en nourrir : une vision gouvernementale d'avenir pour l'agriculture et l'agroalimentaire québécois » (CAAAQ, 2008). Parmi les différentes dimensions de cette vision (dont l'offre d'aliments sains, une culture entrepreneuriale et l'innovation), la mission de nourrir les citoyens du Québec est prioritaire, tout en s'inscrivant dans la recherche du profit et du plein potentiel de l'exploitation agricole dans les marchés économiques du Québec et d'ailleurs. La CAAAQ considère que l'agriculture a un rôle multifonctionnel, donc qu'à sa fonction de nourrir s'ajoutent des fonctions de types économique, social et d'occupation du territoire. La Commission souhaite que cette vision soit concrétisée par les agriculteurs, les exploitations agricoles, les transformateurs et les réseaux de distribution, mais aussi par les citoyens, qui participent aux débats et font acte de solidarité envers les agriculteurs et les transformateurs.

Dans cette optique, le MAPAQ a identifié trois priorités de travail pour les années 2008-2009. La première concerne les dimensions sociales de l'agriculture et de l'agroalimentaire : il s'agit de rapprocher le secteur des citoyens et des consommateurs¹⁸. Cette grande priorité de travail comporte à son tour trois volets : la mise en valeur des aliments d'ici, l'offre d'aliments sains, et la protection de l'environnement (MAPAQ 2009). Le premier volet s'adresse de façon plus explicite aux préoccupations sociales et qui est mis en œuvre par trois stratégies : « Le Québec dans votre assiette! », l'appui à la diversification en région et au développement de circuits courts de commercialisation favorisant l'achat local et l'appui au développement des secteurs en émergence¹⁹. C'est donc à travers une plus grande visibilité et accessibilité aux aliments produits au Québec (et aussi à travers l'offre d'aliments sains et la protection environnementale) que l'on cherche à rapprocher citoyens et agriculteurs. Quant au 3^e volet, des chantiers de travail spécifiques permettent de le réaliser. En ce qui concerne la protection du territoire agricole, ce travail a pris la forme de huit projets pilotes permettant d'expérimenter la pertinence de plans de développement des zones agricoles (Tessier, 2009). Cette planification se fait par les municipalités régionales de comté (MRC) et vise à exprimer le plein potentiel agricole d'une région en la rendant complémentaire aux autres planifications territoriales. Le portrait agricole et régional et la concertation des acteurs concernés sont les pierres d'assise de cette planification. La promotion de l'agriculture, de son rôle multifonctionnel et de ses activités complémentaires (par exemple l'agrotourisme), notamment en régions dévitalisées, ainsi que la recherche d'une cohabitation plus harmonieuse entre les usages du territoire, sont explicitement recherchées. Les projets-pilotes étant en cours de réalisation, une évaluation de ce mode de planification intégrée est prévue à l'automne 2010 seulement.

¹⁸ Le 2^e enjeu est de renforcer la capacité concurrentielle des entreprises, et le 3^e est de moderniser les grands piliers de l'agriculture.

¹⁹ Les secteurs en émergence identifiés sont l'horticulture ornementale et les cultures en serre, et l'agriculture biologique.

6.2.2 MDDEP

Plusieurs autres politiques publiques québécoises et mesures d'intervention visent à atténuer les impacts sociaux de l'agriculture par des mesures agroenvironnementales. Par exemple, ces politiques cherchent à contrôler la pollution d'origine agricole de manière à en réduire les impacts sur l'environnement et sur la santé humaine. Bien qu'elles ne soient pas explicites dans leurs objectifs sociaux, ces lois et règlements visent à avoir un impact positif sur le milieu humain en encourageant les bonnes pratiques à la ferme. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a la responsabilité de certaines de ces politiques.

6.2.2.1 *Règlement sur les exploitations agricoles*

Le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) est associé à la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE) (MDDEP, s.d.). En vertu de cette Loi, depuis 1981, des normes visent la protection des lacs et des cours d'eau avoisinant les exploitations agricoles et l'amélioration des pratiques qui peuvent avoir un impact sur ces eaux de surface. Le REA actuel se fonde sur la notion de « capacité de support », soit le seuil maximal d'impact possible des activités humaines dans une région donnée, ici le bassin versant. Pour respecter cette capacité, l'encadrement normatif de la culture et de la gestion des lisiers et fumiers est préconisé. Le REA exige ainsi des pratiques agricoles spécifiques, comme l'entreposage des déjections animales en structure étanche et les caractéristiques de l'épandage (doses, modes, dates, distances). Les distances séparatrices et les bandes riveraines, la superficie maximale pouvant être cultivée, et la concentration d'animaux par pâturage sont aussi des normes du REA. Pour qu'un projet agricole soit accepté, le promoteur doit démontrer qu'il respectera ces normes, ce qui entraîne alors la délivrance d'un certificat d'autorisation. Le MDDEP effectue également un suivi des fermes en exercice, notamment par des bilans de phosphore et des visites d'inspection (MDDEP, 2010).

6.2.2.2 *Autres politiques du MDDEP*

La *Politique nationale de l'eau* (novembre 2002), le *Règlement sur le captage des eaux souterraines*, et les différents programmes, plans et stratégies agroenvironnementaux du MAPAQ et du MDDEP (y compris l'écoconditionnalité) s'inscrivent tous dans les politiques agroenvironnementales du Québec et visent à assainir les activités agricoles et, implicitement, à réduire les impacts négatifs de l'agriculture sur les populations locales. Enfin, dans le cadre de la *Stratégie québécoise des aires protégées* (SQAP), un volet consacré aux « paysages humanisés » pourrait aussi concerner les milieux agricoles. En effet, ce statut de protection, édicté en 2002 par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, prévoit que des zones habitées peuvent être ciblées comme milieux de biodiversité uniques ou représentatifs et intégrés dans la SQAP avec la participation du milieu concerné (Gaudreau, 2005). L'agriculture faisant partie intégrante du patrimoine de la société québécoise, des paysages associés à cette activité pourraient être protégés, tels d'anciens cultivars, des structures paysagères rurales, etc. Cependant, la SQAP limite les activités de types industriel et commercial, ce qui peut amener à la protection de certains modèles de développement rural spécifiques, mais pas nécessairement associés aux modes de

production dominants²⁰. Entre autres pour cette raison, jusqu'ici aucun projet de paysage humanisé n'a pu voir le jour²¹. Pourtant, ce modèle pourrait présenter des avantages intéressants, dont la capacité de mobiliser les acteurs du milieu, d'implanter une gestion intégrée des territoires concernés, et de contribuer à un développement socioéconomique soucieux de favoriser un équilibre dynamique entre tous les pôles du développement durable (Bryant et Allie, 2005).

6.2.3 MAMROT

En 1979, le gouvernement du Québec adopte la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), dont l'application est la responsabilité du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Plusieurs mesures découlent de cette Loi, dont les règlements de zonage, les schémas d'aménagement régionaux et les consultations publiques pour l'implantation de porcheries.

6.2.3.1 Les outils municipaux

Le plan d'urbanisme est le document officiel le plus important d'une municipalité en matière territoriale, qui « établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire » (Caron et collab., 2009 : 42). Sous la responsabilité du conseil municipal, il guide sa prise de décision dans des domaines tels les infrastructures, les services, les investissements, le contrôle. Ce plan doit aussi être en accord avec le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté (MRC) (voir ci-dessous).

Le zonage est un pouvoir confié aux municipalités et c'est surtout à ce niveau que peut être prise en compte la relation entre l'agriculture et la qualité de vie. Sous forme de réglementation, il permet de diviser le territoire afin de mieux contrôler les usages (Caron, 1993). Le plan de zonage représente visuellement ces subdivisions. Cette réglementation concrétise les orientations d'aménagement du territoire, comme les affectations du sol et les densités d'occupation, préalablement décidées lors de l'élaboration du plan d'urbanisme et du schéma d'aménagement (voir ci-dessous). Tel que le mentionne le MAMROT, « le zonage tire son origine de la planification exprimée à l'intérieur du plan d'urbanisme. Il résulte aussi d'intentions plus précises qui ne sont pas toujours traduites dans celui-ci, par exemple les normes relatives au bon voisinage, à la protection des personnes et de l'environnement » (*idem* : 1). La capacité de contrôler les usages afin de miser sur leur compatibilité est le fer de lance de ce souci de cohabitation harmonieuse, et se base sur l'évaluation des nuisances, des fonctions, de l'esthétisme et de facteurs socioéconomiques. Chaque zone peut aussi être divisée en secteurs, afin de permettre une analyse plus fine de ces critères. Cependant, en vertu de la LPTA, les zones agricoles ne font pas l'objet de ce niveau de détail. De plus, ces zones sont prioritaires sur les autres usages, et doivent conserver leur affectation à moins d'exceptions.

²⁰ Par exemple en fait de production agricole intensive et extensive.

²¹ Certains, tel l'Estran en Gaspésie, se sont soldés par un échec suite à une opposition de certains acteurs du milieu (Domon, 2009).

6.2.3.2 Les schémas d'aménagement

La LAU a aussi créé les municipalités régionales de comté (MRC) et a mis en place les mécanismes pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement dont chaque MRC doit se doter, et qui doit être révisé aux cinq ans. L'adoption de la version définitive du schéma d'aménagement est un long processus au cours duquel de nombreux ministères et organismes publics se prononcent sur leurs responsabilités respectives et leurs orientations au sein du schéma d'aménagement à adopter (Schnebelen et collab., 2007).

Cet outil permet de tenir compte des impacts de diverses facettes du développement territorial sur les citoyens. Il doit non seulement favoriser une concertation entre différents paliers du gouvernement (par exemple, établir un consensus parmi les municipalités locales sur les enjeux régionaux, assurer la concertation sur des problèmes d'aménagement territorial, assurer la conciliation entre les orientations et les projets gouvernementaux et municipaux), mais le schéma d'aménagement doit aussi favoriser un développement harmonieux pour les citoyens. Le ministère dit par exemple que le schéma d'aménagement permet d'intégrer des perspectives de développement socioéconomique et d'équilibre environnemental, et retenir une planification territoriale qui favorise à la fois le développement économique, l'environnement social et culturel et l'environnement naturel et bâti (site du MAMR cité dans Schnebelen et collab., 2007). Dans une fiche de veille du MAMROT, les auteurs résument ainsi les grands objectifs poursuivis : « Bref, les documents de planification territoriale québécois doivent être conçus pour définir le développement souhaité du territoire en considérant les grandes activités qui s'y déroulent, compte tenu des besoins et des aspirations de la population, des potentiels et des contraintes de l'environnement biophysique et socioéconomique ainsi que des opportunités et des défis d'intervention » (Blais et Caron, 2007: 6). Ils notent en outre que « Le Québec s'est doté il y a 25 ans (en 1979) d'un système de planification territoriale parmi les plus avancés en Amérique du Nord. Ce système met à contribution tous les acteurs de l'aménagement du territoire : gouvernement, communautés métropolitaines, MRC, municipalités et citoyens » (*idem* : 14).

6.2.3.2.1 L'évaluation des schémas d'aménagement dans une perspective de santé

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que le réseau de la santé publique contribuent à l'avis gouvernemental sur les schémas d'aménagement préparé par le MAMROT. Ils visent à améliorer et à maintenir les services sociaux et de santé répondant aux besoins des communautés; à améliorer l'accès à des logements de qualité et à des ressources d'hébergement; à développer des lieux à vocation récréative pour les communautés locales; à diminuer l'exposition aux nuisances et aux contaminants environnementaux; et à améliorer la sécurité et la prévention de traumatismes (Schnebelen et collab., 2007).

Dans une évaluation des interventions en santé publique sur les schémas d'aménagement, Schnebelen et ses collaborateurs (2007) notent que l'aménagement du territoire devrait exercer un rôle primordial sur la santé de la population, mais que les moyens et les ressources mis à la disposition des équipes de santé environnementale sont limités. De plus, l'absence de leviers légal et réglementaire limite la portée des interventions de la santé

publique dans ce dossier. Il n'en demeure pas moins que les professionnels de santé environnementale sont interpellés dans le cadre de projets ayant des impacts potentiels sur l'environnement ainsi que des risques pour la santé humaine (tels la production porcine, les ports méthaniers, les barrages, et autres) et que l'implication dans la révision des schémas d'aménagement constitue une façon de participer à la définition d'un aménagement du territoire qui tient compte des implications sociales de ces projets. Les auteurs de cette étude concluent :

Le défi des prochaines années pour les acteurs de santé publique sera de développer des liens de partenariat avec les instances municipales à tous les niveaux (local, régional et national) de manière à mener des actions concertées sur ce déterminant de la santé qu'est l'aménagement du territoire. Les schémas d'aménagement représentent une des cibles à influencer, mais cette activité de santé publique devrait tenir compte de nouvelles réalités environnementales et être combinée à d'autres interventions réalisées dans le secteur de la promotion de la santé (par ex. la promotion d'environnements favorables à l'activité physique) pour que les objectifs de santé puissent être atteints. (Schnebel et collab., 2007 : 77)

6.2.3.3 *Les consultations publiques sur l'implantation des projets porcins*

Au Québec, depuis les trente dernières années, l'élevage porcin a connu plusieurs changements importants liés à l'expansion, à la spécialisation et à la concentration spatiale de cette production (FPPQ, 2008). Bien que cette situation ait donné lieu à un encadrement normatif plus serré, la tension sociale autour de la question porcine s'est accentuée aux échelles locale, régionale et nationale. Au début des années 2000, cette situation a amené le gouvernement à instaurer un temps d'arrêt de la production porcine afin d'examiner, par l'intermédiaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), l'état actuel du développement porcin et ses conséquences prévisibles (BAPE, 2003). Les différents acteurs sociaux ont répondu à l'invitation de participer à la consultation; la santé publique était du nombre. En 2003, le BAPE a présenté un rapport et des recommandations à la suite desquels un comité interministériel a été mis sur pied afin de conseiller le gouvernement sur ses actions pour un développement durable de la production de porcs. Son premier mandat a porté sur les conditions de levée du moratoire sur le développement porcin et s'est traduit en 2004 par un plan d'action, puis par une modification de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Ainsi, en 2005, une modification du réglementaire a levé totalement le « moratoire » sur la production porcine. C'est dans ce cadre que le gouvernement a créé un processus de consultation obligatoire pour chaque projet porcin (LAU art. 165.4.4 à 165.4.17). En vertu des dispositions légales, des représentants gouvernementaux de l'environnement, de l'agriculture et de la santé publique doivent y siéger à titre d'experts²². Le producteur porcin et ses conseillers agricoles doivent également être présents afin de présenter leur projet.

La tenue de ces consultations prend place dans un processus décisionnel et réglementaire plus important. Elles interviennent après l'émission du certificat d'autorisation environnementale. Ces consultations ont été confiées au palier municipal afin qu'une commission évalue les conditions pouvant accompagner la délivrance du permis de

²² Article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec (LAU).

construction, et qui concerne cinq mesures précises d'atténuation des odeurs et de gestion de l'eau. Les séances publiques ont pour but d'informer la population sur le projet, de recueillir leurs commentaires et leur opinion sur les mesures d'atténuation. À ce jour, une centaine de soirées de consultation ont été tenues, dans plusieurs régions du Québec.

6.2.3.3.1 L'évaluation de la mesure de consultation dans une perspective de santé publique

Une étude (Brisson et Richardson, 2008; Brisson, 2008) analyse la pertinence de cette mesure pour la réalisation des recommandations du BAPE en termes de gouvernance participative des projets porcins. En effet, les acteurs présents poursuivent des buts diversifiés, fondés sur des intérêts variés et légitimes en regard de leurs positions. La consultation ne propose pas de réel dialogue entre les parties. En visant plutôt à informer la population sur le projet, et à recueillir des commentaires sur cinq mesures d'atténuation, elle poursuit un but limité et confère une ambiguïté au terme « consultation ». Ces éléments font en sorte que ce dispositif essuie des critiques généralisées de tous ses participants.

Par ailleurs, l'analyse de Brisson et Richardson mène à la conclusion que la consultation ne permet pas une véritable participation aux décisions. Elle occupe une place secondaire à l'intérieur d'un processus plus vaste. L'analyse et l'émission du certificat d'autorisation environnementale ayant déjà été effectuées, le projet porcin est donc déjà accepté sans aucune participation du public, ni des experts des ministères autres que celui du Développement durable et de l'Environnement (MDDEP). Les discussions ne peuvent porter que sur cinq types de mesures d'atténuation des odeurs, et ne peuvent traiter de la pertinence d'implanter un projet porcin, ni sur les enjeux actuels du monde rural québécois. De même, la formule ne fournit pas tous les éléments pour répondre à son mandat d'informer. Les représentants ministériels présentent la loi plutôt que des réponses scientifiques. La qualité des réponses est également variable. Par exemple, l'animateur peut demander des explications scientifiques à l'agriculteur plutôt qu'à un représentant ministériel. De plus, aucune contre-vérification n'est apportée aux réponses fournies par les spécialistes présents.

Parmi les consultations ayant eu lieu jusqu'ici dans plusieurs régions du Québec, certaines ne se sont pas déroulées sans heurts. En effet, elles peuvent aussi accroître des tensions sociales, si elles étaient déjà présentes dans les communautés. Enfin, l'exercice ne reflète pas une image positive de l'État comme conciliateur, ni des agriculteurs. Notamment, il met sur la sellette les seuls producteurs porcins, ce qui ne contribue pas à rendre plus acceptable cette production déjà peu populaire. Ces constats mènent à la conclusion que la formule consultative retenue ne permet pas de rencontrer les recommandations du BAPE.

6.2.4 *Autres partenaires du gouvernement du Québec*

En plus des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, il y a certains autres acteurs qui portent un intérêt particulier pour les implications de l'agriculture dans le milieu. Ce sont les organismes qui agissent en matière de ruralité et qui sont donc interpellés par les transformations dans les campagnes québécoises. Le principal forum pour le développement de politiques en la matière est créé par l'adoption d'une politique nationale de la ruralité au Québec.

6.2.4.1 La Politique nationale de la ruralité

La première Politique nationale de la ruralité a été adoptée en 2002 suite à un processus de réflexion et de mise en place de structures favorisant une mobilisation du monde rural : en 1991, Les États généraux du monde rural ont été tenus et la Déclaration du monde rural a été formulée et adoptée; en 1997, le gouvernement québécois a reconnu Solidarité rurale du Québec comme instance-conseil en matière de ruralité; en 2002, le Québec s'est doté de sa première politique rurale; et en 2007 la deuxième Politique nationale de la ruralité (PNR) a été adoptée. Cette politique engage à la fois le gouvernement du Québec (représenté par Jean Charest, premier ministre, et Nathalie Normandeau, (à l'époque ministre des Affaires municipales et des Régions²³); Solidarité rurale du Québec; la Fédération québécoise des municipalités; l'Union des municipalités du Québec; et l'Association des centres locaux de développement du Québec (MAMROT, 2007). C'est le MAMROT qui en a la responsabilité première.

Cette politique énonce d'emblée que : « Pour se réaliser comme société moderne, le Québec a besoin d'une ruralité forte et vivante lui permettant d'occuper son territoire de façon dynamique et durable, de mettre à profit ses ressources collectives et d'assurer des conditions de vie équitables à tous ses citoyens » (MAMR, 2006). Plusieurs des considérations sur lesquelles la politique est basée concernent le milieu social : les partenaires s'engagent notamment à améliorer le cadre et la qualité de vie des communautés rurales, et considèrent que « le développement des milieux ruraux passe par la réalisation d'interventions à caractère social, économique et culturel » (*idem*).

Parmi les quatre orientations stratégiques de la PNR, la quatrième est de : « Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques »²⁴. La PNR identifie ensuite plusieurs enjeux pour l'avenir de la ruralité québécoise, dont la cohabitation entre les citoyens et entre les activités sur le territoire (*id* : 15). Bien que la PNR ne contienne pas de considérations explicites portant sur les impacts sociaux de l'agriculture sur les populations en milieu rural, ces énoncés permettent de constater l'importance accordée à l'équilibre entre activités productives (dont l'agriculture, qui occupe une grande portion du territoire rural dans le sud de la province) et le milieu de vie des résidents.

Les moyens mis en place dans le cadre de la PNR pour faire face aux défis de la ruralité sont :

- les pactes ruraux (montants attribués aux MRC pour des projets visant le développement rural), le principal instrument de la politique;
- un réseau d'agents de développement rural à qui l'on fournit des formations continues (au moins un agent par MRC, plus pour des MRC avec plus de municipalités ou plus dévitalisées);
- la modulation des politiques et des programmes gouvernementaux selon le milieu;

²³ Aujourd'hui ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

²⁴ Les autres sont : 1) promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations; 2) favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, et 3) assurer la pérennité des communautés rurales.

- des laboratoires ruraux, qui sont des projets pilotes sur plusieurs années proposés par des acteurs du milieu, et qui bénéficient d'un budget annuel;
- l'exploration d'initiatives de développement (par des groupes de travail);
- le soutien financier pour le développement de produits de spécialité;
- les Grands Prix de la ruralité pour rendre hommage au dynamisme des leaders du milieu rural;
- un indice de suivi de la vitalité des communautés rurales (MAMR, 2006).

6.2.4.1.1 L'évaluation de la politique nationale de la ruralité par Solidarité rurale du Québec

Ces politiques rurales ont fait l'objet d'évaluations. Dans un premier temps, l'Avis pour une nouvelle politique nationale de la ruralité produit par Solidarité rurale du Québec en 2006 fait un bilan de l'application de la PNR entre 2002 et 2007 et en tire certaines leçons (SRQ, 2007)²⁵. On note que « au-delà des effets directs et mesurables, la Politique a suscité un véritable changement d'attitude et instauré de nouvelles pratiques de mobilisation et de recherche de solutions et de consensus dans les milieux ruraux » (*idem* : 19). De plus, la PNR a permis de faire reconnaître la ruralité québécoise, elle s'est enracinée dans les milieux ruraux, et elle a été appropriée par eux (MRC, élus, intervenants, mais aussi citoyens bénévoles). Ces caractéristiques la distinguent, selon ce bilan, de toute autre politique ou mesure gouvernementale. Cette grande adhésion des collectivités s'expliquerait par « l'extraordinaire souplesse de ses instruments comparativement à ceux des autres programmes et politiques publiques » (*idem* : 20), ce qui permet aux collectivités d'agir et de répondre de façon souple aux particularités de leur milieu.

Les quatre premières années de la Politique représentent une phase d'expérimentation d'une nouvelle approche pour le gouvernement, et d'apprentissage collectif pour les communautés, qui ont vécu un « électrochoc » mobilisateur. Un des effets des pactes ruraux constatés par SRQ est le sentiment d'appartenance au sein des MRC et le renouvellement de la gouvernance à l'échelon des MRC. La Politique a donc « démontré qu'une politique dépourvue de normes centralisées et d'encadrement rigide a non seulement offert une expérience de gestion à chaque milieu, mais a aussi prouvé qu'un cadre souple a, dans une certaine mesure, incité les milieux à gérer les deniers publics de façon transparente et responsable » (*ibidem*).

En ce qui concerne les implications sociales de l'agriculture en milieu rural, Solidarité rurale du Québec a aussi produit un avis (SRQ, 2006) qui contient certaines réflexions au sujet des défis de la cohabitation et des conflits sociaux en milieu rural :

Les conflits d'usages sont très répandus dans les milieux ruraux. Les tensions constatées ont principalement trait : i) aux contraintes qu'impose le zonage agricole; ii) au détournement de la vocation agricole de certains territoires; iii) à la pression exercée sur

²⁵ Ce bilan est basé sur la 14^e conférence nationale de SRQ (mars 2006), sur une consultation auprès des agents de développement rural (questionnaire et journée de réflexion), 24 rencontres dans 15 régions regroupant 863 participants), sur des mémoires de 16 organismes, sur des rencontres avec des élus locaux, et sur des discussions au sein du conseil d'administration de SRQ. Il existe aussi une évaluation des pactes ruraux dirigée par Patrice Leblanc (2007). L'Union québécoise des municipalités a aussi publié un *Mémoire sur le renouvellement de la Politique nationale de la ruralité* (2006), qui contient également un bilan.

les aménités de certains territoires; iv) à l'acceptabilité sociale de certains projets. Les mutations récentes qui se poursuivent dans le monde rural semblent amplifier ces conflits, notamment en raison des mouvements migratoires (SRQ, 2006 : 38).

On y propose donc une certaine approche pour faire face à ces enjeux concernant les conflits en milieu rural. Selon l'organisme, la diversité des territoires et leur multifonctionnalité doivent être prises en compte, au même titre que le contexte actuel (démographie, économie, régulation). Le tout doit aussi tenir compte du mandat des MRC et de leur évolution, dans une perspective de décentralisation. L'échelon local est privilégié par SRQ. Cette approche mène à la proposition de pistes de solutions qui constituent en fait la 8^e recommandation de SRQ dans leur avis :

Faire de l'aménagement du territoire un véritable instrument de développement durable en adoptant une foule de mesures visant l'équilibre des fonctions du territoire rural, la préservation de sa vocation et la sauvegarde à long terme de ses aménités. Compte tenu de la diversité des situations et des territoires, les solutions aux nombreux problèmes doivent s'articuler à l'échelle du territoire d'une MRC et renforcer leurs responsabilités en matière d'aménagement.

Les limites actuelles des règles de zonage sont explicitement nommées et les solutions de cette 8^e recommandation proposent d'y pallier en priorité :

Reconnaissant que la cohabitation harmonieuse est impérative en vue de la revitalisation et de la prospérité des collectivités rurales, le gouvernement doit prendre, de façon tout aussi prioritaire qu'urgente, des mesures pour réduire les tensions et assurer un développement équilibré des différentes fonctions du milieu rural.

À cet égard, les contraintes qu'impose l'application uniforme du zonage agricole dans plusieurs territoires méritent une attention particulière. Il est notamment possible d'élaborer une vision d'aménagement qui répond à la nécessité de protéger le territoire agricole tout en énonçant des solutions adaptées à la réalité de chaque milieu. Le principe même de cette protection n'étant nulle part remis en question, son application locale permettrait de miser sur la cohésion du milieu et sa capacité d'établir des consensus.

(...)

Par ailleurs, les projets susceptibles d'avoir des répercussions sur la qualité de vie des citoyens (ex., un établissement porcin, un parc éolien ou un port méthanier) doivent faire l'objet, à toutes les étapes, d'une participation de la collectivité touchée. Indispensable dans une optique de développement durable, cette participation est de nature à favoriser la conciliation des objectifs des promoteurs avec les attentes et les préoccupations du milieu. (id : 40)

6.2.4.1.2 L'évaluation de la politique nationale de la ruralité par l'OCDE

Très récemment, l'OCDE a dévoilé les résultats préliminaires de son évaluation du Pacte rural lors de sa 7^e Conférence annuelle sur le développement rural²⁶. L'approche de la PNR a été jugée remarquable par l'OCDE, y compris par le fait qu'elle amenait des consensus

²⁶ Comme mentionné précédemment, ces résultats ont été présentés à Québec le 13 octobre 2009 dans le cadre d'un atelier.

autour de la ruralité. Elle a aussi des effets structurants très positifs pour le capital social et humain, même si le thème du développement social est encore trop peu intégré dans l'ensemble des institutions québécoises. Ce phénomène peut amener des faiblesses dans les initiatives mises en place. La politique met en place des structures de santé, d'éducation et d'emploi, de même que de développement durable. De plus, l'évaluation a fait ressortir que le fonctionnement de la PNR repose beaucoup sur la capacité des agents ruraux, et ne bénéficie pas de systèmes externes d'évaluation ou de suivi. Sa planification à long terme permet une sécurité pour les partenaires, mais les dépenses dépendent d'un ministère disposant d'une enveloppe budgétaire mitigée, moins importante que celle consacrée à l'agriculture. En matière de gouvernance, la coordination est efficace et la décentralisation permet aux acteurs régionaux de tenir un rôle important. Cependant, plus de responsabilités pourraient être accordées au niveau local. De plus, les MRC demeurent encore dépendantes des transferts fiscaux et de la variabilité de leurs compétences administratives.

Le principal défi associé à l'application de la PNR semble cependant celui de l'occupation du territoire par des activités autres que l'agriculture. L'OCDE note que la production agricole est en baisse au Québec et se concentre principalement en zone périurbaine. Ce sont donc les secteurs industriels et des services qui représentent le mieux les activités rurales au Québec. Comme mentionné précédemment, l'OCDE considère que la loi actuelle sur la protection du territoire agricole (LPTA) a un effet négatif sur le développement rural. Par ailleurs, de façon globale, l'OCDE constate une hétérogénéité des « performances régionales » des milieux ruraux québécois, qui se traduisent par une diversité dans la croissance démographique et les revenus. La distance des centres métropolitains et intermédiaires joue un rôle, mais n'est pas le facteur déterminant de ces performances : c'est plutôt la mixité des industries qui semble déterminante pour une performance positive²⁷.

En conclusion sur les politiques en milieu rural au Québec, on peut donc noter, à l'instar des exemples présentés plus loin de pays européens, que ces politiques s'adressent tout autant, et parfois plus, aux implications sociales de l'agriculture que les politiques agricoles comme tel. C'est pour ces raisons que les politiques agricoles et rurales doivent être cohérentes entre elles.

6.2.5 *En résumé*

Les politiques québécoises touchant le milieu agricole sont nombreuses, et gérées par des ministères variés. Les politiques associées au MAPAQ paraissent dominantes. La plupart sont axées vers la production agricole, mais certaines manifestent une ouverture pour les sujets de la cohabitation et de l'acceptabilité sociale. Cependant, les moyens pour atteindre ces objectifs paraissent peu développés. Le MDDEP joue également un rôle dans la protection de la santé et de l'environnement en lien avec les activités agricoles. De plus, il a développé des stratégies nationales pouvant conférer une orientation à ces activités. Cependant, leur application au secteur de l'agroalimentaire demeure encore à venir. Enfin, le MAMROT joue un rôle de premier plan dans l'aménagement du territoire et le développement des milieux ruraux et périurbains. Plusieurs outils ont été développés afin de donner un sens global au milieu de vie, d'améliorer la cohabitation et de développer les

²⁷ Au contraire de la spécialisation industrielle.

communautés et les régions dans une perspective socioéconomique. Le caractère novateur des politiques québécoises en matière de ruralité a d'ailleurs été souligné par l'OCDE. Cependant, plusieurs facteurs paraissent encore limiter les effets de ces politiques, notamment en matière de santé et de qualité de vie : d'une part, l'éparpillement de celles-ci entre plusieurs ministères et organismes, et le manque d'intégration et de concertation de ces instances; d'autre part la priorisation accordée au développement agricole sur toute autre forme d'activités et de développement.

6.3 POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES DANS DES CONTEXTES COMPARABLES

Les politiques fédérales et des provinces canadiennes, ainsi que les politiques de pays comparables au contexte québécois, recèlent certaines mesures associées à la qualité de vie des populations avoisinant les exploitations agricoles. Certaines de ces propositions sont explicitement formulées dans l'objectif d'améliorer la cohabitation de différentes activités sur le territoire. D'autres sont moins explicites, mais permettent d'obtenir de tels effets. Rappelons que les politiques présentées ici constituent l'ensemble de celles mises au jour par la recherche documentaire menée dans le cadre de cet avis.

Certes, chaque site recensé comporte des types de production dominants et des enjeux agroalimentaires particuliers. Cependant les recensions d'écrits, telle celle concernant les impacts de l'agriculture sur la qualité de vie (Brisson et collab., 2009), montrent bien que les causes et les dynamiques sociales associées à la production agricole sont comparables. Entre autres, elles présentent des constantes au plan des effets sur la population. D'ailleurs, les communautés rurales et périurbaines présentent souvent des similitudes dans leur composition et leur évolution. En conséquence, les moyens d'action préconisés pour maintenir la qualité de vie en milieu rural et périurbain puisent souvent aux mêmes sources, et certains thèmes sont récurrents d'un site à un autre. Les mesures agricoles et rurales associées à la qualité de vie sont également similaires aux politiques publiques visant à résoudre les problématiques psychologiques et sociales pour d'autres types de questions environnementales (foresterie, mines, eau, projets industriels, etc.).

6.3.1 *Politiques publiques canadiennes (provinciales et fédérales) associées à des implications sociales de l'agriculture*

6.3.1.1 *Politiques fédérales*

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux s'entendent pour dire que le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire joue un rôle central pour l'économie et la vie en milieu rural. Étant donné que ce secteur fait face à plusieurs défis liés à la mondialisation et aux différentes innovations tant sur le plan de l'agriculture, de la technologie et des pratiques commerciales, les différents ministres de l'Agriculture se sont rencontrés en 2001 afin de se doter d'une nouvelle vision pour assurer l'avenir de l'agriculture au Canada. Cette nouvelle vision, inscrite dans l'accord de Whitehorse s'est traduite par le *Cadre stratégique pour l'agriculture (Agricultural Policy Framework)*. Ce Cadre a été mis en place en 2003 pour une période de cinq ans et a été reconduit jusqu'en 2009, soit jusqu'à la mise en place de *Cultivons l'avenir, Le nouveau cadre stratégique pour l'agriculture* (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2008b). Le Cadre a été signé par toutes

les provinces et tous les territoires et a fait l'objet d'une entente particulière entre le gouvernement fédéral et chacun des signataires. Cette politique repose sur cinq piliers, soit la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement, la science et l'innovation, le renouveau et la gestion des risques de l'entreprise.

Cette politique vise à doter les entreprises agroalimentaires et les producteurs canadiens d'avantages économiques et sociaux afin qu'ils puissent mieux s'adapter aux enjeux actuels de la production. Afin de le réaliser, les ministres de l'Agriculture ont déterminé un certain nombre de principes que doivent respecter les mesures mises en place pour appuyer le secteur de l'agriculture. Ces principes sont les suivants :

- les approches en matière de politiques et de programmes seront élaborées en partenariat avec l'industrie et les autres intervenants;
- les gouvernements fixeront des objectifs communs pour garantir les avantages d'une approche cohérente, en reconnaissant qu'il faut être souple dans les modalités d'atteinte de ces objectifs;
- les gouvernements feront rapport de leurs progrès aux citoyens régulièrement et de manière uniforme dans tout le Canada;
- le financement de chaque élément principal du cadre sera stable et à long terme » (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2000 : aperçu).

Cette politique a été remplacée par *Cultivons l'avenir, Le nouveau cadre stratégique pour l'agriculture (Growing Forward, The New Agricultural Policy Framework)*. Ce nouvel accord-cadre, mis en place pour une durée de cinq ans à compter du printemps 2009, a été signé en 2008 lors de la rencontre annuelle des ministres de l'Agriculture. Il est appuyé par un investissement de 1,3 milliard de dollars, soit 330 millions de plus que ce qui a été investi dans le cadre stratégique précédent (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2008a). En plus d'un financement accru, le nouvel accord-cadre présente quelques améliorations par rapport au cadre stratégique précédent, notamment parce qu'il est davantage axé sur les entreprises et le marché et qu'il tient compte des différents intervenants du milieu (gouvernement du Canada, 2009).

Comme dans le cas du *Cadre stratégique pour l'agriculture*, *Cultivons l'avenir* a été complété par un accord bilatéral entre le gouvernement fédéral et chaque province ou territoire afin de « préciser le fonctionnement des programmes nationaux et des programmes provinciaux ou territoriaux conçus pour répondre aux besoins des agriculteurs et des parties sectorielles » (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2008a). Ainsi, différents programmes peuvent être mis en place selon les besoins des provinces et territoires (*idem*). Parmi les nombreux programmes et services mis en place dans le cadre de *Cultivons l'avenir*, aucun ne semble traiter des implications sociales de l'agriculture. La liste de ces programmes est disponible sur le site d'Agriculture et Agroalimentaire Canada²⁸.

²⁸ Agriculture et Agroalimentaire Canada (page consultée le 14 juillet 2009), *Programmes et services* [en ligne], <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1204137480722&lang=fra>.

Cultivons l'avenir met l'accent sur la rentabilisation du secteur agricole en visant plus particulièrement trois résultats stratégiques, soit un secteur compétitif et innovateur, un secteur qui contribue aux priorités de la société et un secteur qui gère les risques de façon proactive. Pour ce faire, cet accord-cadre offre des programmes flexibles répondant mieux aux besoins locaux, des mesures permettant de réaliser les grandes priorités en matière de réglementation, ainsi qu'une prestation de services améliorés (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2008b). Axée principalement sur la prospérité du secteur de l'agriculture, cette politique ne s'attarde pas aux implications sociales de la production agricole pour les populations environnantes.

Les politiques agricoles fédérales ne paraissent donc pas orientées vers la qualité de vie des populations rurales et périurbaines. Toutefois, une instance a été créée pour considérer le secteur du développement rural. Il s'agit d'un Secrétariat rural, associé au ministère fédéral de l'Agriculture. En place depuis 1998, cet organisme a un rôle similaire à une agence fédérale : il coordonne le dialogue entre les instances locales, régionales et fédérales en matière de développement rural, communique les décisions du gouvernement central et évalue les programmes et les politiques fédérales en matière de ruralité. Ce secrétariat n'a cependant qu'un budget limité et un rôle subordonné au ministère agricole; ces deux éléments semblent limiter considérablement son action (Greenwood, 2010).

Bref, les politiques pancanadiennes en matière de qualité de vie en milieu rural et périurbain paraissent se résumer dans le commentaire du Comité du Sénat en matière d'agriculture qui soulève le fait que, dans les politiques fédérales, rural est presque équivalent à agricole (*Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry 2008*, cité par Greenwood, 2010). Ainsi, cette préoccupation semble davantage découler des politiques ou programmes mis en place par les différents gouvernements provinciaux et territoriaux et est sans lien avec l'accord-cadre *Cultivons l'avenir* ou les autres instances développées à Ottawa.

6.3.1.2 Politiques provinciales

Plusieurs provinces canadiennes, soit le Manitoba²⁹, l'Alberta³⁰ et la Colombie-Britannique³¹, ont inclus dans leur législation la définition des pratiques agricoles normales et ont prévu des recours légaux pour les citoyens qui considèrent que certaines pratiques, qui dépassent la limite de ce qui est généralement acceptable, sont dérangeantes.

6.3.1.2.1 Manitoba

Dans sa législation, dont la *Loi sur la protection des pratiques agricoles*, le Manitoba décrit ce que sont les pratiques agricoles normales, c'est-à-dire ne constituant pas une nuisance. Sont telles les pratiques exercées « d'une part, selon des coutumes et des normes

²⁹ Gouvernement du Manitoba (page consultée le 8 juillet 2009), *Loi sur la protection des pratiques agricoles*, C.P.L.M. c. F45, [en ligne], <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/f045f.php>.

³⁰ Government of Alberta (page consultée le 8 juillet 2009), *Agricultural operation practices Act*, Chapter A-7, [en ligne], http://www.gp.alberta.ca/574.cfm?page=A07.cfm&leg_type=Acts&isbncln=9780779723478.

³¹ British Columbia government (page consultée le 7 juillet 2009), *Farm Practices Protection (Right to Farm) Act*, [RSBC 1996] Chapter 131, [en ligne], http://www.bclaws.ca/Recon/document/freeside/--%20F%20--/Farm%20Practices%20Protection%20to%20Right%20to%20Farm%20%20Act%20%20RSBC%201996%20%200c.%20131/00_96131_01.xml.

reconnues appropriées, établies et respectées à l'égard d'exploitations agricoles comparables dans des circonstances similaires, y compris le recours à des technologies novatrices associées à une gestion moderne; [et] d'autre part, en conformité avec les normes réglementaires (*normal farm practice*) »³². Lorsqu'un citoyen considère que des pratiques inacceptables sont dérangeantes, il doit d'abord demander par écrit à la Commission de protection des pratiques agricoles de déterminer si le dérangement résulte d'une pratique agricole normale. Si la Commission considère que la pratique en question ne correspond pas à la définition d'une pratique normale, le citoyen peut intenter une action en nuisance. La Commission a également le pouvoir d'enquêter sur le conflit qui existe entre la personne lésée et le propriétaire ou l'exploitant de l'exploitation agricole et s'efforcer de régler ce conflit³³.

6.3.1.2.2 Ontario

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) semble aller plus loin en proposant, en plus d'une loi semblable au Manitoba, des outils aux citoyens pour éviter ou minimiser certains conflits. En effet, le MAAARO semble avoir une préoccupation pour les implications sociales de l'agriculture ainsi que pour la résolution des conflits pouvant exister entre agriculteurs et non-agriculteurs. Par exemple, les principales sources de plaintes pour nuisance sont les bruits, les odeurs, la poussière, la lumière, les vibrations, la fumée et les mouches (MAAARO, 2005). Afin de prévenir certains conflits ou d'en favoriser le règlement, le MAAARO a développé un certain nombre de fiches techniques pouvant servir d'outils aux différents groupes impliqués. Ces fiches techniques peuvent entre autres faire état des conflits possibles, proposer des solutions individuelles ou encore expliquer comment une loi ou un règlement peut s'appliquer dans le cadre de conflits entre agriculteurs et non-agriculteurs. Au nombre des fiches techniques portant sur les impacts sociaux liés à l'agriculture se retrouvent notamment celles portant sur la prévention et la résolution de conflits entre voisins agriculteurs et non-agriculteurs (MAAARO, 2005b), sur la lutte contre le bruit à la ferme (MAAARO, 1996), sur la manière d'aborder les nuisances et les problèmes de gestion des éléments nutritifs (MAAARO, 2005a), ainsi que sur ce à quoi peuvent s'attendre les voisins de nouvelles exploitations intensives (MAAARO, 2004).

À titre d'exemple, la fiche technique portant sur la prévention et la résolution de conflits entre voisins agriculteurs et non-agriculteurs « propose des stratégies pratiques et positives ainsi que des mécanismes juridiques destinés à aider toutes les parties à comprendre, à prévenir et à résoudre les conflits engendrés par les activités agricoles ». Elle propose aux agriculteurs, à leurs voisins et à la collectivité des moyens pouvant être pris pour favoriser des rapports harmonieux, tel que le respect des lois et la mise en œuvre de pratiques de gestion responsables par les agriculteurs, ainsi que certaines actions pouvant être entreprises par les voisins non-agriculteurs et la communauté. Certaines lois peuvent s'appliquer dans la résolution de conflits n'ayant pu être résolus à l'amiable, telle que la Loi de 1998 sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire (LPAPA) qui protège entre autres les agriculteurs des plaintes liées à des pratiques agricoles normales et la Loi

³² Gouvernement du Manitoba (page consultée le 8 juillet 2009), *Loi sur la protection des pratiques agricoles*, C.P.L.M. c. F45, [en ligne] <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/f045f.php>, article 1 : Définitions.

³³ Gouvernement du Manitoba (page consultée le 8 juillet 2009), *Loi sur la protection des pratiques agricoles*, C.P.L.M. c. F45, [en ligne], <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/f045f.php>, articles 9 à 14.

de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs (LGEN) et qui fournit un cadre visant la résolution de conflits à l'échelle locale. Puisque le fumier est souvent source de plaintes, la LGEN recommande la mise en place de comités consultatifs locaux. Ces comités peuvent être efficaces pour résoudre des conflits ou pour favoriser une communication et une conscientisation afin de prévenir les conflits. La LGEN « précise que la plupart des membres du comité doivent être des agriculteurs ou des représentants du monde agricole [et que] chaque comité doit aussi compter au moins un membre non agriculteur et un représentant de la municipalité locale ». Les comités ne sont pas saisis des dossiers comportant des infractions à la LGEN ou à d'autres lois (MAAARO, 2005b).

Dans le but de favoriser la résolution des conflits se rapportant à des pratiques agricoles, la Direction des politiques et des programmes environnementaux du MAAARO propose une méthode de résolution des conflits à l'amiable. Si un conflit ne peut être résolu à l'amiable entre les parties impliquées ou avec l'aide du comité agricole de la municipalité (s'il y en a un), les parties impliquées peuvent alors faire appel aux services d'un ingénieur du MAAARO, mais seulement s'ils ont préalablement tenté de résoudre leurs différends à l'amiable. L'ingénieur agit alors à titre de médiateur et peut faire appel à d'autres experts s'il le juge nécessaire. Dans le cas où toutes ces tentatives seraient infructueuses, les parties peuvent demander une audience à la Commission des pratiques agricoles normales (MAAARO).

6.3.1.2.3 Colombie-Britannique

Afin d'atteindre le succès à long terme pour le secteur de l'agriculture en Colombie-Britannique, la secrétaire parlementaire pour l'agriculture de la Colombie-Britannique, secondée par un comité constitué de cinq membres de l'Assemblée législative, a mené des travaux en 2005 afin de développer un plan provincial pour l'agriculture. Pour ce faire, plusieurs membres de l'industrie ainsi que des scientifiques, des professeurs, des membres de la communauté et des professionnels de la santé ont été consultés. Le *British Columbia agriculture plan: Growing a healthy future for B.C. families* qui en a résulté propose 23 stratégies visant à créer « a roadmap to sustain and facilitate the growth and diversification of the industry while increasing public awareness, understanding and support for the people who produce our food » (Ministry of Agriculture and Lands, British Columbia, 2005).

Ces différentes stratégies s'articulent autour de cinq principaux thèmes qui représentent à la fois des défis et des opportunités pour les agriculteurs, soit :

1. La production de produits locaux;
2. Les défis climatiques et environnementaux;
3. L'innovation et le profit des entreprises agricoles familiales;
4. La capacité agricole des Premières nations;
5. Les liens à tisser entre les milieux urbain et agricole.

Le 5^e thème renferme plusieurs stratégies, dont la stratégie 22 qui vise à minimiser des conflits entre résidents ruraux et urbains.

Cette stratégie s'attaque donc à l'écart qui se creuse entre l'urbain et l'agricole, et s'inscrit dans le contexte géographique et démographique particulier de la province où seulement 5 % des terres sont arables, et que ces terres se situent le plus souvent dans le fond des vallées, prisées à la fois pour le développement agricole et résidentiel. La population de la Colombie-Britannique est urbaine à 85 %, rurale à 15 %, et seulement 1,6 % de la population fait de la production agricole. De plus, cette production est fortement concentrée dans deux régions : le sud-ouest de la province (Lower Fraser River et la région métropolitaine de Vancouver) et la Vallée de l'Okanagan. Ensemble, elles représentent moins de 3 % de la superficie de la province, mais plus de 80 % de la population y vit et plus de 80 % des recettes des entreprises agricoles y sont générées. Ces régions sont donc à la fois très densément peuplées et très densément cultivées, et de plus, renferment de nombreuses productions différentes à proximité les unes des autres (bleuets, vignes, cerises, élevages divers, champignons, etc.), ce qui se traduit en une interface importante entre l'agriculture et d'autres usages, et représente donc un fort potentiel de conflit³⁴. Les gouvernements locaux font donc face à des enjeux importants d'aménagement du territoire sans qu'historiquement il y ait des politiques permettant d'améliorer la compatibilité entre différents usages.

Dans ce contexte, le ministère de l'Agriculture, en collaboration avec le Agricultural Land Commission (Commission pour la protection des terres agricoles) a implanté le programme « Strengthening Farming » composé de deux volets : 1) La protection des pratiques agricoles et 2) La planification du territoire pour l'agriculture (Ministry of Agriculture and Lands, British Columbia a). Ce programme a pour objectif de promouvoir de bonnes relations de travail entre les gouvernements locaux et provinciaux et la communauté des agriculteurs. Le programme favorise la résolution équitable de conflits d'usages et la planification communautaire efficace dans une perspective d'agriculture (et aquaculture) durable. Le contexte législatif pour ce programme repose sur le *Farm Practices Protection (Right to Farm) Act*, le *Agricultural Land Commission Act* et certaines portions du *Local Government Act* et du *Land Title Act* (Ministry of Agriculture and Lands, British Columbia c).

La protection des pratiques agricoles (*farm practices protection*) (Ministry of Agriculture and Lands, British Columbia b) est donc appuyée par une loi qui protège le droit de produire à l'intérieur des zones agricoles (*agricultural land reserves*), si l'entreprise agricole utilise des pratiques agricoles « normales » qui ne contreviennent pas à d'autres lois (par exemple environnementale ou de santé). Dans ce cas, le producteur agricole ne peut pas être responsable des nuisances en lien avec l'opération de la ferme, tels la poussière, les odeurs ou le bruit. Cette loi prévoit également une approche équilibrée à la prise en compte des préoccupations que peuvent avoir des individus vivant à proximité d'une ferme, une approche qui comprend des processus formels et informels. Du côté formel, le Farm Industry Review Board a été créé afin d'entendre les plaintes de personnes qui se sentent lésées par les nuisances associées aux activités agricoles. Cette commission utilise souvent des modes de résolution alternatifs sans recourir à une audience formelle. Du côté informel, la municipalité peut fournir des renseignements et des conseils, et les employés du ministère

³⁴ Communication personnelle, Bert van Dalssen, Manager, *Strengthening Farming Program*, Sustainable Agriculture Management Branch, British Columbia Ministry of Agriculture and Lands, 14 juillet 2009. Voir aussi Ministry of agriculture and lands, British Columbia (page consultée le 15 juillet 2009), *Edge Planning*, [en ligne] <http://www.al.gov.bc.ca/resmgmt/sf/edge/index.htm>.

de l'Agriculture peuvent aussi intervenir de façon informelle. Cette possibilité est la plus souvent exploitée, et il semble y avoir peu de plaintes formelles³⁵.

Strengthening Farming fait aussi des liens entre la protection des pratiques agricoles et la planification pour l'agriculture, et ce, dans une perspective de prévention. On encourage les gouvernements locaux à se servir de leurs schémas d'aménagement et de leurs règlements municipaux pour réduire le potentiel de conflits d'usages. L'approche qui y est développée s'appelle « edge planning » (Ministry of Agriculture and Lands, British Columbia a) et vise à fournir des outils pour l'aménagement de l'interface entre des terres agricoles et des zones résidentielles, commerciales ou industrielles. Un meilleur aménagement de cette interface devrait permettre d'atténuer les impacts négatifs vécus de part et d'autre et de favoriser ainsi la cohabitation harmonieuse (du côté des non-agriculteurs, on parle par exemple des préoccupations face à la poussière, les odeurs et le bruit, alors que du côté des agriculteurs on parle de violation de propriété, de déchets, de vol de cultures et d'inondation causée par le développement urbain)³⁶.

Bien que ces efforts concernent principalement les relations entre agriculteurs et non-agriculteurs (et font souvent référence à des zones périurbaines en raison du contexte provincial décrit ci-haut), il est important de souligner le fait qu'il y a souvent des différends entre producteurs agricoles dans des secteurs de production différents. À titre d'exemple, des producteurs laitiers sont souvent en désaccord avec les canons à propane utilisés pour éloigner les oiseaux des vergers et des champs de bleuets. Les producteurs de bleuets se plaignent de la poussière générée par des éleveurs de volaille (poussière qui se dépose sur leurs petits fruits). Bref, différents types de production et des changements dans la vocation agricole d'une région peuvent amener des tensions autour des pratiques agricoles (nouvelles ou anciennes)³⁷.

6.3.1.2.4 Alberta

En s'appuyant sur les consultations menées par le Steering Committee for Rural Development et reconnaissant l'importance du milieu rural en Alberta, le ministère de l'Agriculture a mis en place en 2005 une stratégie de développement rural. Ce document énonce les objectifs et les actions à entreprendre pour consolider les quatre piliers essentiels au maintien des communautés rurales qui sont les suivants : croissance économique, capacités communautaires et qualité de vie, soins de santé, éducation et développement des compétences (Government of Alberta, 2005). Cette stratégie met l'accent sur des actions spécifiques qui peuvent permettre de consolider le futur du milieu rural albertain. Ces actions se traduiront par une combinaison d'initiatives, qui doivent être mises en place dès maintenant, mais qui s'adapteront également aux circonstances et aux changements. Par ailleurs, le contenu précis de ces initiatives n'a pas été dévoilé et il ne nous a pas été possible de les consulter.

³⁵ Ibidem.

³⁶ Il n'y a pas eu d'évaluation de ce programme (communication personnelle de Bert van Daltsen, Manager, *Strengthening Farming Program*, Sustainable Agriculture Management Branch, British Columbia Ministry of Agriculture and Lands, 14 juillet 2009).

³⁷ Communication personnelle, Bert van Daltsen, Manager, *Strengthening Farming Program*, Sustainable Agriculture Management Branch, British Columbia Ministry of Agriculture and Lands, 14 juillet 2009.

6.3.1.3 *En résumé*

Dans le contexte canadien, la prise en compte des implications sociales de l'agriculture est aussi souvent associée aux pratiques agroenvironnementales. Par exemple, dans le plan stratégique du MAPAQ pour 2005-2008, un des « enjeux » identifiés est la « protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse » et un plan concerté porte directement sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse. Ces objectifs de « cohabitation harmonieuse » reposent donc sur des stratégies agroenvironnementales, qui elles, consistent en des actions et des appuis techniques ou financiers. Les politiques de ruralité permettent elles aussi d'aborder la question des implications sociales de l'agriculture, au Québec, comme ailleurs. En ceci, le Québec est plus près de l'Europe dans son approche à la multifonctionnalité du territoire et reconnaît que les conflits d'usages doivent faire l'objet d'une approche multiple et intégrée.

Dans certaines autres provinces canadiennes, la prise en compte des implications sociales de l'agriculture pour les résidents ruraux passe préférablement par la mise en place de mécanismes de règlement de conflits et des programmes d'éducation et de sensibilisation du public. Ainsi, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont développé des approches formelles et informelles pour régler des conflits entourant les nuisances liées aux activités agricoles et pour protéger les agriculteurs des plaintes injustifiées, et les autres résidents des pratiques qui ne se conforment pas à celles acceptées comme étant conventionnelles dans ce domaine, soit répondant aux modèles actuels de production. Aussi on voit que plusieurs provinces misent sur le renforcement des systèmes alimentaires locaux (alimentation de proximité, souveraineté alimentaire, commercialisation en circuit court) pour améliorer la santé des individus, sensibiliser le public à la réalité de l'agriculture, favoriser le développement de produits de niche et de spécialité, et créer un sentiment d'appartenance de la part des citoyens.

6.3.2 **Politiques publiques dans d'autres pays comparables**

6.3.2.1 *Tendances générales dans les pays de l'OCDE*

Tel que nous l'avons évoqué auparavant, les tendances générales des politiques agricoles dans les pays de l'OCDE sont de deux ordres : celles portant sur les revenus des ménages agricoles et celles concernant des sujets de préoccupation pour la collectivité, comme l'environnement, la fourniture d'aménités rurales, la gestion des sols et de l'eau, la sécurité des aliments et la sécurité des approvisionnements alimentaires (OECD, 2003). Les politiques agricoles intègrent dorénavant des mesures de développement rural; elles prennent en compte les multiples fonctions de l'agriculture et rétribuent les agriculteurs pour des services; et on reconnaît le rôle de l'agriculture dans la préservation de la biodiversité, l'entretien des paysages, la conservation du patrimoine culturel, l'occupation du territoire, les collectivités viables, et la sécurité alimentaire (SRQ, 2007).

L'OCDE suggère justement des mesures qui prévoient des paiements pour tout impact positif et qui taxent ou réglementent des incidences négatives de la production agricole. Des politiques classiques d'encouragement à la production seraient à supprimer parce qu'elles incitent les producteurs à accroître l'intensité de la production, et à mettre en valeur

davantage de terres écologiquement fragiles, avec des impacts négatifs non seulement environnementaux mais sociaux (OCDE, 2003). On favorise donc des mesures agroenvironnementales et des paiements pour des services environnementaux, comme la création d'habitats, la mise en valeur de zones humides et des berges de cours d'eau, le couvert végétal, les bonnes pratiques culturales, et plus, avec une modulation locale déterminée au niveau local. Ainsi, l'aide est différenciée selon le type de production, la taille des fermes et la région géographique en faveur des petites fermes et des régions défavorisées (SRQ, 2007 mémoire CAAAQ). Une des caractéristiques de ce « nouveau paradigme rural » est l'inclusion d'un éventail plus large d'acteurs, et donc des approches de cogestion et de gouvernance participative dans la formulation de politiques (OCDE, 2003).

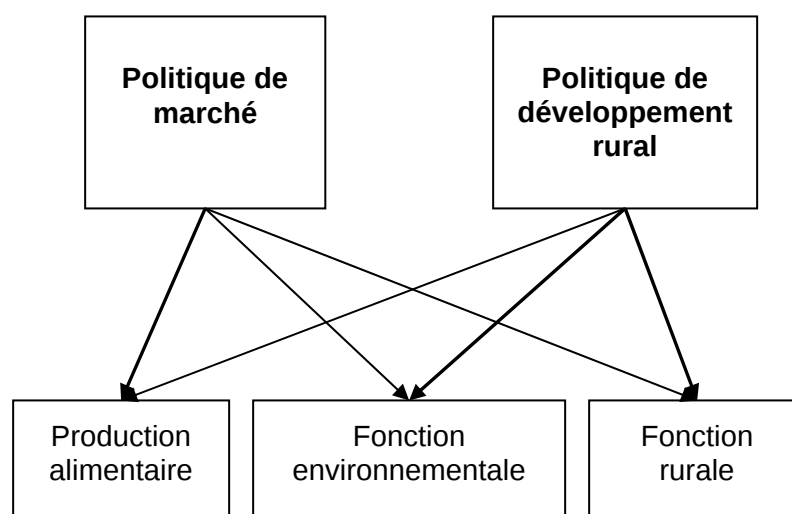
6.3.2.2 Quelques contextes supranational et nationaux

6.3.2.2.1 Union européenne

Les États membres de l'Union européenne (UE) adhèrent à la Politique agricole commune (PAC). Cette politique a fait l'objet d'une réforme en 2003, notamment avec l'agenda 2000 qui prend en compte les aspects économiques, sociaux, environnementaux et ruraux de l'agriculture. Les jalons sont alors posés pour le développement d'une agriculture multifonctionnelle, une approche largement répandue en Europe. En 2003, la PAC passe donc d'un système de subventions liées à la production à un système qui finance la protection et le développement de toute l'économie rurale.

La PAC est composée de deux « piliers » (schéma 1). Le premier porte sur le soutien aux revenus des agriculteurs et vise à fournir les pays européens en aliments. Le second pilier renvoie à la politique de développement rural et concerne les fonctions environnementales et rurales de l'agriculture dans son rôle de fournisseur de biens publics et contributrice au développement rural (SRQ, 2007).

Figure 1 Composantes de la Politique agricole commune



Source : Commission Européenne 2006, dans SRQ 2007 : 20.

Les mesures agroenvironnementales (introduites en 1992) encouragent les agriculteurs à fournir des services environnementaux au-delà des bonnes pratiques agricoles habituelles et des normes de base. Elles ont été consolidées dans un axe spécifique de la politique de développement rural pour la période 2007-2013. L'UE offre donc une assistance financière aux producteurs agricoles qui acceptent de modifier leurs pratiques, notamment en réduisant les intrants utilisés ou le nombre d'animaux par hectare de terrain, en préservant des bandes en lisière des champs, en créant des étangs ou d'autres éléments paysagers, ou en plantant des arbres et des haies, de manière à aller au-delà des bonnes pratiques conventionnelles. Les agriculteurs bénéficient ainsi de l'aide pour répondre aux normes de l'UE, notamment dans les domaines de l'environnement, du bien-être animal et de la santé publique. De nombreux pays européens, tels que la Finlande, adhèrent à la PAC et suivent les grandes lignes de cette politique, qu'ils modulent selon leur propre contexte.

Peu d'études évaluent les retombées de la PAC dans son ensemble. Une étude réalisée à la suite de la réforme de cette politique en compare les impacts à celle de trois autres politiques applicables à l'échelle européenne, et plus précisément dans le contexte spécifique de la Finlande, une région dite peu favorable à l'agriculture pour des raisons biophysiques et climatiques (Lehtonen et collab., 2005). Ces quatre politiques sont : le prolongement de l'agenda 2000, la Politique agricole commune, une politique intégrée de l'environnement et de la ruralité (*Integrated rural and environmental policy*), ainsi qu'une politique libérale du commerce agricole (*Liberalized Agricultural Trade*). Cette analyse, basée sur une série d'indicateurs calculés selon un modèle économique développé spécifiquement pour l'agriculture finlandaise, le *DEMFA model*, estime les changements au niveau écologique, économique et social attribuables à la mise en place de chacune de ces politiques selon un scénario prévisionnel allant jusqu'en 2020, et ce, dans le but d'évaluer la viabilité de chaque alternative. En tenant compte du contexte particulier de la Finlande et en accordant une importance égale aux impacts écologiques, économiques et sociaux, il ressort de cette analyse prévisionnelle que la PAC est la politique la plus propice au développement durable de l'agriculture. Alors que le prolongement de l'agenda 2000 apparaît également comme une possibilité intéressante, les indicateurs retenus pour le développement durable (économiques, écologiques et sociaux) ne mènent pas à conclure à l'intérêt d'intégrer les politiques environnementales et rurales à celles du commerce agricole. De même, parmi les quatre politiques analysées, la PAC apparaît être la plus appropriée pour résoudre un important problème environnemental lié à la contamination de l'eau par le sol attribuable au lessivage des sols (*nutrient leaching*). Cependant, il faut garder à l'esprit que cette analyse prévisionnelle ne tient pas compte des liens entre l'agriculture et d'autres secteurs économiques, ni de tous les aspects écologiques, économiques et sociaux de l'agriculture durable.

Par ailleurs, des sous-sections spécifiques de cette politique ont également été évaluées, notamment la multifonctionnalité. Rossing et ses collaborateurs (2007) ont comparé les situations de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas et estiment que les politiques de multifonctionnalité n'ont pas accru les retombées en biens issus de l'agriculture, qui dépendent de facteurs tels les pratiques agricoles, la taille et la situation géographique de la ferme, ainsi que les incitatifs politiques à adopter une vision multifonctionnelle. Les chercheurs concluent à une piètre application de ce modèle pour la planification, la

formulation et l'évaluation de politiques nationales ou régionales. Par contre, la dimension des relations sociales en milieu rural n'a pas été appréciée. D'autres exemples recensés montrent des retombées très positives de la multifonctionnalité en termes de cohabitation harmonieuse de façon très positive et seront présentés ici dans les sections relatives aux pays concernés, soit la Norvège et la France.

6.3.2.2.2 La France

La France adhère à la Politique agricole commune, mais les programmes et les mesures sont modulés en fonction du type de zone, avec une aide plus importante dans les zones de montagne et des zones défavorisées, comparativement aux zones de plaines. Ainsi, on vise à assurer des conditions favorables au développement agricole sur tout le territoire. Les mesures de développement rural qui ont bénéficié d'un soutien plus important sont les mesures agroenvironnementales, les zones défavorisées, la transformation et la commercialisation et l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs (SRQ, 2007, annexe 3).

En France, un des outils de développement de la multifonctionnalité est les contrats d'agriculture durable (CAD), qui portent sur la contribution de l'exploitation à des enjeux environnementaux et socioéconomiques (la préservation des ressources naturelles, l'occupation et l'aménagement de l'espace rural, la création d'emplois, la diversification des entreprises, la qualité des produits et des paysages et le bien-être animal). Les contrats impliquent l'exploitant agricole, l'État et la collectivité territoriale et permettent de rémunérer l'agriculteur pour la mise en place de certaines pratiques (SRQ, 2007 annexe 3). Cette approche fait partie d'une vision de l'agriculture comme étant multifonctionnelle et comme source de biens et de services publics (de nature environnementale, sociale, culturelle et autres), que l'État compense de différentes façons. Quelques analyses de cette politique de multifonctionnalité ont été réalisées. Les mesures mises en place par l'État semblent inciter à adopter de nouvelles pratiques agricoles et à diversifier les activités en milieu rural, contribuant à constituer une « valeur ajoutée » de la ruralité (Tchekemian, 2008). Les travaux de Vaucoret et de son équipe (2007) ont mis en évidence que les CAD peuvent donner lieu à plusieurs types d'agriculture multifonctionnelle, dont l'engagement environnemental demeure variable. Selon d'autres études, les visions classiques des acteurs agricoles et environnementaux n'a pas changé et le dialogue reste difficile (Boulongne dans Laurent et Rémy, 2004). Des équipes de recherche concluent aussi à une absence de lien significatif au plan économique, voire même à une dépendance plus grande envers l'État (Tchekemian, 2008). Cependant, leur profil d'implication sociale demeure constant, et positif aux plans de l'emploi (à la fois des familles vivant de l'agriculture et du milieu), du développement agricole et du développement rural (Vaucoret et collab., 2007). Sur le plan des conflits, les données restent contradictoires. Les rapports de force semblent toujours teintés d'inégalité entre les différents acteurs (Laurent et Rémy, 2004), et certaines observations notent que le lien entre la réduction des conflits d'usage et les services environnementaux semble ténu (Torre et collab., 2004). Pour d'autres, cependant, l'acceptabilité sociale des activités agricole se trouve fortement accrue, comme le résume ce chercheur :

Tout se présente comme si, confrontée à la sensibilisation croissante des populations aux enjeux environnementaux, la profession agricole avait trouvé, en la multifonctionnalité, une réponse plus facilement acceptable, que celle de l'accroissement

des contraintes réglementaires qui en constitue, dans bien des cas, l'alternative (Tchekemian, 2008 : 1).

En 2008, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) publie une prospective sur les nouvelles ruralités en France à l'horizon de 2030 dont un chapitre aborde l'agriculture dans les scénarios de nouvelles ruralités (Mora, 2008). Quatre scénarios y sont explorés, avec des formes d'agriculture qui sont plus appropriées pour le développement des espaces ruraux : 1) dans la campagne à proximité des villes on prévoit des activités agricoles nécessitant peu d'espace, tels du maraîchage, de l'horticulture, des fermes pédagogiques et des ateliers équestres; 2) les campagnes adjacentes aux régions métropolitaines, où les gens recherchent des espaces qui ont gardé un certain cachet du point de vue des paysages, des modes de vie ou des produits typés, et qui se prêtent bien aux produits biologiques et ceux d'appellation d'origine contrôlée (AOC), avec des espaces protégés (et qui excluent l'agriculture industrielle); 3) les campagnes faiblement peuplées où, d'un côté, on pratique une agriculture intensive organisée sous forme d'îles spécialisées, et de l'autre, on préserve de vastes espaces naturels et de grands massifs forestiers; 4) les campagnes dans les mailles des réseaux de villes où l'on suggère un développement axé sur une diversité de modes de production agricole (par exemple, intensif, conventionnel, biologique) associée à des formes d'organisation en filières, assurant ainsi un paysage varié en fonction des espaces protégés et des caractéristiques géophysiques.

Ainsi, ce rapport aborde la question des transformations à l'œuvre dans les territoires ruraux et réinterroge la place de l'agriculture et sa répartition spatiale selon les différentes campagnes. Cette démarche permet de tendre vers une approche qui tient compte des désaccords qui peuvent mener à des conflits d'usage et de voisinage autour des questions de zonage, d'infrastructures, de chasse, d'externalités négatives d'activités productives et d'eau (*idem* : 20).

6.3.2.2.3 L'Autriche

L'approche de l'Autriche prend aussi en compte la multifonctionnalité de l'agriculture dans les politiques publiques, et rémunère les agriculteurs pour des services rendus. L'agriculture autrichienne est caractérisée par une majorité de petites exploitations extensives, surtout dans les zones de montagne, et un plus petit nombre d'exploitations intensives dans les plaines. Les agriculteurs pratiquent souvent d'autres activités tels la foresterie et l'agrotourisme, et reçoivent un appui fort de la part des citoyens, qui sont très « patriotes » dans leurs achats (SRQ, 2007 annexe 3).

Les principales mesures mises en œuvre sont : 1) des paiements directs pour des services rendus (foresterie, protection du territoire, etc.), 2) des mesures pour encourager l'investissement dans les infrastructures, dans les régions rurales et dans l'environnement, et 3) des mesures impliquant la consultation, l'information et l'engagement des citoyens des régions rurales à développer leurs propres stratégies locales. Près de 62 % du budget de développement rural est destiné aux mesures agroenvironnementales, car on considère qu'elles permettent de maintenir des paysages culturels, importants à la fois pour la qualité de vie et le tourisme. De plus, des subventions compensatoires pour les régions défavorisées visent à dédommager pour les coûts plus élevés de l'agriculture dans des

zones géographiques plus difficiles, et ce, selon un système de points qui favorise les petites fermes et celles ayant des pratiques plus extensives (élevage en pâturages dans les zones alpines) (SRQ, 2007, annexe 3; Knöbl, 2006). En 2006, 10 % des fermes sont biologiques et le gouvernement subventionne la conversion à l'agriculture biologique depuis 1992, préconisée comme stratégie pour assurer la survie de l'agriculture de petite échelle (SRQ, 2007 annexe 3). Sans parler directement des impacts sociaux des activités agricoles, les politiques autrichiennes visent à la fois à préserver les paysages agricoles et l'environnement, et à créer un contexte qui favorise la qualité de vie des ruraux et leur implication dans le développement de stratégies locales.

6.3.2.2.4 La Suisse

Pays voisin de l'Autriche, la Suisse a aussi une agriculture caractérisée par de petites fermes sur un territoire montagneux, bien que les exploitations aient tendance à s'agrandir. Le principe de multifonctionnalité y est aussi sous-jacent aux politiques agricoles qui visent à fournir des aliments sains et sécuritaires, à conserver les ressources naturelles, à entretenir le paysage rural, et à occuper le territoire. Depuis 1999 tous les paiements directs sont attribués sur la base de la performance écologique (écoconditionnalité), et ces paiements sont considérables. On note que l'approche de bas en haut (*bottom-up*) appliquée dans la réalisation de projets constitue un facteur de succès, car elle assure l'acceptation et l'engagement des milieux directement concernés par les projets (SRQ, 2007 annexe 3).

6.3.2.2.5 La Norvège

Tout comme d'autres pays européens, la Norvège reconnaît la multifonctionnalité de l'agriculture et les biens publics qu'elle fournit, dont le développement du milieu rural, la sécurité alimentaire, le patrimoine culturel, et les bénéfices environnementaux. Cette orientation justifie une politique agricole qui vise à maintenir l'activité agricole partout sur le territoire. La Norvège s'est fixée comme objectif d'avoir 10 % des superficies cultivées en culture biologique en 2010 (SRQ, 2007 annexe 3).

Selon une analyse comparative entre la Norvège et l'Australie (Bjorkhaug et Richards, 2008), la politique de multifonctionnalité est prise en compte de façon satisfaisante en Norvège et entraîne des retombées positives, notamment en maintenant de bonnes relations sociales, en freinant l'exode rural et en préservant la biodiversité. Selon Bjorkhaug et Richards (2008), plusieurs facteurs expliquent ce succès. Il faut d'abord tenir compte de la relation historique positive des Norvégiens avec le milieu rural et l'agriculture. Ensuite, l'approche multifonctionnelle correspond davantage à des préoccupations de cohabitation harmonieuse que de productivité agricole et les valeurs nationales de la Norvège sont en accord avec cette philosophie. Le paradigme d'agriculture durable étant faiblement accepté en Australie, les approches multifonctionnelles y sont moins effectives. Par ailleurs, en Norvège, l'intégration de la durabilité est passée par la multifonctionnalité, et s'est incarnée par des politiques publiques et des actions ciblant tous les niveaux du mode de production agricole. Cette situation a contribué à la réussite de l'implantation de la multifonctionnalité et a aussi donné une voix et un rôle important aux acteurs agricoles dans le milieu rural.

6.3.2.2.6 Le Royaume-Uni

Le Royaume-Uni est un des rares pays pour lesquels nous avons pu trouver une évaluation des impacts sociaux des transformations dans les entreprises agricoles à la suite de la réforme de la PAC. Cette évaluation a été menée par le Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA) en 2005, et visait à explorer l'impact des changements structurels sur la qualité de vie des producteurs agricoles et leur famille, sur l'emploi, et sur les communautés locales, ainsi que d'examiner les implications pour le développement de politiques de développement social durable (Lobley et collab., 2005). Le document se penche particulièrement sur les impacts sociaux de la politique de diversification agricole. Cette politique visait à l'origine à enlever les ressources de la production et à atténuer les préoccupations des producteurs face à l'écart qui se rétrécit entre les coûts de production et les prix du marché. La recherche du DEFRA confirme les avantages de la diversification en termes d'emplois créés, mais aussi en termes sociaux, parce que les agriculteurs se trouvent davantage intégrés dans des réseaux sociaux et de clientèle plus larges.

Ce rapport note qu'il y a une relation complexe entre la participation des agriculteurs au sein de leur communauté et d'autres transformations sociales de la société rurale sous l'influence de l'installation des néo-ruraux en campagne. Le tissu social est marqué par certaines tensions entre la population native d'une région et les nouveaux résidents, et l'on y note un déclin de la confiance entre les agriculteurs et leurs voisins non-agriculteurs.

Un fait intéressant qui ressort de cette recherche est que, bien que socialement ancrés dans leur communauté, les agriculteurs sont moins socialement actifs que d'autres membres de la communauté. Les raisons données sont un désir d'éviter des critiques (de leurs pratiques agricoles), un manque de temps en raison des longues heures travaillées, et un déclin du nombre d'agriculteurs à temps plein. Dans ce contexte, les nouveaux arrivants occupent de plus en plus de postes dans les organismes communautaires, un fait qui est parfois ressenti comme une prise de contrôle par des étrangers. Ces nouveaux résidents semblent reconnaître l'importance du rôle joué par les agriculteurs dans leur communauté, mais ne semblent pas bien comprendre ni connaître la réalité de l'agriculture. Des études semblables dans d'autres pays permettraient de mieux saisir les implications sociales des transformations en agriculture et dans la profession agricole, incluant les politiques agricoles et rurales.

6.3.2.2.7 Les États-Unis

Aux États-Unis, les politiques reflètent une reconnaissance accrue que les programmes misant sur les produits de base (*commodities* : grains, oléagineux, fibres, lait et sucre) n'ont pas eu les résultats escomptés sur le développement des milieux ruraux (SRQ, 2006, Annexe 3). On privilégie donc de plus en plus des programmes qui mettent l'accent sur l'agriculteur comme fournisseur de biens publics (aménagement et protection du territoire, etc.). Il y a aussi une emphase accrue sur les programmes agroenvironnementaux. Avant 2002 l'accent était mis sur les programmes de retrait des terres agricoles de la production : des paiements pour établir le couvert végétal, pour l'amélioration de l'habitat et de la qualité de l'eau, etc. Depuis 2002, il y a eu une augmentation des montants alloués pour l'adoption de bonnes pratiques culturelles et environnementales (gestion des éléments nutritifs, des

effluents d'élevage, lutte intégrée, etc.). Les États-Uniens semblent donc adopter une approche multifonctionnelle de rémunération des services environnementaux.

6.3.2.3 *En résumé*

Dans des contextes comparables à celui qui prévaut au Québec, on peut noter quelques tendances générales dans les politiques publiques en matière agricole. Dans le contexte européen, les politiques agricoles reconnaissent explicitement les différentes fonctions de l'agriculture et la soutiennent comme un bien public; c'est-à-dire, dans ses rôles économique et productif, résidentiel et récréatif (la campagne comme cadre de vie), et de conservation (protection de la biodiversité, du patrimoine naturel, culturel et paysager). On y fait souvent des paiements pour des services environnementaux, et l'aide est modulée selon la région ou le type de production afin d'aider des régions défavorisées et des petites fermes. Les programmes agroenvironnementaux sont nombreux, et certains pays visent à avoir un pourcentage important des entreprises agricoles en production biologique, fournissant une aide à la conversion ou une prime à l'hectare. L'appui à ces modèles de production agricole est souvent lié au souci de préserver des paysages typiques façonnés par des siècles d'activités agricoles sur le territoire et qui aujourd'hui sont un facteur attractif important pour le tourisme.

Il n'en demeure pas moins que les politiques qui visent directement et explicitement à diminuer les impacts sociaux négatifs des activités agricoles sur les résidents ruraux sont rares. Lorsque de telles politiques existent, elles se situent souvent dans le domaine des politiques de la ruralité ou de développement rural. De plus, il s'est avéré assez difficile de trouver des évaluations de politiques qui permettent de tenir compte des implications sociales de l'agriculture ou de politiques de développement rural. L'OCDE fait un constat semblable :

While there is growing interest among policy makers for place-based rural development policies, there is very little research documenting their results and what determines success or failure. This is partly due to the objective difficulties of evaluating cross-sectoral policies, especially in quantitative terms. A key challenge for policy makers is to identify indicators that fairly capture the impacts of policies when cause and effect are not always identifiable and where results may appear only in the medium to long term, especially since many integrated rural development programmes are in their early stages. (OCDE, 2006b : 6)

6.4 PISTES PROMETTEUSES POUR LES RELATIONS ENTRE L'AGRICULTURE ET LA QUALITÉ DE VIE DES COMMUNAUTÉS

Cette partie du document présente quelques pistes pour de futures politiques publiques favorisant la qualité de vie des communautés en relation avec l'agriculture, souvent à l'aide de technologies sociales. Selon nos recherches, ces pistes ne sont pas encore intégrées dans des mesures gouvernementales. Toutefois, elles ont toutes déjà été mises en place, mais à l'instigation d'acteurs de la société civile ou à des échelles différentes de celles de politiques nationales. Qui plus est, les pistes présentées ici ont toutes fait l'objet d'analyses par des chercheurs désirant évaluer leur pertinence et leur efficience.

Un grand nombre de pistes d'intervention peuvent être jugées prometteuses. Nous avons choisi de présenter celles démontrant un lien direct soit avec des politiques publiques québécoises actuelles, soit avec des facteurs démontrés contributifs d'impacts psychosociaux en milieu rural et périurbain (tableau 7). Initialement, plusieurs secteurs ont été jugés pertinents. Cependant, quelques-uns ont été mis de côté en raison du manque de littérature scientifique sur ces sujets. Des données probantes et généralisables ont été recensées pour toutes les pistes d'intervention sociale qui seront présentées dans cette section, soit pour l'agriculture durable, l'agriculture biologique, la gouvernance participative, les évaluations d'impacts sociaux et d'impacts à la santé.

Tableau 7 Domaines et technologies sociales mettant en relation l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines

Domaines	Technologies sociales
Gouvernance des fermes	Communication, information et éducation publique Consultation et participation civile Gestion intégrée Évaluation impacts sociaux
Aménagement du territoire	Zonage et distances
Retombées socioéconomiques	Intégration du producteur Création d'emplois Type de production : agriculture durable et biologique

6.4.1 L'agriculture durable et l'agriculture biologique

6.4.1.1 Définition

Bien que la définition de l'agriculture durable soit en évolution et que les différents acteurs dans le domaine n'accordent pas tous le même poids aux mêmes dimensions³⁸, on s'entend généralement pour dire que l'agriculture durable recouvre trois grands objectifs : la qualité de l'environnement, l'efficacité économique et la responsabilité sociale (Legg et Viatte, s.d.). La dimension environnementale implique de réduire les pollutions d'origine agricole, de protéger la base de ressources naturelles et de générer des avantages ou des bénéfices environnementaux. Elle se traduit aussi par la nécessité de conserver l'intégrité et la viabilité des écosystèmes (Gendron et collab., 2009). La dimension économique de l'agriculture vise à répondre à l'augmentation de la demande alimentaire mondiale au meilleur coût, tout en réagissant à l'évolution des préférences alimentaires et aux changements structurels au sein du secteur agroalimentaire et de l'économie en général (Legg et Viatte, s.d.). L'évaluation de sa durabilité doit se faire en considérant l'économie comme moyen de maximiser le développement social et de minimiser ses effets sur l'environnement (Gendron et collab., 2009). Et la dimension sociale exige que les pratiques agricoles soient socialement acceptables, c'est-à-dire qu'elles assurent le bien-être des producteurs agricoles et des animaux. Bien entendu, les populations avoisinantes et les régions sont également concernées; en fait, on cherche à répartir équitablement le bien-être entre toutes les

³⁸ Voir <http://www.sarep.ucdavis.edu/concept.htm#Context>.

personnes et les collectivités concernées (*ibid.*). Certains auteurs insistent aussi sur l'importance que tous les acteurs dans le système agroalimentaire incluant les producteurs, les consommateurs, les détaillants, les ouvriers agricoles et ceux qui définissent les politiques agricoles portent une responsabilité pour l'atteinte des objectifs de durabilité (Feenstra, 2007). En conséquence, une exploitation durable ne doit pas se borner à la durabilité des ressources, mais aussi des communautés (Parent, 2001). Pour ce faire, elle doit s'inscrire dans son milieu, par ses différentes fonctions et ses différents liens (économiques, sociaux, familiaux et écologiques). Ainsi, pour paraphraser la chercheuse Diane Parent, une telle ferme doit être viable, vivable, transmissible et reproductible (Parent, 2001). Cette définition entraîne le constat que l'agriculture est multifonctionnelle : jouant plusieurs rôles, elle est un vecteur pour les trois dimensions du développement durable.

L'intégration de l'agriculture durable dans les politiques agricoles est de plus en plus fréquente :

USDA is committed to working toward the economic, environmental, and social sustainability of diverse food, fiber, agriculture, forest, and range systems. USDA will balance goals of improved production and profitability, stewardship of the natural resource base and ecological systems, and enhancement of the vitality of rural communities. USDA will integrate these goals into its policies and programs, particularly through interagency collaboration, partnerships and outreach. [Secretary's Memorandum 9500-6: Sustainable Development (U.S. Department of Agriculture, Office of the Secretary, Sept. 13, 1996)]

Mais comment se traduisent ces principes d'agriculture durable au niveau de la ferme? Dans une publication de l'OCDE, on note que « Les pays de l'OCDE reconnaissent la nécessité d'une agriculture plus durable, sans pour autant disposer de la solution pour y parvenir » (Legg et Viatte, s.d. : 1-2). Ces auteurs affirment en outre que « s'ils sont bien gérés, de nombreux types de systèmes agricoles peuvent se révéler durables dans la pratique. » (*ibid.*). Plusieurs paramètres doivent être pris en compte pour comparer les systèmes selon chaque situation : « En bref, on ne peut comparer la valeur des différents systèmes agricoles que si l'on tient compte de leurs coûts et de leurs avantages économiques, environnementaux et sociaux en termes de variabilité des rendements, d'appauvrissement des ressources en sol et en eau, de pollution, de qualité des paysages, d'habitats naturels et de santé animale et humaine » (*ibidem*).

Peu d'approches liées à l'agriculture durable ont été l'objet de systématisation, de développement de normes et de cahiers de charge pour les différents secteurs de production. Cependant, les systèmes de production biologique le sont et ils bénéficient actuellement d'un large soutien de la part de différents acteurs du domaine agroalimentaire, dont les consommateurs, qui recherchent de plus en plus ces produits. C'est pourquoi ce volet sera plus détaillé.

6.4.1.2 L'agriculture biologique : apport à la dimension sociale de l'agriculture durable?

D'abord issue d'une critique des méthodes de production agricole en transformation rapide au début du XX^e siècle, l'agriculture biologique devient un mouvement social alternatif qui propose une approche à la production agricole qui cherche à respecter les processus

biologiques et l'équilibre écologique (Belasco, 1989; Conford, 2001). Aujourd'hui, les systèmes de production biologique font partie du paysage agroalimentaire et y occupent une place de plus en plus importante. En Occident, les produits qui en sont issus sont la plupart du temps certifiés par un tiers, identifiables par un logo, et soumis à des normes provinciales (et depuis peu nationales au Canada) qui s'arriment avec des normes internationales de production, de transformation, d'étiquetage et de mise en marché (Guthman, 2004).

Dans un contexte d'une plus grande présence des systèmes de production biologique, au Québec comme ailleurs, on peut se demander quel est leur apport au développement social des collectivités? De nombreuses recherches sont menées sur la production biologique. Sur le plan environnemental, la recherche scientifique permet de confirmer que pour la majorité des indicateurs observés (tel qu'élaborés par l'OCDE)³⁹, les systèmes biologiques s'avèrent plus performants sur le plan environnemental que les systèmes de production conventionnels (Stolze et collab., 2000). Cette performance environnementale positive est susceptible d'avoir des impacts positifs sur la qualité de vie des citoyens voisins des fermes, par exemple quant à la qualité de l'air, de la qualité de l'eau et de la présence de pesticides dans le milieu.

Mais quel peut être l'apport de l'agriculture biologique au développement social des collectivités et à la qualité de vie en milieu rural? Certaines pistes dans la littérature scientifique existent à ce sujet. D'abord, l'agriculture biologique participe activement à recréer des systèmes agroalimentaires de proximité — comme l'agriculture soutenue par la communauté, les marchés publics, et les kiosques à la ferme — une composante de la qualité de vie des citoyens (DeLind, 2002, 2006; Hinrichs, 2000, 2003; Kloppenburg et collab., 1996; Renting et collab., 2003; Sage, 2003; Tovey, 2006; Winter, 2003). En deuxième lieu, l'agriculture biologique participe au développement durable du milieu rural (Darnhofer, 2005; Pugliese, 2001; Schermer, 2006; Sumner, 2003a et 2005b; Tovey, 2002), notamment par l'occupation du territoire par des fermes souvent de plus petite taille, par la création d'emplois, par l'agrotourisme et par les liens socioéconomiques plus étroits que les fermes biologiques ont tendance à entretenir avec leur milieu.

À titre d'exemple, dans une étude récente menée en Angleterre, Lobley et ses collaborateurs (2005) ont trouvé que 72 % des fermes biologiques s'approvisionnent à l'échelle locale ou du comté, comparé à 64 % des fermes conventionnelles. Dans 39 % des cas, la mise en marché de leurs produits se fait directement, alors que chez les fermes conventionnelles ce taux n'est que 13 %. De plus, les entreprises biologiques utilisent plus de main-d'œuvre que les conventionnelles, contribuant ainsi à créer des emplois en milieu rural et à contrer la tendance vers l'exode (Atkins et Bowler 2001: 69). Les chiffres à ce chapitre varient, mais tous s'accordent sur la plus grande contribution des fermes biologiques à la création d'emplois : Padel et Lampkin (1994) ont trouvé pour l'Allemagne et la Suisse 20 % plus de main-d'œuvre que chez les fermes conventionnelles; la Soil Association (2006) a calculé 32 % plus d'emplois par ferme au Royaume-Uni; et Lobley et collaborateurs (2009) ont calculé que les fermes biologiques embauchent une moyenne de 6,4 personnes par ferme

³⁹ Par exemple, des indicateurs concernant l'impact sur la qualité de l'eau, le climat, la qualité de l'air, et l'utilisation d'intrants agricoles. Les indicateurs pour lesquels la performance est moins claire concernent l'érosion des sols, le lessivage d'azote et la quantité d'eau utilisée.

comparée à 4,8 pour les fermes conventionnelles, et ce, malgré leur plus petite taille. Cette plus grande intégration socioéconomique dans la communauté vaut surtout pour les fermes horticoles biologiques, mais n'est pas limitée à celles-ci.

Différents pays mettent en place des interventions pour soutenir le développement de l'agriculture biologique. Ces mesures font souvent partie des politiques agroenvironnementales, mais en raison de leur caractère souvent marginal nous avons préféré les rassembler sous cette section. Ces politiques comprennent par exemple (en ordre décroissant du nombre de pays qui les appliquent) :

- Le transfert technologique sous forme de services-conseil;
- Un soutien à la recherche sur la production biologique;
- Des paiements pour les superficies en transition vers un système de production biologique (généralement le soutien à la transition est plus élevé que le soutien à la production);
- Des paiements pour les superficies en production biologique (dans les cultures, le soutien à l'hectare est généralement plus élevé pour les productions fruitières et maraîchères biologiques et moins élevé pour les céréales et les grandes cultures);
- Du soutien pour le développement de marchés;
- L'appui au développement ou au renforcement de la filière (chaîne d'approvisionnement impliquant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les détaillants, les éducateurs, et autres acteurs);
- Allocation prioritaire des contingents au biologique (quotas, par exemple);
- Promotion auprès des consommateurs;
- Achats gouvernementaux et institutionnels;
- Conditions de financement favorables;
- Soutien pour réduire les coûts liés à la certification;
- Avantages fiscaux⁴⁰.

Il est à noter qu'en Europe, on vise à atteindre 10 % des superficies en production biologique pour 2010. Comme il a été constaté précédemment, l'Autriche l'atteint déjà et plusieurs autres pays poursuivent activement cet objectif et s'en approchent (la Suisse, la Suède, la Finlande, l'Italie, la Grèce et le Danemark étant les pays avec les pourcentages de superficies agricoles en production biologique les plus élevés)⁴¹ (Willer et Yussefi, 2004).

⁴⁰ Cette liste a été dressée par Denis Boutin, agronome et économiste agricole, Direction du secteur agricole et des pesticides, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Communication personnelle, janvier 2010.

⁴¹ En superficie absolue (nombre d'hectares), ce sont les pays avec des systèmes d'élevage extensifs sur pâturage, soit l'Australie, l'Argentine, l'Italie, les États-Unis et le Brésil. Les pays avec le plus grand nombre de fermes biologiques sont le Mexique, l'Italie, l'Indonésie, l'Uganda, la Tanzanie et le Pérou (pour ne nommer que ceux ayant plus de 20 000 entreprises biologiques) (Willer & Yussefi, 2004 : 17).

6.4.1.3 *Quel modèle pour une agriculture durable?*

Ces constats nous incitent donc à proposer que des approches qui font progresser l'agriculture vers un modèle durable fassent l'objet de soutien politique. Des telles approches incluent l'agriculture biologique, mais ne s'y limitent pas, car même si elle peut encourager le développement local, les fermes familiales, la qualité de vie et d'autres visées sociales, l'agriculture biologique n'en est pas nécessairement synonyme. Elle ne représente pas l'unique panacée. L'important est de faire des pas vers une agriculture plus conviviale en termes sociaux et environnementaux.

6.4.2 *L'évaluation des impacts*

Les évaluations d'impacts sont un processus d'identification et d'appréciation des conséquences possibles, sur un territoire et/ou une population, de tout type d'intervention (projets, constructions, politiques publiques) (IAIA, 2009). Ces évaluations constituent à la fois une méthode et un processus visant à éclairer la prise de décision. Plusieurs font appel à des technologies sociales.

6.4.2.1 *L'évaluation d'impacts sociaux*

Dérivées des évaluations d'impacts environnementaux, les évaluations d'impacts sociaux s'attardent spécifiquement aux effets sociaux et aux changements sociaux induits par tous types d'interventions (Vanclay, 2003). Les effets sociaux sont de plusieurs types et doivent être considérés de façon large : mode de vie, culture, liens communautaires, qualité du milieu de vie, santé, droits, préoccupations et aspirations. L'objectif de ces évaluations est intimement lié à la perspective de développement durable, qui reconnaît l'équilibre et l'importance égale de l'économie, du social et de l'environnement. Fondées sur des principes de transparence, de participation citoyenne, de reconnaissance des savoirs locaux et de prise de décision partagée entre les autorités et les personnes concernées, les évaluations d'impacts sociaux visent à promouvoir le développement des communautés plutôt qu'à simplement mitiger les dommages possibles (Vanclay dans Tang et Lau, 2008). Plusieurs formes permettent de réaliser ces visées.

Dans différentes situations de production agricole, le recours aux évaluations d'impacts sociaux est recommandé d'une part pour mieux prendre en compte les dimensions sociales du milieu rural, et d'autre part pour améliorer les évaluations de risque déjà existantes (Brisson et collab., 2009 et 2009a; Payraudeau et van der Werf, 2005). Cependant, à notre connaissance, aucune politique publique ne pose ce type d'évaluation comme un instrument de politique en milieu rural ou périurbain. Au Québec, l'évaluation des impacts environnementaux est obligatoire pour certains types de projet de grande envergure.

Toutefois, l'agriculture n'est que peu concernée par cette obligation. De plus, l'évaluation environnementale appliquée n'aborde pas explicitement la qualité de vie et le bien-être communautaire⁴², quoiqu'une ouverture en ce sens se manifeste depuis peu⁴³.

Quelques études de cas en milieu rural ont mis de l'avant les retombées positives de l'emploi de telles méthodes⁴⁴. Ces études ont montré que de semblables interventions permettent de maintenir les structures sociales communautaires existantes, notamment les leaders et les médiateurs, et de leur donner une force face à d'autres acteurs publics (Tang et Lau, 2008). De plus, l'évaluation d'impacts sociaux a permis dans certains cas d'assurer une équité dans les inconvénients et les bénéfices associés aux projets en implantation, par exemple des emplois et de la sécurité sociale (Tang et Lau, 2008). Par ailleurs, une revue de type systématique de méthodes d'évaluation montre que l'évaluation d'impacts sociaux peut mener à la réduction des nuisances vécues par le voisinage, soit le bruit, les odeurs, la poussière et la fumée (Payraudeau et van der Werf, 2005). De même, ces évaluations ont aussi permis une prise de conscience des lacunes des pratiques actuelles en regard des principes du développement durable, et ainsi de mener à des changements.

Par contre, l'implantation de ce type d'évaluation pour des problématiques rurales ne se fait pas sans heurts. Entre autres, les évaluations d'impacts sociaux peuvent apparaître comme étant des embûches pour les promoteurs des projets et les autres parties intéressées (Tang et Lau, 2008). De plus, elles peuvent remettre en question les autorités publiques et leurs décisions, surtout lorsque les évaluations d'impact sont employées pour défendre des décisions plutôt que des options. Enfin, si l'équilibre entre toutes les dimensions du développement durable n'est pas effectif, leurs résultats demeurent peu appliqués. Par ailleurs, ces évaluations ne tiennent pas toujours compte de l'échelle régionale, dont les interactions entre l'intervention étudiée et les autres projets du milieu, par exemple entre l'implantation d'une ferme et les autres productions agricoles planifiées (Payraudeau et van der Werf, 2005). Pour finir, mentionnons aussi que quoique la littérature scientifique soit abondante pour illustrer les impacts sociaux de tous types d'activités, peu de documents permettent d'établir les retombées de l'emploi de ce type d'évaluation. Cette lacune semble d'ailleurs la même que pour les autres types d'évaluation, y compris les évaluations d'impacts sur la santé (Gagnon et Michaud, 2008).

6.4.2.2 *L'évaluation d'impact sur la santé*

L'évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) s'est développée à partir du champ méthodologique des évaluations environnementales. Le domaine émerge aussi des réflexions sur la promotion de la santé, et plus particulièrement du besoin de mieux considérer la santé dans les politiques publiques des autres domaines d'intervention (Kemmer et Parry, 2004; Banken, 2001; Gagnon et Michaud, 2008). Même si plusieurs définitions ont cours pour l'ÉIS, celle adoptée par le Consensus de Gotenburg en 1999 demeure la référence la plus importante et

⁴² À l'exception des projets en milieu autochtone, peu concernés par les politiques agricoles.

⁴³ Yolaine Labbé, Groupe de travail sur les évaluations d'impact environnemental (GTÉIE), communication personnelle du 10 novembre 2009. Données issues de l'analyse des dossiers présentés au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans les dix dernières années.

⁴⁴ En effet, quoique les écrits présentant les impacts relevés pour des phénomènes en milieu rural soient abondants, fort peu documentent les retombées de l'emploi de telles évaluations.

la définit comme « Une combinaison de procédures, méthodes et outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être jugé quant à ses effets potentiels sur la santé de la population et la distribution de ces effets à l'intérieur de la population » (Gotenburg, 1999 cité dans Gagnon et Michaud, 2008 : 3). En permettant de prédire les conséquences de différentes actions, l'ÉIS entend éclairer la prise de décision politique pour à la fois réduire les effets négatifs et améliorer l'état de santé de la population. Plusieurs désirent aussi que l'approche amorce une plus grande coordination entre les différents secteurs de politiques publiques (Kemmm et Parry, 2004).

L'ÉIS se présente sous plusieurs formes et peut être utilisée à différentes étapes du processus d'élaboration d'une politique ou d'un projet. Il est toutefois fortement recommandé que l'ÉIS soit réalisée le plus en amont possible de ce processus (*idem*). Cette approche est structurée en plusieurs étapes, dont une phase de dépistage de l'objet susceptible d'être analysé, et une phase d'analyse similaire à une évaluation des risques. La grille d'analyse des évaluations s'inspire des déterminants de la santé (Joffe et Mindell, 2002). L'ensemble puise à différentes approches, aussi bien quantitatives que qualitatives, dont la cohérence représente un défi de taille (Veerman et collab., 2005; Petticrew et collab., 2004; Kemmm et Parry, 2004; Joffe et Mindell, 2002). Deux types de données sont considérées : 1) les données probantes de nature scientifique, souvent limitées quant à leur disponibilité; 2) les informations liées au contexte ou aux expériences individuelles et communautaires. Le recours à la participation des parties intéressées permet souvent d'inclure ces savoirs dans le processus (Elliott et collab., 2004; Kemmm et Parry, 2004a).

Plusieurs expériences d'ÉIS ont présentement cours et certaines font l'objet de politiques publiques, surtout en Europe et dans les pays du Commonwealth, y compris le Québec et le Canada (Gagnon et Michaud, 2008). Ces expériences sont très variées : elles concernent différents objets, se déroulent à différentes échelles (local, régionale, nationale), visent plusieurs secteurs de la société et sont plus ou moins encadrées par des institutions. Elles font appel à un grand nombre de disciplines différentes, requérant la participation de différents experts et citoyens. Au Québec, le processus d'ÉIS est institutionnalisé par sa Loi sur la santé publique (article 54). L'obligation légale touche les projets de loi et de règlement du palier central. Toutefois, cette approche est aussi utilisée pour mesurer les effets de certaines politiques et stratégies.

Les études de cas au sujet d'expériences de ce type d'évaluation portent souvent sur leur adaptation à l'univers politique (par exemple : Kemmm et Parry, 2004; Wright et collab., 2005). Cependant, de plus en plus de recherches et d'expériences sur le sujet se penchent sur les retombées de ces évaluations pour les citoyens, notamment lorsqu'elles font appel à leur participation. Ces études, dont plusieurs concernent des problématiques de ruralité, montrent que, tout comme d'autres évaluations d'impacts participatives, le recours aux ÉIS représente une façon d'enrichir le processus démocratique des politiques publiques. Ces formes d'ÉIS deviennent alors une façon de « donner une voix aux sans-voix » (Kemmm et Parry, 2004a: 20; notre traduction), d'impliquer des groupes à risque, d'établir un lien entre les citoyens et leurs institutions et de prendre en compte leurs préoccupations (Taylor et Quigley, 2002). La méthode peut ainsi devenir un ferment de régénération sociale (Elliott et collab., 2004). Cependant, cette participation présente aussi des inconvénients. Elle induit un plus long délai de réalisation, et peut offrir une opportunité aux groupes de pression

d'occuper une place trop importante. De plus, les questions habituelles quant à la participation démocratique se posent ici aussi, par exemple sur la façon de choisir les participants, la responsabilité de l'agenda, etc. La participation questionne aussi la place accordée aux données, car l'emphase mise sur cette implication, quoique très légitime, ne pallie cependant pas à la difficulté d'obtenir des données probantes nécessaires à l'estimation de l'impact (Joffe et Mindell, 2002).

Enfin, la principale question demeure toujours le manque d'information sur l'efficacité des ÉIS comme moyen d'améliorer les décisions politiques en faveur de la santé. Une étude se déroulant dans 22 pays européens, recensés par les chercheuses France Gagnon et Mélanie Michaud, montre toutefois que :

(...) les principaux bénéfices de l'évaluation d'impact sur la santé semblent être une conscience accrue de la santé parmi les fonctionnaires et les organisations des secteurs autres que la santé, une amélioration de la coordination entre les fonctionnaires des différents ministères et une conscience politique accrue du besoin d'une action intersectorielle (Breeze et collab., 2003, cité dans Gagnon et Michaud, 2008 : 16).

Ces retombées positives demeurent à vérifier pour le Québec, mais semblent prometteuses pour les questions de santé en lien avec l'agroenvironnement.

6.4.3 La gouvernance locale

Le terme « gouvernance » est utilisé de différentes façons et à différentes fins, selon les orientations et les besoins des locuteurs. Certains auteurs l'utilisent comme synonyme de gouvernement; d'autres comme cadre normatif (p. ex. la bonne gouvernance); d'autres encore s'en servent comme cadre analytique permettant d'analyser des processus collectifs qui déterminent comment des décisions sont prises, des normes sociales créées et des institutions mises sur pied (Hufty, 2007).

La gouvernance est généralement associée à des transformations survenues vers la fin du XX^e siècle avec le déclin du rôle de l'État sous l'effet de nombreux facteurs économiques, politiques et idéologiques, dont par exemple : les exigences de la production de masse, les coûts pour le soutien social des citoyens, l'opposition aux taux élevés de taxation, les débats sur l'efficacité des sociétés d'État, le pouvoir des syndicats du secteur public, l'élection de gouvernements de droite dans les années 1980 (Woods, 2005). Parmi les nombreuses définitions de la gouvernance, celle-ci permet de cerner certains enjeux pour les processus décisionnels en milieu rural :

New styles of governing that operate not only through the apparatuses of the sovereign state but also through a range of interconnecting institutions, agencies, partnerships and initiatives in which the boundaries between the public, private and voluntary sectors become blurred. The actors and organizations engaged in governance exhibit differing degrees of stability and longevity, take a variety of forms and operate at a range of scales above, below and coincident with that of the nation-state. (Woods, 2005: 164)

Ainsi, la gouvernance, y compris en milieu rural, inclut non seulement les institutions gouvernementales établies, mais aussi un ensemble de partenariats, d'initiatives communautaires, d'organismes intergouvernementaux, d'entreprises et de cofinancements. En ce sens, elle fait appel à un ensemble de technologies sociales. La responsabilité pour

des biens publics ne revient donc plus uniquement à l'État, qui agit dorénavant davantage comme partenaire auprès des communautés que fournisseur de services en tant que tel. Les composantes de la nouvelle gouvernance rurale sont donc des partenariats (par exemple entre les secteurs public, privé et associatif), l'implication communautaire et la citoyenneté active. Sont convoquées et maintenues en équilibre pour la prise de décision locale « les trois grandes forces présentes localement, soit le pouvoir politique local, le secteur privé et la société civile » (Jean et Bisson, 2008 : 540). Plusieurs formes permettent ensuite d'incarner ces idées à l'échelle locale : gouvernance partenariale, concertation, gestion intégrée, etc.

Plusieurs études font état des problèmes engendrés par une approche décisionnelle excluant les communautés concernées ou leur laissant un faible sentiment de contrôle de leur devenir, dont certaines concernant directement le cas agricole (Mann et Kogl, 2003 et Asmus, 1998 dans Brisson et collab., 2009). Par ailleurs, quelques études de cas en milieu rural documentent des effets positifs de cette gouvernance⁴⁵, notamment en comparant les sites avec des collectivités en déclin. Sont notés dans les communautés préconisant une gouvernance partenariale : l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, un développement socioéconomique accru, un meilleur taux de succès des projets locaux, et une responsabilisation collective au sujet du développement social et économique (Jean et Bisson, 2008 : 555-556). D'autres cas de partenariat local mettent en évidence la capacité accrue des communautés à se prendre en main (*empowerment*) et à bien se positionner à des échelles régionales, nationales ou globales (Brunori et Rossi, 2007). De plus, le recours à des gouvernances participatives en milieu rural accélère les communications entre les acteurs, pour permettre la réalisation plus rapide d'un objectif commun. L'appel à la participation locale faciliterait d'abord l'identification des divergences et des enjeux, puis la reconfiguration d'un projet de développement régional centré sur les images communes de la ruralité. Cependant, d'autres situations recensées montrent que les approches participatives peuvent tout autant contribuer à la reproduction des cadres sociaux existants, y compris les élites et leur pouvoir, qu'à permettre des prises de décision inclusives et plus démocratiques (Swanson, 2001). Alors qu'en théorie la gouvernance est plus inclusive, en pratique elle peut concentrer le pouvoir entre les mains de certains groupes (Woods, 2005).

Les études en milieu rural soulignent que plusieurs facteurs influencent la réalisation d'une réelle gouvernance participative ou partenariale, et ils sont associés aux particularités existantes de chaque site étudié. Les partenariats, par exemple, impliquent des acteurs non élus qui n'ont pas à rendre des comptes à leurs concitoyens, ce qui pose des questions de légitimité et de responsabilité. De plus, ces partenaires n'ont pas toujours les mêmes ressources et n'opèrent pas toujours sur les mêmes territoires, ce qui rend la collaboration parfois difficile. Enfin, la capacité communautaire détermine en grande partie l'obtention de ressources, ce qui mène souvent à des inégalités entre des communautés « dynamiques » et celles qui ne le sont pas (Woods, 2005).

Enfin, toutes les études de cas recensées font état que ces modes de gouvernance entraînent des effets variés à l'égard des politiques publiques rurales (Jean et Bisson, 2008; Swanson, 2001). Toutefois, si ces modalités locales ne questionnent pas les enjeux

⁴⁵ Tout comme dans le cas des ÉIS, les écrits sont nombreux pour expliquer le processus de gouvernance appliquée, mais moins abondants pour en analyser les retombées.

d'inégalités sociales et de bien-être en milieu rural, elles reproduisent et renforcent plutôt ces structures polarisées (Swanson, 2001), ou alors les controverses existantes (Nicourt et collab., 2000).

6.4.4 Améliorer la relation de confiance

La consultation des écrits a permis de recenser certaines autres pratiques sociales qui, quoique moins expérimentées, s'annoncent prometteuses, particulièrement par une cohabitation harmonieuse. À première vue, ces moyens semblent relever davantage des agriculteurs eux-mêmes, puisqu'ils concernent leur implication dans la communauté et leurs communications. Toutefois, les politiques publiques recensées ailleurs ont montré qu'il était aussi possible pour les gouvernements de soutenir de telles pratiques et d'inciter à les adopter. Les résultats de recherches présentés ici contribuent donc indirectement à l'évaluation du bien-fondé de certaines politiques publiques passées en revue précédemment (par exemple, celles de l'Ontario).

La littérature présente parfois la confiance comme un « capital social qui facilite les relations entre les gens et les groupes » (Zucker, 1986). Ce lien est à la fois associé à des normes sociales et comportementales socialement établies et à une réciprocité, puisque la confiance paraît principalement comme une relation. Dans le cas de fermes présentant des nuisances potentielles, il a été démontré qu'une meilleure relation de confiance entre les parties intéressées diminue l'inquiétude et les préoccupations (Sharp et Tucker, 2005 dans Brisson et collab., 2009). Mais comment développer cette confiance? Les relations tissées par les producteurs avec la communauté locale hôte ont un rôle important à jouer. Des gestes ont eu un effet démontré, comme par exemple avoir des engagements sociocommunautaires et résider depuis longtemps sur l'exploitation agricole (Reisner et Taheripour, 2007 et Mann et Kogl, 2003 dans Brisson et collab., 2009). Les retombées économiques locales (revenus et emplois) demeurent un autre facteur important pour accepter les activités agricoles (idem).

D'autres études recensées ont mis de l'avant une influence positive possible de la communication entre les producteurs agricoles et leur voisinage (Sharp et Tucker, 2005; Wright et collab., 2001, dans Brisson et collab., 2009). D'une part, un effet sur l'acceptabilité du projet existe, l'obtention d'informations ayant une influence démontrée dans le cas de projets de fermes d'élevage animal (Mann et Kogl, 2003). Ce lien n'a cependant pas été vérifié après l'implantation. D'autre part, un impact sur la perception de la qualité de vie des résidents est une possibilité, un lien possible ayant été décelé entre une communication efficace des risques et l'amélioration de la perception des résidents quant à leur qualité de vie (Radon et collab., 2004 dans Brisson et collab., 2009). Récemment, une étude menée par l'équipe de Stéphane P. Lemay (Lemay et collab., 2008) a testé l'intérêt de développer davantage de communications sur la phase d'épandage des projets d'élevages porcins, et ce, afin que ces activités soient mieux acceptées par leur voisinage. Comme le concluent les chercheurs : « La séance d'information à elle seule n'a pas eu d'impact significatif sur l'acceptabilité sociale. Cependant, l'impact combiné de la session d'information et de la technique d'incorporation est significatif sur l'acceptabilité sociale » (Lemay et collab., 2008 : vi). Leur analyse des impacts économiques estime cependant que la meilleure acceptation des activités d'épandage compense les ressources financières investies dans les activités d'information.

7 CONCLUSION ET PISTES D'ACTION

Devons-nous établir des politiques publiques agroalimentaires plus favorables à la santé et au bien-être des populations en milieu rural, et en particulier à leurs conditions sociales? Est-ce que l'élaboration de politiques et d'interventions sociales est possible dans le milieu agricole? À ces deux questions, nous pouvons répondre par l'affirmative et appuyer cette réponse par des exemples précis.

Se doter de politiques mettant en relation l'agriculture et la qualité de vie constitue cependant un défi. En effet, ces mesures doivent être en accord avec les principes d'un développement durable de la ruralité : d'une part, être efficaces pour atteindre leurs objectifs sanitaires et sociaux; d'autre part, se fonder sur une protection adéquate de l'environnement, tout en empruntant des moyens économiques de développement. Quelles politiques publiques s'inscrivent dans cette trajectoire? Les résultats des études recensées ont permis de répondre à ces différentes questions de recherche. Le type de source de ces études a aussi été exprimé, afin de donner une indication sur la force probante des résultats. À la lumière de l'analyse des résultats, des conclusions seront maintenant formulées sur les politiques publiques jugées efficaces quant à l'amélioration de la qualité de vie en milieu agricole. Les associations plausibles seront aussi signalées, afin de déterminer des pistes de solution sociales prometteuses. Des pistes d'action sur des avenues de politique seront formulées. Enfin, les conclusions statueront sur les études nécessaires pour accroître l'état des connaissances dans le domaine.

7.1 RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

Au Québec, présentement, la production agricole domine toujours l'usage des terres de presque toutes les régions rurales. Ses modalités et ses pratiques se sont cependant considérablement modifiées au cours des trente dernières années, remodelant les besoins, les paysages et les usages. Par ailleurs, un plus grand nombre d'habitants des régions rurales ne pratique pas l'agriculture, et leurs aspirations peuvent différer de celles des producteurs agricoles. Cet état de fait produit des effets sociaux. Certains types de production agricole (dont l'élevage) peuvent mener à un déclin de la qualité de vie pour le voisinage et pour les agriculteurs eux-mêmes. Des conflits peuvent également voir le jour et poser l'agriculture comme un enjeu du débat sur l'occupation du territoire et sa gouvernance. Par contre, la production agricole peut aussi constituer une source de revitalisation sociale et de développement. Les effets sont fortement dépendants de facteurs liés à la façon dont la production agricole sera implantée et mise en œuvre.

La prise en compte de la qualité de vie des communautés est un phénomène marginal dans les politiques publiques recensées (tableau 6). Encore aujourd'hui, les politiques agricoles québécoises et pancanadiennes sont fortement concentrées sur l'amélioration des revenus des fermes (par exemple, par des soutiens à la production, aux prix, à la compétitivité, à la mise en marché, à l'accès aux marchés internationaux, et plus). Dans les pays de l'OCDE, cependant, les politiques agricoles ont fait l'objet de réformes qui tiennent davantage compte des préoccupations du public face à la sécurité et à la salubrité des aliments, le bien-être animal, la protection environnementale, et la viabilité des régions rurales. Certaines des politiques visent directement le développement rural (OCDE Secrétariat, 2006), mais la

plupart du temps les mesures sont fortement liées au développement économique et ne concernent pas les implications sociales de la production agricole. Surtout, lorsque ces implications sont prises en considération, c'est le plus souvent par des mesures agroenvironnementales. Sans qu'elles visent directement les conditions sociales des communautés, on présume qu'elles auront un impact positif sur celles-ci par un effet indirect. Peu d'interventions sociales sont donc initiées. Par ailleurs, des politiques associées au développement rural ont également été mises au jour par cette recension d'écrits, et les sujets abordés paraissent davantage associés au bien-être des communautés, même si elles ne le nomment pas explicitement.

Quoiqu'il n'existe pas au Québec de politique publique visant explicitement à tenir compte des implications sociales de l'agriculture dans leur milieu, certaines politiques publiques laissent entrevoir une préoccupation à cet effet, notamment en termes de développement rural et de cohabitation harmonieuse. Celles des ministères de l'Agriculture (MAPAQ) et du Développement durable (MDDEP) ciblent notamment la communication, la réduction de nuisances (odeurs) et un respect accru pour le milieu naturel. Ces politiques peuvent se traduire par des moyens techniques (bonnes pratiques agroenvironnementales), une meilleure connaissance des lois, des campagnes de sensibilisation sur l'apport de l'agriculture et la consommation locale. Peu empruntent donc des modes sociaux d'intervention. Aucune de ces mesures n'a été évaluée en termes de retombées sociales. Les politiques associées au monde municipal et régional (sous l'égide du MAMROT) concernent davantage l'aménagement du territoire par la planification et la consultation, ainsi que le développement et la lutte à la dévitalisation, à l'aide d'un financement ad hoc et des mesures de motivation. Quelques évaluations ont été menées sur ces politiques : tout en reconnaissant leurs bonnes intentions, voire même leur caractère innovateur, plusieurs limites ont été signalées, notamment quant à leur réelle capacité de prendre en compte les préoccupations sanitaires, identitaires et sociales. De plus, quoique ces politiques à caractère social manifestent une ouverture aux citoyens, les moyens mis de l'avant ne sont pas toujours les plus appropriés.

En dehors du Québec, plusieurs politiques permettant de prendre en considération les dimensions sociales de la production agricole ont été relevées. Quoique la politique du gouvernement canadien « Cultivons l'avenir » ne se préoccupe pas des aspects sociaux, certaines provinces ont inclus ces sujets dans leurs législations, soit sous forme de recours lorsque des pratiques agricoles deviennent des nuisances inacceptables, soit en dotant les collectivités d'outils de résolution de conflits ou d'aménagement en vue d'une cohabitation plus harmonieuse. Plusieurs modes sociaux d'intervention sont donc mis de l'avant. Aucune de ces mesures n'a été évaluée jusqu'ici. Ailleurs dans le monde, les pays de l'OCDE semblent suivre deux tendances : 1) les revenus des ménages agricoles; 2) les préoccupations des collectivités agricoles, incluant le développement du milieu, la multifonctionnalité et la sécurité alimentaire. L'Union européenne et les pays qui y sont associés ont implanté depuis près de dix ans des modalités de multifonctionnalité, c'est-à-dire de prise en compte de tous les effets de l'agriculture dans son milieu : économique, social, environnemental, etc. L'association de politiques de marché et de développement rural permet pareil positionnement. Ces politiques se traduisent par des incitatifs financiers pour les agriculteurs adoptant de nouvelles pratiques (ancrées dans le développement

durable), et des instances de participation civile. Les évaluations des effets de ces politiques sont variables. Les retombées économiques de telles mesures semblent mitigées; cependant, des retombées sociales positives se manifestent par une cohabitation plus harmonieuse, notamment dans des pays ayant un historique rural important.

Les politiques recensées ne permettent pas de prendre en compte tous les facteurs associés aux effets sociaux de l'agriculture sur les communautés rurales. Les écrits scientifiques, relatant par exemple des projets-pilotes, fournissent des pistes d'intervention prometteuses pour des politiques publiques à caractère social. Parmi les études retenues, certaines ont montré l'intérêt de se préoccuper davantage de l'agriculture durable, et tout particulièrement de l'agriculture biologique. Elles étayaient ainsi les recommandations de la CAAAQ à ce sujet. Par ailleurs, la gouvernance participative, les évaluations d'impacts sociaux et d'impacts à la santé et la communication ont également fait leurs preuves en milieu rural, et peuvent offrir des modalités pertinentes pour mieux tenir compte des dimensions sociales de l'agriculture.

7.2 PISTES D'ACTION

Le milieu agricole est au cœur d'une dynamique de changements depuis plusieurs décennies, et ces transformations modifient nos espaces ruraux et périurbains. Cet état de fait n'est pas suffisamment connu, tout comme les réalités actuelles de la production agricole. Présentement, le gouvernement désire adapter les politiques publiques à ces changements, et plusieurs gestes semblent aller en ce sens. Le plus clair demeure la tenue récente d'une Commission sur l'avenir de l'agriculture (CAAAQ, 2008). D'autres mesures, plus concrètes, peuvent aussi être adoptées. Comment mieux s'ancrer dans la réalité actuelle des milieux ruraux et périurbains? Cet avis cherche à répondre à cette question en termes de qualité de vie des communautés.

7.2.1 Évaluer les impacts et les prendre en charge

Force est de constater que les activités agroalimentaires actuelles ont des impacts positifs et négatifs sur la population avoisinante, y compris sur le bien-être des communautés (par exemple sur leurs liens sociaux, leur développement, leur vitalité, etc.). Il nous paraît donc primordial que les impacts des politiques agroalimentaires et des activités de ce domaine soient mesurés par rapport à la qualité de vie, au bien-être communautaire et au développement durable.

Pour les impacts sociaux et sur la santé, des méthodes reconnues existent pour ce faire. Certaines de ces approches évaluatives sont déjà enchâssées dans des politiques publiques québécoises. Leur application à la thématique agroalimentaire demeure limitée. Par exemple, le recours au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ne touche que les projets de production animale de grande envergure (plus de 600 unités animales sur fumier liquide ou plus de 1 000 unités animales sur fumier semi-liquide ou solide)⁴⁶, situation relativement rare au Québec. Il est difficile de nous avancer sur la pertinence d'élargir la portée des instruments de politique déjà en place, par exemple le recours au BAPE, car les conséquences de ce geste doivent être plus minutieusement

⁴⁶ Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-Z, art. 31.1 et ss, et Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, art. 2.

analysées, entre autres dans une perspective d'équité et de coûts et avantages. Toutefois, nous estimons nécessaire que des politiques québécoises permettent une mesure des effets sociaux et sanitaires de l'agriculture, de projets spécifiques et du cumul de ceux-ci sur les communautés concernées. Il serait également important d'appliquer ces évaluations à toutes les échelles concernées, y compris au sein de l'appareil gouvernemental, et d'en généraliser l'utilisation. Par ailleurs, des indicateurs sociaux spécifiques, comprenant les dimensions de la qualité de vie et du bien-être communautaire, devraient être développés pour ces évaluations. Les approches évaluatives permettant une participation de tous les acteurs concernés devraient également être privilégiées, en accord avec les principes de gestion des risques de la santé publique québécoise (INSPQ, 2003) et compte tenu des effets positifs de ces approches sur les communautés.

Les impacts sur la qualité de vie doivent aussi être pris en charge de façon adéquate : pour les atténuer dans le cas des effets négatifs, et pour les stimuler dans les cas positifs. Pour l'instant, au Québec, aucun dispositif ne s'attarde explicitement à ce volet, et l'on semble supposer qu'il sera comblé par les effets indirects des autres politiques, souvent agroenvironnementales. Celles-ci ne sont pas nécessairement efficaces pour ce faire, ni suffisantes. Il nous semble nécessaire de se doter maintenant d'un ensemble de politiques concernant directement la dimension de qualité de vie, et ce, à tous les paliers de décision. Plus particulièrement, les relations entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines devraient donc directement et explicitement être prises en compte par des politiques publiques québécoises des ministères concernés (MAPAQ, MAMROT, MDDEP, MSSS). Deux aspects mis au jour par cet avis peuvent déjà guider la formulation de ces politiques sur la qualité de vie associée à l'agriculture : d'une part, ce qui existe présentement au Québec; d'autre part, ce qui se fait ailleurs et dont des politiques publiques québécoises pourraient tirer profit.

7.2.2 Améliorer les politiques publiques québécoises actuelles

Il serait irréaliste de penser qu'on peut faire table rase de tout ce qui a été mis en place au Québec en matière agroalimentaire et en matière de ruralité. Sur ce dernier point, d'ailleurs, le caractère novateur du Québec a été souligné. Toutefois, en connaissant mieux les effets des activités et des politiques agroalimentaires sur les communautés rurales et périurbaines, il serait possible de les améliorer. Déjà quelques points peuvent être soulignés à partir de quelques évaluations réalisées sur ces politiques ou de constats clairs.

D'abord, il nous semble important d'adopter une approche globale, intégrant les politiques rurales et agroalimentaires dans une même perspective, puisqu'elles concernent la même population et le même territoire. Selon nous, et compte tenu des évaluations disponibles sur les politiques québécoises, une perspective territoriale plutôt que sectorielle favoriserait l'harmonisation des préoccupations d'aménagement du territoire, de développement rural et de gestion environnementale⁴⁷ avec les politiques agroalimentaires. À l'instar du Secrétariat rural canadien, un comité interministériel pourrait être implanté afin d'examiner les politiques publiques et les actions dans une perspective de qualité de vie et de développement rural, voire d'y associer une clause d'impact. Il semble en effet essentiel de mieux coordonner les

⁴⁷ Par exemple la politique de l'eau, qui préconise une approche par bassins versants.

actions entre ministères responsables de politiques publiques et de mettre en relation l'agriculture et les communautés. Pour qu'elle soit réussie, cette perspective impliquerait la reconnaissance de :

- La mixité du territoire et sa multifonctionnalité, qui impliquent de mieux intégrer les intérêts associés à un même territoire;
- Un statut de zonage agricole semblable à celui des autres zones, et son intégration aux procédures et outils actuels d'aménagement de chaque MRC. Cette reconnaissance amènerait une régionalisation accrue de ce zonage, et une coresponsabilité du zonage agricole entre les instances gouvernementales de l'agriculture (MAPAQ, la Commission de protection du territoire agricole) et les autres secteurs. Notamment, à l'instar des autres mécanismes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la concertation interministérielle devrait être obligatoire pour ce sujet;
- L'importance des pactes ruraux, qui devraient être systématisés et renforcés.

Ensuite, les conflits d'usage et de cohabitation sont réels au Québec et ont été constatés par différentes instances et pour différentes situations. Cet aspect pourrait bénéficier de mécanismes de résolution plus poussés, qu'ils se rattachent ou non aux quelques modalités déjà existantes. Présentement, le seul moyen mis en place spécifiquement à ce sujet est la consultation du public pour les projets porcins, qui s'avère trop limitée dans ses processus et ses résultats (Brisson 2009; Brisson et Richardson, 2008). L'aménagement du territoire est reconnu comme un moyen important de favoriser une cohabitation harmonieuse des usages, tout comme de protéger la santé de la population. Mais cet outil ne permet pas de bien réaliser ce potentiel (Schnebelen et collab., 2007). Il serait nécessaire d'organiser une meilleure participation des acteurs à ces planifications et une meilleure intégration de leurs préoccupations. À une autre échelle, les services-conseils devraient aussi être développés afin d'aider les différents acteurs à tenir compte des enjeux de cohabitation au sein de l'espace rural et périurbain⁴⁸. Les agents de développement rural, déjà en place, constituent déjà un pôle positif important. Ne pourraient-ils pas devenir aussi des intervenants pour la prise en compte de la qualité de vie des communautés? Leur rôle en matière de cohabitation pourrait être mieux défini et soutenu par des outils et des mesures supplémentaires. Les exemples existant ailleurs qu'au Québec pourraient d'ailleurs inspirer de nouvelles façons de faire (par exemple : le *Edge Planning* en Colombie-Britannique).

7.2.3 Se doter d'une vision commune pour une agriculture durable

La CAAAQ recommande fortement de miser sur l'acceptabilité sociale de l'agriculture pour bâtir l'avenir. Or, se doter d'une vision claire de l'agriculture et du développement rural au Québec permettrait de réaliser cet objectif, et de lier l'ensemble des politiques des domaines concernés en un tout intégré et cohérent. Compte tenu du rôle mobilisateur du concept de développement durable, et des retombées positives de l'agriculture durable pour la qualité de vie des communautés, nous suggérons de privilégier un modèle d'agriculture durable.

⁴⁸ À l'image par exemple des services-conseils existant en matière agroenvironnementale.

Cependant, les points suivants devraient recevoir une attention particulière :

- Mieux définir ce terme et s'assurer que sa compréhension fait consensus;
- Développer et mettre en place des indicateurs de développement durable de façon conjointe par tous les ministères concernés;
- Sur la base de ces indicateurs, des suivis gouvernementaux devraient être mis en place de façon récurrente;
- Ces indicateurs devraient également être utilisés pour accompagner les mesures actuelles associées au soutien et au développement de la production agricole (par exemple : le financement), et encourager les bonnes pratiques en ce sens;
- Afin de valoriser la prise en compte de la dimension sociale du développement durable, il serait important d'encourager par des moyens financiers (crédits d'impôts, accès à des financements, etc.) les initiatives agricoles durables produisant un impact positif sur la santé et la communauté, par exemple l'agriculture de proximité, l'agriculture biologique, l'accès ou le maintien de la propriété agricole à des producteurs locaux;
- Enfin, afin de s'assurer que les programmes répondent aux orientations sur le développement durable du gouvernement, il serait nécessaire de soumettre les programmes destinés au secteur agricole et au développement rural afin qu'ils fassent systématiquement l'objet d'évaluations stratégiques.

7.2.4 Développer la recherche et l'information

Les politiques publiques recensées ailleurs qu'au Québec montrent qu'il est possible pour un gouvernement d'implanter des mesures spécifiques sur la qualité de vie des populations concernées par la production agricole, et ces précédents devraient motiver les décideurs québécois à faire de même. Quels exemples seraient les plus porteurs dans la situation québécoise? À priori, tous les pays recensés comportent des contextes généraux comparables au Québec. Cependant, le cadre de cet avis n'a pas permis d'évaluer finement la transférabilité de ces politiques à notre situation. De plus, fort peu de politiques étrangères ont fait l'objet d'évaluations, ce qui rend difficile d'en mesurer la portée réelle. Enfin, d'autres moyens intéressants sont soulignés par la recherche scientifique, mais demeurent à l'écart des politiques publiques agroalimentaires majeures.

Selon nous, il serait bon de prévoir des recherches supplémentaires sur la pertinence des politiques et des pistes prometteuses dans le contexte québécois. Ces études devraient adopter des approches de sciences sociales, et certaines études devraient viser des essais d'implantation au Québec, sous forme de projets-pilotes par exemple. La liberté accordée présentement à certaines MRC, dans le cas de huit projets pilotes de gestion, pourrait être un modèle intéressant. Ces essais devraient faire l'objet d'évaluations ou de suivis rigoureux, ainsi que d'activités de partage de connaissances et d'expériences. Par ailleurs, afin que cette démarche exploratoire puisse se déployer de plusieurs façons possibles, une ouverture devrait être manifestée à la possibilité de déroger de la régulation existant présentement. Notamment, la possibilité d'assouplir la LPTA et les politiques associées devrait être autorisée, compte tenu du fait que ses effets négatifs sur le développement rural ont été évalués par l'OCDE.

Enfin, compte tenu des lacunes et des questionnements toujours en suspens à la suite de la réalisation de cet avis, il semble important que la recherche scientifique en ce domaine soit développée au Québec. Plus particulièrement, les points suivants devraient être abordés :

- Examiner les modèles d'agriculture implicites présents dans les politiques publiques québécoises, et leurs implications;
- Développer les connaissances sur la cohabitation rurale et périurbaine (moyens techniques et technologies sociales favorables, facteurs d'influence importants pour le Québec, transférabilité des mesures internationales dans un contexte québécois).

Pour que se développe cette recherche, il est également nécessaire de sensibiliser les organismes subventionnaires (PSIA, FQRNT, FQRSC, FRSQ) aux problématiques intersectorielles soulevées par le présent avis, et leur demander de mettre en place des actions concertées sur le thème des solutions aux impacts sociaux de l'agriculture. Enfin, la connaissance du public aux réalités actuelles de l'agriculture québécoise demeure à améliorer. Sans nier l'intérêt des initiatives actuelles en ce sens, il paraît aussi nécessaire que des campagnes de sensibilisation au sujet de réalités agricoles contemporaines soient développées par le gouvernement et par une coalition d'organismes concernés.

BIBLIOGRAPHIE

- Adam, B., (2000). *The media time-scapes of BSE news* dans Allan, S., Adam, B., Carter, C., Editors. *Environmental risks and the media*. London: Routledge.
- Agriculture et agroalimentaire Canada (2006) *Évaluation des progrès : Rapport stratégique du Comité d'examen du Cadre stratégique pour l'agriculture*, [en ligne].
<http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1183138080516&lang=fra>
(Consulté le 6 juillet 2009).
- Agriculture et Agroalimentaire Canada (2008a). *L'Accord-cadre multilatéral Cultivons l'avenir – Résumé*, [en ligne].
<http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1217941012105&lang=fra>
(Consulté le 6 juillet 2009).
- Agriculture et Agroalimentaire Canada (2008b). *Cultivons l'avenir : le nouveau cadre stratégique pour l'agriculture*, [en ligne]. <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1200339470715&lang=fra> (Consulté le 6 juillet 2009).
- Agriculture et Agroalimentaire Canada, a (s.d.). *Aperçu du cadre stratégique pour l'agriculture*, [en ligne].
<http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1183142019494&lang=fra>
(Consulté le 3 juillet 2009).
- Agriculture et Agroalimentaire Canada, b (s.d.) *Programmes et services*, [en ligne].
<http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1204137480722&lang=fra>
(Consulté le 14 juillet 2009).
- Atkins, P. and I. Bowler, (2001). *Food in Society: Economy, Culture, Geography*. New York: Oxford University Press.
- Banken, R., (2001). *Strategies for institutionalizing HIA*. Copenhagen and Brussels: WHO Regional Office for Europe and European Centre for Health Policy.
- BAPE - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, (2003). *L'état de la situation de la production porcine au Québec. Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, volume 1*. Québec : BAPE.
- Beck, M., Asenova, D., Dickson, G., (2005). *Public administration, science, and risk assessment: a case study of the U.K. bovine spongiform encephalopathy crisis*. *Public Administration Review*, 65(4):396-408.
- Belasco, W., (1990). *Appetite for Change: How the Counter-Culture Took on the Food Industry*, Panthéon.
- Bjorkhaug, Hilde and Richards, Carol Ann, (2008). *Multifunctional agriculture in policy and practice? A comparative analysis of Norway and Australia*, *Journal of Rural Studies*, 24, 98–111.

- Blais, P. et Alain Caron (2007) *Agenda 21 local, schéma d'aménagement et de développement et plan d'urbanisme : trois outils d'une même démarche?*, [en ligne]. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/obse_muni/agenda_21_local.pdf (Consulté le 13 juillet 2009).
- Bollman (2007) *Le chevauchement démographique de l'agriculture et du milieu rural*. Série de documents de travail sur l'agriculture et le milieu rural, Document de travail no 81, Statistique Canada, Division de l'agriculture, 26 p.
- Boussaguet, L., (2004). *Dictionnaire des sciences politiques*. Paris : Presses de Sciences Politiques.
- Boutin, D., (1999). *Agriculture et ruralité québécoises : Analyse des impacts socio-spatiaux de quelques caractéristiques structurelles des exploitations*. Université Laval, thèse de maîtrise, 103 p.
- Boy, D., Donnet Kamel, D., Roqueplo, P., (2000), *Un exemple de démocratie participative: la conférence de citoyens sur les OGM*. Revue française de science politique, 50(4-5):779-808.
- Brisson, G., (2008). *Consulter pour implanter les projets porcins : un mal pour un bien?*, Développement social, 10 :1. Pp. 36-37.
- Brisson, G., Dubois, F., Godbout, S., Lemay, S., Mercier, G., (2009). *La ferme porcine et son impact sur la qualité de vie des populations en milieu rural – Revue systématique des écrits*, Institut national de santé publique du Québec, 78 p. [en ligne]. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/957_RevueFermesPorcines.pdf.
- Brisson, G., Mercier, G., Godbout, S., Lemay, S., Mercier, G., (2009a). *Élevage porcin et santé publique : risque, controverse et violence non intentionnelle*. Cahiers de géographie du Québec, Vol. 53, No 150.
- Brisson, G. et Richardson, Mary, (2008). *Les consultations publiques sur les projets porcins au Québec : une mesure d'agriculture durable?* Conférence prononcée au colloque international Production et consommation durables, Québec, Centre d'études sur le droit économique de l'Université Laval.
- Brunori, Gianluca and Rossi, Adanella, (2007). *Differentiating countryside: Social representations and governance patterns in rural areas with high social density: The case of Chianti, Italy*. Journal of Rural Studies, 23, 183–205.
- Bryant, C. et L. Allie, (2005). *L'expérience française des parcs naturels régionaux*, Forum international sur les paysages protégés. Université de Montréal, 26 mai 2005.
- Bryant, C., S. DesRoches et C. Clément, (2003). *Rapport de recherche sur la comparaison des systèmes agricoles périurbains et non périurbains. Soumis à la direction des politiques du secteur agricole du ministère de l'Environnement du Québec*. Montréal : Université de Montréal, département de géographie. 73 p. [en ligne]. http://www.geog.umontreal.ca/Dev_durable/Documents_pdf/Rapports/MIN%20ENV%20Rapport%20agriculture%20périurbaine%20complet.pdf.

- CAAAQ, (2008). *La fierté d'en vivre, Le plaisir de s'en nourrir : une vision gouvernementale d'avenir pour l'agriculture et l'agroalimentaire québécois*, [en ligne]. http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/8E1C6D10-71D3-412B-98B2-5A83C87EFF9A/0/Vision_gouvernementale.pdf.
- Callon, Michel, Lascoumes, Pierre et BARTHE, Yannick, (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris, La Découverte.
- Caron, A., (1993). *Le règlement de zonage et le contrôle des usages*. Québec : Comité consultatif d'urbanisme, MAMR. [en ligne].
.
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/amenagement/comite_consultatif_no_6.pdf.
- Caron, A. et collab., (2009). *Guide : La prise de décision en urbanisme*. Québec : Ministère des affaires municipales, des régions et de l'organisation territoriale. [en ligne].
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_avan.asp.
- Comité multipartite sur la gestion des fumiers et l'agriculture durable en Chaudière-Appalaches (2009). *Communiquer pour mieux cohabiter*, [en ligne].
www.agrireseau.qc.ca/agroenvironnement/documents/14268_depliant_modif2.pdf.
- Conford P., 2001, *The Origins of the Organic Movement*. Edinburgh, Floris Books.
- CPTAQ, (2009). *Plan stratégique 2008-2011*. Québec: Commission de protection du territoire agricole.
- Darnhofer, I., (2005). *Organic Farming and Rural Development: Some Evidence from Austria*. *Sociologia Ruralis*, 45(4): 308-323.
- DEFRA [Department for Environment, Food and Rural Affairs, UK] (2004). *Factors Influencing Biodiversity Within Organic and Conventional Systems of Arable Farming*, disponible sur Internet : <http://orgprints.org/8119>.
- DeLind, L. B., (2002). *Place, Work and Civic Agriculture: Common Fields for Cultivation*. *Agriculture and Human Values* 19(3): 217-224.
- DeLind, L. B., (2006). *Of Bodies, Place, and Culture: Re-situating Local Food*. *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 19: 121-146.
- Domon, G., (Éd). (2009). Introduction dans *Les paysages humanisés du Québec : nouveau statut, nouveau paradigme*. Presses de l'Université de Montréal, 320 p.
- Elliott, E., G. Williams et B. Wolfe, (2004). *The role of lay knowledge in HIA* dans J. Kemm, J. Parry et S. Palmer, *Health impact assessment*. Oxford: Oxford University Press. p. 81-90.
- Fayers M.F., Machin, D., (2000). *Quality of life: Assessment, Analysis and Interpretation*. New York, John Wiley and Sons, LTD.
- Fédération des producteurs de porc du Québec (FPPQ) (2008). *Portrait de la production*. [en ligne]. www.leporcduquebec.qc.ca/index.php (Consulté le 25 février 2008).

- Feenstra Gail, (2007). *What is sustainable agriculture?* dans Sustainable Agriculture Research and Education Program de l'université de la Californie. [en ligne]. <http://www.sarep.ucdavis.edu/concept.htm#Context> (Consulté le 22 janvier 2010).
- Freshwater David, (2006). *Agricultural policies and rural development* In Dimitris Diakosavvas (dir.), *Coherence of Agricultural and Rural Development Policies*. OCDE/OECD Publishing, pp 29-32.
- Frohlich, Katherine, De Koninck, Maria, Demers, Andrée et Bernard, Paul, (2008). *Les inégalités sociales de santé au Québec*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Gagnon, F. et M. Michaud, (2008). *L'évaluation d'impact sur la santé et la formulation de politiques publiques*. Québec : Groupe d'étude sur les politiques publiques et la santé. Série : Transfert des connaissances. [en ligne]. http://www.gepps.enap.ca/GEPPS/docs/Document%20synthèse/eis_vfinale-14nov08.pdf.
- Gaudreau, L., (2005). *La stratégie québécoise des aires protégées*, Forum international sur les paysages protégés. Université de Montréal, 26 mai 2005.
- Gendron, C. et collab., (2009). *Comprendre, évaluer, informer et décider : des indicateurs de développement durable pour le Québec*. Mémoire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable et du Centre de droit international du développement durable déposé à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec. Montréal : UQAM. [en ligne]. <http://www.crsdd.uqam.ca/Pages/docs/MémoireCRSDDCIDDD2009.pdf>.
- Gilbert, D., Pigeon, S. et Morisset, M., (1998). *Le recensement agroenvironnemental des entreprises porcines du Québec*. Québec : Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA) et BPR. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval.
- Gouvernement du Canada (2009). *Canada-Alberta : coordination des programmes agricoles*, 24 avril, [en ligne]. <http://nouvelles.gc.ca/web/article-fra.do?m=/index&nid=445669> (Consulté le 6 juillet 2009).
- Government of Alberta (2005). *A place to grow: Alberta Rural Development strategy*, [en ligne]. [http://www1.agric.gov.ab.ca/\\$department/deptdocs.nsf/all/csi12104/\\$FILE/grow-feb2005.pdf](http://www1.agric.gov.ab.ca/$department/deptdocs.nsf/all/csi12104/$FILE/grow-feb2005.pdf) (Consulté le 8 juillet 2009).
- Grawitz, M., (2004). *Lexique des sciences sociales*, Paris : Dalloz.
- Greenwood, R., (2010). *Policy, power and politics in rural planning and development in the Canadian state*, in D. Douglas (dir.), *Rural planning and development in Canada*, Toronto: Nelson education éd. p. 86-109.
- Guthman, Julie, (2004). *Agrarian dreams. The paradox of organic farming in California*. Berkeley, Cal., University of California Press.
- Henderson, .A, Weaver, C.K., Cheney, G., (2007). *Talking facts: identity and rationality in industry perspectives on genetic modification*. *Discourse Studies*; 9(1):9-41.

- Hinrichs, C.C., (2000). *Embeddedness and Local Food Systems: Notes on Two Types of Direct Agricultural Market*. Journal of Rural Studies, 16(3): 295-303.
- Hinrichs, C.C., (2003). *The Practice and Politics of Food System Localization*. Journal of Rural Studies, 19(1): 33-45.
- Hole, D.G., A.J. Perkins, J.D. Wilson, I.H. Alexander, P.V. Grice et A.D. Evans, (2005). *Does Organic Farming Benefit Biodiversity?* Biological Conservation, 122: 113-130.
- Hufty, Marc, (2007). *The Governance Analytical Framework*, (WP1, IP IHEID).
- IAIA International association for impact assessment (2009). *What is impact assesement*, [en ligne].
http://www.iaia.org/publicdocuments/special-publications/What%20is%20IA_web.pdf.
- Institut de la statistique du Québec (2009). [en ligne].
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2010/coupdoeil_sociodemo.pdf
(Consulté le 8 juillet 2009)
- INSPQ Institut national de santé publique du Québec (2003). *Cadre de référence en gestion des risques pour la santé dans le réseau québécois de la santé publique*. Québec.
- Jean, Bruno (2003). *Le nouveau rôle des élus locaux : soutenir l'émergence d'une nouvelle gouvernance rurale* dans Vivante et innovante. La ruralité en devenir. Les Actes de l'Université rurale québécoise en Mauricie du 17 au 22 août 2003, CD-ROM des Actes, URQ 2003, Ste-Geneviève-de-Batiscan, 2003. (www.uqtr.ca/urq2003) [en ligne].
http://www.uqar.qc.ca/chrural/urq/urq2003actes/Conf%C3%A9rences/Bruno_Jean_4.pdf.
- Jean, Bruno et Bisson, Luc (2008). *La gouvernance partenariale : un facteur déterminant du développement des communautés rurales*, Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales, XXXI : 3, 539-560.
- Joffe, M. et J. Mindell, (2002). *A framework for the evidence base to support Health Impact Assessment*, Journal of Epidemiology and Community Health, n.56. Pages 132-138.
- Kemm, J. et J. Parry, (2004). *What is HIA? Introduction and overview*, dans J. Kemm, J. Parry et S. Palmer, Health impact assessment. Oxford: Oxford University Press. Pages 1-13.
- Kemm, J. et J. Parry (2004a). *The development of HIA*, *ibid*. Pages 15-23.
- Kleiner A.M., (2004). *Measuring the impacts of large-scale swine operations on quality of life in rural communities: A test of unit of analysis*. Columbia: University of Missouri.
- Kloppenburger, J. Jr., J. Hendrickson and G.W. Stevenson, 1996. *Coming in to the Foodshed*. 113-123, in W. Vitek and W. Jackson (eds.). Rooted in the Land: Essays on community and Place, London, Yale University Press.
- Knöbl, I., 2006. *Impact of Rural Development Policy on Agriculture: The Austrian Experience*. in Dimitris Diakosavvas (dir.). Coherence of Agricultural and Rural Development Policies. OCDE/OECD Publishing.

- Kurzer, P. and Cooper, A. (2007). *What's for dinner?: European farming and food traditions confront american biotechnology*. Comparative Political Studies; 40(9):1035-1058.
- Lafleur G. & Allard M.-A., (2006). *Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec : Rapport final présenté à La Coop fédérée*, np: La Coop fédérée. 77 p. [en ligne].http://www.coopfed.qc.ca/medias/publications/rapport_detresse_01-09-06.pdf.
- Lanska, D.J., (1998). *The mad cow problem in the UK: risk perceptions, risk management, and health policy development*, Journal of Public Health Policy; 19(2):160-183.
- Latour, Bruno, (2007). *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris : La Découverte. 401 p.
- Laurent, C. et J. Rémy, (2004). *Multifonctionnalité des activités, pluralité des identités*, Les Cahiers de la multifonctionnalité, n. 6 : 67-69.
- Leblanc, Patrice, dir. (2007). (Page consultée le 16 juillet 2009), *Recherche évaluative sur le dispositif des pactes ruraux et ses retombées*, [en ligne].
<http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/upload/editeur/actionConcerte/pleblanc-II.pdf>.
- Legg, Wilfrid et Gérard Viatte, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Pêcheries de l'OCDE, *Quels systèmes de production pour une agriculture durable? L'observateur*, <http://www.observeurocde.org/news/fullstory.php/aid/225.html> consultée le 22 janvier 2010.
- Lehtonen et collab., (2005). *Alternative agricultural policy scenarios, sector modelling and indicators: a sustainability assessment*, Journal of sustainable agriculture, vol. 26, no 4, 63-93.
- Lemay, S.P., M. Belzile, A. Veillette, B. Jean, S. Godbout, F. Pelletier, C. Roy, D. Parent, L.D. Tamini, Y. Chen et F. Pouliot, (2008). *Mesure de l'impact socioéconomique de pratiques d'épandage combinées à une activité d'information à l'aide d'un indicateur et d'une analyse économique. Rapport final*. Québec : IRDA, UQAR, MAPAQ, Université Laval, Université du Manitoba, CDPQ. 53 pages.
- Lemieux, V., (2002). *L'étude des politiques publiques; les acteurs et leur pouvoir*. Québec : Presses de l'Université Laval. 195 p.
- Levin, G., (2006). *Dynamics of Danish Agricultural Landscapes and the Roles of Organic Farming*. National Environmental Institute, thèse de doctorat.
- Lobley, M., C. Potter, A. Butler (avec I. Whitehead et N. Miller), (2005). *The wider social impacts of changes in the structure of agricultural businesses*. University of Exeter, Centre for Rural research. [en ligne].
<http://exeter.openrepository.com/exeter/bitstream/10036/31552/1/SocialImplications.pdf>.
- Lucatelli, Sabrina (2006). *Rural development Policies and Agriculture*. In Dimitris Diakosavvas (dir.), *Coherence of Agricultural and Rural Development Policies*. OCDE/OECD Publishing, p. 43-46.

- MAAARO (1996). *Lutte contre le bruit à la ferme. Fiche technique*, [en ligne].
<http://www.omafra.gov.on.ca/french/engineer/facts/96-034.htm>
(Consulté le 6 juillet 2009).
- MAAARO (2004). *Loi sur la gestion des éléments nutritifs : à quoi peuvent s'attendre les voisins des nouvelles exploitations intensives. Fiche technique*, [en ligne].
<http://www.omafra.gov.on.ca/french/engineer/facts/04-048.htm>
(Consulté le 7 juillet 2009).
- MAAARO (2005a). *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs : Comment aborder les nuisances et les problèmes de gestion des éléments nutritifs. Fiche technique*, [en ligne].
<http://www.omafra.gov.on.ca/french/engineer/facts/05-008.htm>
(Consulté le 7 juillet 2009).
- MAAARO (2005b). *Prévention et résolution de conflits entre voisins agriculteurs et non-agriculteurs. Fiche technique*, [en ligne].
<http://www.omafra.gov.on.ca/french/engineer/facts/05-002.htm>
(Consulté le 6 juillet 2009).
- MAAARO. *Méthodes de résolution des conflits liés à l'agriculture*, [en ligne],
<http://www.omafra.gov.on.ca/french/engineer/nfppb/conflict.htm>
(Consulté le 6 juillet 2009).
- MacKinnon, Shauna, 2006. *Investigating opportunities for rural development: An assessment of socio-economic linkages between organic farms and communities in Ontario*, Master's Thesis, University of Guelph.
- MAMR (2001). *Les Orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles, résumé des principales modifications*. [en ligne].
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/amenagement/oram_prot_agricole_resu.pdf.
- MAMR (2006). *Politique nationale de la ruralité 2007- 2014*, [en ligne].
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/regions/ruralite/ruralite_politique.pdf
(Consulté le 16 juillet 2009).
- MAMROT (2007). *Entente de partenariat rural – Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, [en ligne].
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/regions/regi_rura_poli.asp (Consulté le 10 juillet).
- MAPAQ (2005). *Des actions pour le présent, une vision pour l'avenir*, [en ligne].
http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/29B781C6-8C31-43FC-BA7E-91F7677AE225/0/Plan_strategique0508.pdf.
- MAPAQ (2005a). *Bonnes pratiques environnementales pour votre entreprise agricole*, [en ligne].
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/md/Publications/bonnespratiques.htm>
- MAPAQ (2007a). *Le Québec dans votre assiette!*, [en ligne].
http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/8F197F1D-7925-40EE-9C0F-D75EEA0C6AC1/0/Strategie_produitsquebecois.pdf (Consultée le 10 juillet 2009).

MAPAQ (2007b). *Plan concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse*, [en ligne].
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/Agroenvironnement/mesuresappui/planactionconcerte/>.

MAPAQ (2009a). *Les suites du rapport de la CAAAQ : Les ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation en action*, [en ligne].
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/FE6A632C-451C-4348-A4DA-6AF905B599D6/0/MAPAQenaction.pdf> (Consulté le 10 juillet 2009).

MAPAQ (2009a). *Les suites du rapport Pronovost – Réalisations 2008-2009. Le MAPAQ et le gouvernement du Québec en action*, [en ligne].
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/C94956A7-90E9-43A7-BFD7-054B477A9CE7/0/Prioritésréalisations2008200906052009majPMFinal.pdf>.

MAPAQ (nd). *Diversification et commercialisation en circuit court en région*, [en ligne].
http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/C2665400-9814-473B-9425-D91E4886BFA7/0/Diversification_commercialisation_circuit_court.pdf.

MAPAQ [Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec] (2009). *Priorités de travail* [en ligne].
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Ministere/Info/VsiongouvernementaleAvenir/Prioritesdetravail/> et (2009). <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/F95B69F2-0B24-4CF7-81B2-2FFD7717E555/0/Prioritestravail.pdf>.

Mathieu, Nicole (2007). *Le lien des agriculteurs aux lieux et aux autres habitants. Une évolution majeure à observer*. Économie rurale, 4 (300); 129-133.

Matheson, Ian (s.d.). *Collaborative Governance frameworks and processes to Enhance Coherence between Agriculture and Rural development Policies: Lessons Learned from the Canadian Rural Partnership (1996-2005)*. In Dimitris Diakosavvas (dir.), *Coherence of Agricultural and Rural Development Policies*. OCDE/OECD Publishing, pp. 313-331.

MDDEP (s.d.) *Les bases scientifiques du règlement sur les exploitations agricoles (REA)*. [en ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/faq.htm.

MDDEP (2010). *Questions-réponses. Le règlement sur les exploitations agricoles (REA)*. [en ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/bases.pdf (Consulté le 10 février 2010).

MDDEP (2003). *Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricoles au Québec*, 143 p. [en ligne].
http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/synthese-info/synthese-info-enviro-agricole.pdf (Consulté le 16 juillet 2009).

Miller D., (1999). *Risk, science and policy: definitional issues, information management, the media and BSE*. Social Science and Medicine, 49(9):1239-1255.

Mindell, J., M. Joffe et E. Ison, (2004). *Planning an HIA*, dans J. Kemm, J. Parry et S. Palmer, *Health impact assessment*. Oxford: Oxford University Press. Pages 91-102.

- Ministry of agriculture and lands, British Columbia (2005). *British Columbia Agriculture Plan: Growing a Healthy Future for B.C. Families*, [en ligne].
http://www.al.gov.bc.ca/Agriculture_Plan/Agriculture_Plan.pdf, p. 5.
- Ministry of agriculture and lands, British Columbia (2006). *Edge Planning Areas; Background paper*, [en ligne],
http://www.al.gov.bc.ca/resmgmt/sf/publications/823100-1_EPA_background_paper.pdf.
- Ministry of agriculture and lands, British Columbia, a. (Page consultée le 15 juillet 2009). *Edge Planning*, [en ligne]. <http://www.al.gov.bc.ca/resmgmt/sf/edge/index.htm>.
- Ministry of agriculture and lands, British Columbia, b. (Page consultée le 15 juillet 2009). *Farm Practices Protection*, [en ligne].
<http://www.al.gov.bc.ca/resmgmt/sf/farmpp/index.htm>.
- Ministry of agriculture and lands, British Columbia, c. (Page consultée le 15 juillet 2009), *Key Legislation*, [en ligne]. http://www.al.gov.bc.ca/resmgmt/sf/keylegisl.htm#FPPA_Act.
- Ministry of agriculture and lands, British Columbia, d. (Page consultée le 15 juillet 2009), *Planning for agriculture*, [en ligne]. <http://www.al.gov.bc.ca/resmgmt/sf/planag/index.htm>.
- Mollard, Amédée (2003). *Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : des concepts aux politiques publiques*, Cahiers d'économie et sociologie rurales, n° 66, 28-54.
- Montpetit, É. et Rouillard, C. (2008). *Culture and the democratization of risk management: the widening biotechnology gap between Canada and France*. *Administration & Society*; 39(8):907-930.
- Mora, Olivier (dir.), 2008. *Prospective Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030*. INRA [Institut national de la recherche agronomique, France] [en ligne].
http://www.inra.fr/_institut/prospective/10_juillet_prospective_nouvelles_ruralites.
- Morison, J., R. Hine, et J. Pretty, (2005). *Survey and Analysis of Labour on Organic Farms in the UK and Republic of Ireland*. *International Journal of Agricultural Sustainability* 3(1): 24-43.
- National Institute for Health and Clinical Excellence (2007). *The guidelines manual*. 2nd. London, NHS.
- Nicourt, C. et J.-M. Girault, (2006). *L'usage du principe de proximité comme instrument d'ajustement de la décision publique*. *Développement Durable et Territoire*, Dossier 7 : 1-17. [en ligne].
<http://developpementdurable.revues.org/index2572.html> (Consulté le 4 juillet 2009).
- Nicourt, C., J.-M. Girault et J. Bourliaud, (2000). *Les odeurs d'élevages : textes, conflits et négociations locales*. *Economie Rurale*, no. 260 : 79-89.
- Nisbet, M.C. et Huge, M., (2006), *Attention cycles and frames in the plant biotechnology debate: managing power and participation through the press/policy connection*. *The Harvard International Journal Of Press/politics*; 11(2):3-40.

- OCDE (2003). *Les politiques agricoles des pays de l'OCDE : un programme de réforme constructif, Résumé*, 8 p. [en ligne].
<http://www.oecd.org/dataoecd/18/9/37556607.pdf> (Consulté le 20 juillet 2009).
- Padel, S. et N.H. Lampkin, (1994). *Farm-level Performance of Organic Farming Systems: An Overview*. In : The economics of organic farming: an international perspective. Wallingford, R.-U.: C.A.B. International, p. 201-218.
- Parent, D. (2001). *D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture durable complice du milieu rural*. Téoros. 20 (2) : 22-25.
- Payraudeau, Sylvain and van der Werf, Hayo M.G., (2005). *Environmental impact assessment for a farming region: a review of methods*, Agriculture, Ecosystems and Environment, 107, 1-19.
- Petticrew, M., Macintyre, S. et H. Thomson, (2004). *Evidence and HIA*, dans J. Kemm, J. Parry et S. Palmer, *Health impact assessment*. Oxford: Oxford University Press. Pages 71-80.
- Provençal, D., (2005). *Écoconditionnalité : le développement et la mise en œuvre d'une approche au Québec*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. [en ligne].
http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/publi/ecoconditionnalite.htm
(Consulté le 20 juillet 2009).
- Pugliese, P., (2001). *Organic Farming and Sustainable Rural Development: A Multifaceted and Promising Convergence*. Sociologia Ruralis 41(1): 112-130.
- Reilly, J., (1998). *Just another food scare? Public understanding and the BSE crisis*. In: Philo G, editor. Message received. London: Longman; 128-145.
- Renting, H., T. Marsden et J. Banks, (2003). *Understanding Alternative Food Networks: Exploring the Role of Short Food Supply Chains in Rural Development*. Environment and Planning A 35: 393-411.
- Richardson, M., (2008). *Polycultures of the Mind: Organic Farmers in Québec and the Recovery of Agency*. Université Laval, thèse de doctorat, 438 p.
- Rossing et collab., (2007). *Integrative modelling approaches for analysis of impact of multifunctional agriculture: A review for France, Germany and The Netherlands*, Agriculture, Ecosystems and Environment, 120, 41-57.
- Sage, C., (2003). *Social Embeddedness and Relations of Regard: Alternative 'Good Food' Networks in South-West Ireland*. Journal of Rural Studies. 19(1): 47-60.
- SAREP (1998). (page consultée le 20 juillet 2009) [en ligne].
<http://www.sarep.ucdavis.edu/concept.htm>.
- Schermer, Markus, (2006). *Regional development through organic territory: ecoregions in Austria*, in G. Holt and M. Reed (Eds). Sociological Perspective of Organic Agriculture: From Pioneer to Policy, CABI pp.229-244.

- Schnebelen, M., Laliberté, C. et Bolduc, D., (2007). *Les schémas d'aménagement et le développement du territoire : une cible d'intervention de santé publique efficace?*, 127 p. [en ligne].
http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/686_schemas_aménagement_cible_inter.pdf.
- Sénécal, G., A. Germain et J. Bénard, (2002). *Portrait des pratiques communautaires et locales en revitalisation urbaine et sociale sur le territoire de l'île de Montréal*. Montréal : INRS Urbanisation, Culture et Société.
- Simard, Louis, Lepage, Laurent, Fourniau, Jean-Michel, Gariepy, Michel et Gauthier, Mario, (2006). *Le débat public en apprentissage : aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences française et québécoise*. Paris, L'Harmattan.
- Soil Association (2006). *Organic Works*, disponible sur Internet :
www.soilassociation.org/web/sa/saweb.nsf/ED0930AA86103D8380256AA70054918D/F194C3.
- SRQ (2006). *Avis pour une nouvelle politique nationale de la ruralité*, [en ligne].
<http://www.solidarite-rurale.qc.ca/documents/348/Avis.pdf> (Consulté le 16 juillet 2009).
- SRQ [Solidarité rurale du Québec], 2007. *Mémoire Contribution de l'agriculture au développement rural et à l'occupation des territoires du Québec : Un autre modèle est possible*. [en ligne]
<http://www.solidarite-rurale.qc.ca/documents/483/Memoire%20agriculture-2007.pdf>.
- Stolze, M., A. Pierr, A. Häring, et S. Dabbert, 2000. *The Environmental Impacts of Organic Farming in Europe*. Organic Farming in Europe: Economics and Policy, vol. 6. Université de Hohenheim, Stuttgart, Allemagne. Disponible sur Internet :
<http://www.uni-hohenheim.de/i410a/ofeurope/organicfarmingineurope-vol6.pdf>.
- Sumner, J., (2003a). *Small is Beautiful: Organic Farmers and Rural Development*. Présentation faite au congrès annuel de la Société canadienne de sociologie et d'anthropologie. Université Dalhousie. Halifax, Nouvelle-Écosse, 1^{er} juin 2003, 13 p.
- Sumner, J., (2003b). *Challenges to Corporate Agriculture: The Rise of the Organic Farming Movement*. Présentation faite au congrès annuel de la Société canadienne de sociologie et d'anthropologie. Université Dalhousie. Halifax, Nouvelle-Écosse, le 4 juin 2003, 12 p.
- Sumner, J., (2005a). *Value Wars in the New Periphery: Sustainability, Rural Communities and Agriculture*. Agriculture and Human Values, 22(3): 303-312.
- Sumner, J., (2005b). *Organic Farmers and Rural Development: A Research Report on the Links Between Organic Farmers and Community Sustainability in Southwestern Ontario*. Centre d'agriculture biologique du Canada, disponible sur Internet :
http://www.organicagcentre.ca/DOCs/org_farmers_rural_dev.pdf, 13 p.
- Swanson, Louis E., (2001). *Rural Policy and Direct Local Participation: Democracy, Inclusiveness, Collective Agency, and Locality-Based Policy*, Rural Sociology, 66(1), 1–21.
- Tacoli, C. (éd.) (2006). *Rural-Urban Linkages*. Londres: Earthscan.

- Tang, Bo-sin, Wong, Siu-way, Lau, Milton Ghi-hong, (2008). *Social impact assessment and public participation in China: A case study of land requisition in Guangzhou*, Environmental Impact Assessment Review, 28, 57-72.
- Taylor, L. et R. Quigley, (2002). *Health impact assessment. A review of reviews*. Londres : NHS Health Development Agency.
- Tchekemian, A., (2008). *Le regard des acteurs sur la mise en œuvre de la multifonctionnalité à travers l'application du programme français de développement rural*, dans Plante, S. (dir) Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional, Rimouski : PUQ. (publication en cours).
- Tessier, A., (2009). *Plans de développement de la zone agricole*, communication du 29 avril 2009 au Congrès de l'AARQ. Québec : MAPAQ [en ligne].
<http://www.aarq.qc.ca/admin/Fichiers/atessier2.pdf>.
- Torre, A., O. Aznar et M. Bonin, (2004). *Dynamiques institutionnelles et émergence de la multifonctionnalité : les procédures de résolution de conflits liés à l'espace*, Les Cahiers de la multifonctionnalité, n. 6 : 85-96.
- Tovey, H., (1997). *Food, Environmentalism and Rural Sociology: On the Organic Farming Movement in Ireland*. Sociologia Ruralis, 37(1): 21-37.
- Tovey, H., (1999). *Messers, Visionaries and Organobureaucrats*. Irish Journal of Sociology 9: 31-59.
- Tovey, H., (2002). *Alternative Agriculture Movements and Rural Development Cosmologies*. International Journal of Sociology of Agriculture and Food, 10(1): 1-11.
- Tovey, H., (2006). *New Movements in Old Places? The Alternative Food Movement in Rural Ireland* in L. Connolly et N. Hourigan (dirs.). *Social Movements and Ireland*. Manchester, Manchester University Press, pp. 168-189.
- UMQ - Union québécoise des municipalités (2006). *Mémoire sur le renouvellement de la Politique nationale de la ruralité*, [en ligne]
www.umq.qc.ca/publications/memoire/_pdf/M_PNR_300606.pdf
(Consulté le 16 juillet 2009).
- USDA [United States Department of Agriculture] (1998). *A Time to Act. A Report of the USDA National Commission on Small Farms*. Washington D.C.: United States Department of Agriculture, National Commission on Small Farms, 94 p.
http://www.csrees.usda.gov/nea/ag_systems/pdfs/time_to_act_1998.pdf.
- Vanclay, F., (2003). *Social impact assessment; international principles*. IAIA. [en ligne],
<http://www.iaia.org/publicdocuments/special-publications/SP2.pdf>.
- Vaucoret, M., M. Capitain, et R. Palazon, (2007). *Évaluation de la multifonctionnalité des exploitations agricoles. Résultats des travaux méthodologiques conduits dans le cadre du PSDR Rhône Alpes*. Paris : Institut de l'élevage [en ligne].
http://www.inst-elevage.asso.fr/html1/IMG/pdf_CR_210753001.pdf.

- Veerman, J.L., J.J. Barendregt et J.P. Mackenbach, (2005), *Quantitative health impact assessment: current practice and future directions*, Journal of Epidemiology and Community Health, n.59. Pages 361-370.
- Walls, J., O'Riordan, T., Horlick-Jones, T., Niewöhner, J., (2005). *The meta-governance of risk and new technologies: GM crops and mobile telephones*. Journal of Risk Research; 8(7-8):635-661.
- Willer, H. et M. Youssefi (dirs.) (2004). *The World of Organic Agriculture: Statistics and Emerging Trends 2004*. 6th edition. Bonn: International Federation of Organic Agriculture Movements, 167 p.
- Winter, M., (2003). *Embeddedness, the New Food Economy and Defensive Localism*. Journal of Rural Studies, 19(1): 23-32.
- Woods, Michael (2006). *Redefining the 'Rural Question': The New 'Politics of the Rural' and Social Policy*, Social Policy and Administration, 40, 6: 579-595.
- Woods, Michael, (2005). *Rural Geography: processes, responses and experiences in rural restructuring*, London: Thousand Oaks, California: Sage.
- Woods, Michael et Mark Goodwin, (2003). *Applying the rural: governance and policy in rural areas* dans Paul Cloke (dir.), *Country Visions*, pp. 245-262. Pearson Prentice Hall.
- Wright, W., Flora, C.B., Goudy, W. et collab., (2001). *Technical work paper on social and community impacts: Prepared for the generic environmental impact statement on animal agriculture and the Minnesota environmental quality board*. Durgan B, Coleman J, editors.
- Wright, J., J. Parry, et E. Scully, (2005). *Institutionalizing policy-level health impact assessment in Europe: is coupling health impact assessment with strategic environmental assessment the next step forward?*, Bulletin of WHO, vol. 83 n.6. Pages 472-477.
- Zucker, Lynne (1986). *Production of Trust: Institutional Sources of Economic Structure, 1840-1920* dans B. Staw and L. Cummings (dir.). *Research in Organizational Behavior*, Greenwich, JAI Press: 53-111.

*Institut national
de santé publique*

Québec



www.inspq.qc.ca